

Le modèle de développement en question suite à la crise

*Interrogations et pistes alternatives pour un autre
mode de développement socio-économique*

Patrick Feltesse

Étude réalisée par la Fondation Travail-Université (FTU)
et publiée avec le soutien de la Communauté française
Novembre 2015



Dans le cadre de sa mission d'éducation permanente, reconnue et soutenue par la Communauté française, l'ASBL Fondation Travail-Université publie chaque année une série d'analyses intitulées « Notes d'éducation permanente », ainsi qu'une étude sur un thème spécifique. Ce document sur « Le modèle de développement en question suite à la crise » constitue l'étude 2015.

Les « Notes d'éducation permanente » et les études publiées avec le soutien de la Communauté française sont téléchargeables sur www.ftu.be/ep.

Protection de la propriété intellectuelle : la FTU utilise le système de licences Creative Commons
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr>



Le modèle de développement en question suite à la crise par [Patrick Feltesse](#) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage des Conditions Initiales à l'Identique 3.0 Unported](#).

Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à www.ftu-namur.org.

FTU
ASBL Fondation Travail-Université
Rue de l'Arsenal, 5 – B-5000 Namur
081-725122
Site « éducation permanente » : www.ftu.be/ep
Site « recherche » : www.ftu-namur.org

L'origine de l'étude

La présente étude a pour origine un questionnement récurrent sur le mode de développement actuel et sur celui qu'il serait souhaitable d'atteindre. Ce type de questionnement se présente à l'occasion de débats sur la sortie de crise. Il a ensuite traversé différents types de réunions dont nous avons parfois accompagné la démarche d'éducation permanente, réunissant des personnes investies dans diverses régions, mouvements d'éducation permanente, services de formation d'organisations, etc.

Ces discussions et les textes qui en sont issus, laissent des questions ouvertes, des contradictions et des incohérences au moins apparentes, qui sont parfois le reflet de tensions pendantes entre des interprétations et entre des options différentes, ce que nous pourrions appeler des nœuds. Cela n'a rien d'étonnant. Sur les questions de développement socio-économique, sur les défis climatiques et écologiques, et au sujet du système économique, la circonspection est compréhensible face aux incertitudes nées de la crise survenue en 2007-2008. Elle se justifie aussi dans un premier temps par le souci d'en savoir davantage et de prendre la mesure de la complexité du réel. Le débat permet aussi de percevoir nos propres contradictions, individuelles ou au sein d'un collectif. Mais il ne s'agit pas de se noyer dans la nuance de la pensée et dans une relativité excessive du regard. Car dans un second temps, il est nécessaire de clarifier le questionnement pour être en mesure de prendre des orientations qui guideront l'action. Pour cela il s'agit d'identifier, de clarifier voire de dénouer les tensions apparues, non sans qu'il puisse subsister des différences interprétatives et de positionnement étant donné la diversité des sensibilités souvent présentes dans un collectif.

Ces démarches peuvent aboutir à des produits intermédiaires comme par exemple la synthèse que nous avons rédigée pour un groupe de travail¹, intitulée « Le modèle de développement que nous souhaitons », en tant que résultat du travail collectif d'éducation permanente et de recherche de positionnements mené par ce groupe sur des thématiques liées à la question du mode de développement socio-économique. Cette synthèse reprend notamment le contenu d'une note de travail que nous avons proposée au groupe visant à distinguer et à définir correctement plusieurs termes utilisés dans la discussion de façon à éliminer les malentendus, sources de désaccords apparents, et à pouvoir débattre plus clairement des véritables tensions entre les positions des uns et des autres.

C'est la synthèse de ce travail collectif qui a servi de base de travail à cette étude. Ce groupe de travail était composé de personnes intéressées par le sujet dont quelques personnes plus compétentes sur les questions économiques ou sur certains des sujets traités. Il a bénéficié de quelques contributions et présentations de la part de certains membres du groupe et de quelques intervenants extérieurs invités. Par conséquent, la synthèse de ce travail ne fut pas le fruit d'un débat entre experts. Ce fut le fruit d'une démarche qui a permis de partager des savoirs acquis certes, mais surtout de croiser des regards interprétatifs et normatifs et de produire une convergence partielle des compréhensions des réalités et des options de chacun. Toutefois, notre étude apporte des compléments en termes de questionnement et d'analyse au sujet de thématiques et de questions traitées dans ce groupe de travail ou qui leurs sont liées. Ces compléments sont à la fois personnels et basés sur plusieurs sources bibliographiques. Elle reprend aussi quelques éléments des résultats d'autres démarches concernant par exemple « des alternatives équitables et durables aux politiques d'austérité » afin de « sortir de la crise », auxquelles nous avons contribué.

¹ Ce groupe de travail s'est réuni 12 fois de mars 2012 à juin 2014.

La présente étude présente à la fois une analyse et des orientations sur les finalités du développement économique et sur certains moyens d'y parvenir, qui peuvent par exemple servir la réflexion du lecteur pour se positionner lui-même ou de base à des débats généraux ou sur des thématiques particulières du développement socio-économique. Elle se veut comme un outil d'introduction ou de relance de réflexions ou de débats, et en ce qui nous concerne, comme un document et une étape intermédiaires dans une trajectoire collective. Sur la question trop vaste du modèle de développement et du système économique, la prise de connaissance, l'analyse, et la recherche de positionnements ne devraient pas s'arrêter en chemin face aux défis dont nous prenons conscience.

Objectifs de l'étude

La présente étude a pour objectifs :

1. de présenter et développer (en différents chapitres et sections) quelques-unes des remises en question du mode ou modèle de développement et du système économique essentiellement, avec à l'occasion, un regard critique sur certaines politiques socio-économiques, et notamment celles sensées contribuer à sortir de la crise que nous connaissons en Europe depuis 2008 ;
2. de présenter des choix alternatifs et un positionnement, avec le cas échéant, des questions pendantes, notamment concernant des sujets qui pourraient être traités ou (davantage) instruits ou des « nœuds » de désaccord entre options différentes ;
3. de compléter le fruit des débats à la base de cette étude, sur base d'une bibliographie complémentaire, par des compléments d'information, l'explication de concepts, des éléments d'analyse et de réflexion, des pistes et des interrogations supplémentaires, de façon que chaque chapitre ou section puisse à tout le moins servir d'entrée en matière pour une discussion ou une exploration plus approfondie.²

Contenu de l'étude

L'introduction revient sur le déroulement de la crise, expose brièvement les causes fondamentales et le rôle du secteur financier, et présente différentes remises en question du système économique, du modèle de développement et de certaines politiques.

Le premier chapitre porte sur la remise en question de la centralité de l'emploi et du salaire. L'emploi est à la fois objet majeur des revendications sociales et élément intrinsèque du système capitaliste à travers le salariat. La crise contribue à faire davantage émerger la critique de la centralité de l'emploi (et du salaire), à la fois comme activité valorisée par la société, comme source de revenu et comme fondement des droits à la sécurité d'existence par la sécurité sociale (ce qu'on appelle les droits « liés au travail »). Et à remettre notamment à l'ordre du jour la réduction du temps de travail, l'allocation universelle ou la fonction de la cotisation sociale.

² De ce fait, cette étude est bien plus que le simple reflet des débats auxquels nous avons participé ou dont nous avons pris connaissance et ne saurait être considérée comme le reflet des seuls positionnements qui en sont sortis.

Le second chapitre porte sur le système économique autour de la question suivante : comment contrer la domination du pouvoir économique capitaliste et la dominance du système capitaliste (dans lequel les moyens de production sont détenus par des capitalistes à la recherche du profit) et de la logique du marché (selon laquelle doit jouer la loi de l'offre et de la demande et qui promeut la concurrence) ? Autrement dit, comment dépasser ce système ? Différents sujets sont abordés : le rôle de l'Etat et les différentes formes de régulation, notamment face à la crise financière et à la crise du système économique, l'enjeu de la démocratisation économique, le développement d'autres activités en dehors du capitalisme, et la relocalisation des activités.

Enfin, le troisième chapitre est une introduction à l'enjeu actuel visant à se départir du système productiviste (de croissance) et à œuvrer à une transition écologique et juste, y compris dans le cadre d'une politique de relance.

Chaque chapitre et certaines sections peuvent être lus et utilisés isolément, tout comme cette introduction. Il n'est pas nécessaire de lire d'emblée l'ensemble de l'étude.

La forme est davantage celle d'une réflexion pour se familiariser avec ces sujets et pour introduire des débats, qu'une présentation analytique et systématique. C'est pour cela aussi que nous avons évité d'illustrer le propos de données statistiques qui auraient focalisé l'attention du lecteur.

Patrick Feltesse³

³ Patrick Feltesse est économiste, conseiller socio-économique au MOC (Mouvement ouvrier chrétien). Par ailleurs, il contribue aux analyses et études d'éducation permanente de l'Association pour une Fondation Travail-Université et enseigne avec Pierre Reman un cours de Politique économique et sociale à l'Institut Cardijn (Haute école HELHA).

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
1. Retour sur la crise financière et économique.....	7
2. Les remises en question du modèle de développement, du système économique et de certaines politiques.....	8
 CHAPITRE 1 : DE LA CENTRALITÉ DE L'EMPLOI ET DU SALAIRE	 14
1. Préalables	16
2. Positionnement et nœuds du débat.....	19
 CHAPITRE 2 : CONTRER LA DOMINANCE DU POUVOIR ÉCONOMIQUE CAPITALISTE ET DU SYSTÈME CAPITALISTE	 36
Introduction	36
1. Préalables : les qualifications du système et du modèle économique.....	37
2. Régulation et rôle de l'Etat.....	38
3. La démocratisation économique.....	49
4. Développement des autres sphères d'activité économique, relocalisations et relations internationales	55
 CHAPITRE 3 : SE DÉPARTIR DU SYSTÈME PRODUCTIVISTE ET ŒUVRER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	 57
1. Les enjeux.....	58
2. De la transition énergétique à la transition écologique juste	61
3. Approfondir la connaissance et le débat.....	63
4. Pour une relance verte mais pas seulement	65
 BIBLIOGRAPHIE	 68

INTRODUCTION

1. RETOUR SUR LA CRISE FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE

La crise financière puis économique qui est apparue en Europe à partir de 2008 a débuté par la crise des subprimes en été 2007 aux Etats-Unis, affectant de grandes banques américaines, et en particulier par la faillite de la « banque d'investissement » (ce qu'on appelait autrefois « banque d'affaires » par opposition à la banque de dépôt) Lehman Brothers le 15 septembre 2008. Les banques irlandaises sont ensuite mises en péril, de surcroît confrontées à une récession du pays. L'Espagne, l'Islande et le Royaume-Uni sont ensuite touchés tandis que les actifs « toxiques » des banques américaines s'étaient propagés dans les bilans des banques européennes. L'Union européenne crée dès septembre 2009 un Comité européen du risque systémique afin d'évaluer les risques pesant sur le système financier et de pouvoir prendre des mesures rapidement.

La situation de déficit et d'endettement public de certains pays (Irlande, Espagne, Italie, Portugal, Chypre,...) provoque la crainte des marchés financiers, renchérissant les taux d'intérêts sur leurs dettes publiques et aggravant leur situation d'endettement. Plusieurs pays à la suite de la Grèce en mai 2010 demandent un prêt à l'UE et au FMI. Les plans de sauvetage sont assortis de mesures d'austérité drastiques. En février 2012, les banques privées doivent renoncer à un peu plus de 50% de leur dette grecque contre une recapitalisation. La Banque centrale européenne abaisse son taux directeur. Les banques vont pouvoir emprunter à des taux très bon marché.

En septembre 2012, la BCE annonce, afin de calmer la spéculation, qu'elle est prête à racheter des titres de la dette de pays qui n'arrivent plus à se refinancer sur les marchés financiers sauf à des taux excessifs. En octobre 2012, le Mécanisme européen de stabilité de la zone euro entre en vigueur avec la possibilité de recapitaliser les banques sans que les Etats doivent eux-mêmes s'endetter davantage. La supervision des Banques par la BCE dans le cadre d'une Union bancaire est décidée fin 2013.

Par ailleurs, les efforts de relance et le relâchement de la politique monétaire (baisse du coût du crédit) donnent des résultats mitigés à moyen terme. Après la récession, plus accentuée et plus longue dans certains Etats, la reprise s'est avérée longue avec un rythme de croissance en dessous du niveau d'étiage permettant de recréer suffisamment d'emplois pour réduire le chômage. Cette lenteur de la reprise serait une caractéristique des crises financières car elles affectent la témérité des banques à prendre des risques face aux demandes de prêt des entreprises et des particuliers. La déprime de l'activité qui en résulte atteint durablement la confiance des consommateurs et des entreprises.

La crise financière puis économique mondiale fut ainsi déclenchée en 2007 au départ de faillites d'organismes financiers américains et de propagation des actifs « toxiques » (promis à une perte énorme de leur valeur) à travers le système financier désormais mondialisé et libéralisé (sans entraves à la circulation des capitaux). Cette propagation s'est opérée par le véhicule de la « titrisation » (leur fractionnement sous forme d'une partie de titres composites vendus sur le marché et mélangeant des degrés de risques très divers dans une opacité souvent la plus complète)⁴.

⁴ Voir à cet égard : Xavier Dupret, « Krach mondial », Couleur livres, 2009 ; « Les leçons de la crise financière », Reflets et perspectives de la vie économique, 2010, N°1.

La montée de l'endettement privé (s'additionnant à l'endettement public) plus encore dans certains pays comme les Etats-Unis⁵, a été permise par la trop grande liberté d'action dont jouit le secteur financier lui autorisant à prendre des risques excessifs pour faire toujours plus de bénéfices. Certes, des pratiques irresponsables et malhonnêtes parmi les opérateurs et les organismes financiers sont ainsi apparues au grand jour. Mais elles ne seraient que les symptômes d'une crise d'un capitalisme qui a fondamentalement muté dans ses structures par la financiarisation qui a suivi la dérégulation néo-libérale et la mondialisation des échanges de capitaux et qui est en proie avec ses contradictions, l'endettement servant à retarder la crise des débouchés d'un système en surproduction. Il est donc improbable qu'il suffira de rétablir la confiance. De plus, relancer la machine se heurtera à la finitude des ressources et aux atteintes à notre écosystème.

Il y a donc bien de quoi douter, de quoi s'interroger. Ce qui se fait très diversement. Par exemple, dans le contexte actuel, il y a en effet une tension entre une critique radicale visant à rompre avec le capitalisme et le rapport salarial, à trouver des moyens de s'en émanciper et de construire des alternatives à côté de lui, et une critique sociale plus pragmatique et réformiste cherchant à reprendre du pouvoir à l'intérieur du système, et d'abord dans le cadre des structures existantes. Cette tension traverse les différents chapitres de notre étude.

2. LES REMISES EN QUESTION DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT, DU SYSTÈME ÉCONOMIQUE ET DE CERTAINES POLITIQUES

De nombreuses remises en question du mode ou du modèle de développement et du système économique sont apparues ou sont réapparues dans la crise que nous connaissons en Europe depuis 2008. C'est aussi le cas de certaines politiques menées qui étaient sensées contribuer à en sortir. Il y a bien sûr l'expression de ressentiments ou de positionnements contre le productivisme, le capitalisme, le néo-libéralisme et les politiques d'austérité, sous forme de considérations parfois qualifiées d'idéologiques malgré qu'elles ne se réfèrent à aucun corpus idéologique (en tant que système de représentation, d'explication se voulant logique, cohérent et sans failles, de prescriptions normatives et souvent d'instrument de pouvoir). Mais il y a aussi les analyses, qui cherchent à connaître les faits, à comprendre les mécanismes, à relier les phénomènes, à s'interroger sur les finalités, à mesurer les enjeux. Au-delà de la dénonciation des symptômes de la crise comme le surendettement de certains pays et des véhicules de cette crise comme les dérives comportementales du secteur financier, on peut en faire l'analyse en tant que mutation d'un système à laquelle les détenteurs de pouvoirs, privés et publics ont contribué

Les analyses ont proliféré dans les quelques années qui ont suivi le déclenchement de la crise financière en 2007-2008. Aujourd'hui, si la critique des politiques d'austérité reste portée sur la place publique par nombre de forces et de mouvements progressistes, et si la critique du productivisme est réapparue à l'occasion de la mobilisation pour la Conférence de Paris sur les changements climatiques de novembre-décembre 2015, la mise en cause du système capitaliste et du rôle du secteur financier dans la crise n'est plus aussi intense (à l'exception de l'expression des partis de la gauche radicale). Les causes profondes en tant que crise du système économique qui sont diversement expliquées dans plusieurs ouvrages restent méconnues et peu débattues. Nous en donnons une lecture sommaire ci-après et dans la section du chapitre 2 consacrée à la régulation et

⁵ La dette des Etats-Unis, tous agents confondus avait atteint en 2007 350% du PIB. (Ignacio Ramonet, « Le krach parfait, crise du siècle et refondation de l'avenir », Ed. Galilée, 2009).

au rôle de l'Etat et notamment à la crise financière et à la financiarisation. La présente étude ne prétendant pas combler le besoin de connaissances et d'analyses en la matière.

La mise en cause du **secteur financier** est aussi celle de sa trop faible « auto-régulation » et régulation par les pouvoirs publics dès lors que les acteurs du secteur étaient devenus les incontournables conseillers des autorités à la faveur de l'argument de la trop grande complexité et spécificité des activités bancaires et financières. Lors de la crise financière cependant, les pouvoirs publics ont fait preuve d'une réactivité peu commune tant au niveau national qu'euro-péen pour sauver le système bancaire et par conséquent l'épargne des particuliers et la capacité quoique amoindrie de prêt aux entreprises et aux ménages. Celle-ci s'est avérée capitale pour limiter la récession de l'activité économique. Cependant, la crise du système financier aurait peut-être pu être empêchée si les banques centrales et les ministres des finances notamment avaient pu analyser correctement et anticiper les conséquences des évolutions économiques et des comportements dans le secteur. Il apparaît cependant que le lobbying du secteur s'oppose toujours à la mise en œuvre de certaines règles tandis que subsisterait un risque important de survenance de nouvelles crises financières dès lors que les mesures décidées n'auraient pas été suffisantes. Ne faut-il pas s'en préoccuper ?

Une des mises en question majeures est sans nul doute celle des fondements de la crise, au-delà des facteurs déclenchants et des facteurs adjutants. Selon un type d'analyse bien étayée qui plonge ses racines dans l'école de la régulation en économie⁶, la crise serait la conséquence d'une **mutation du capitalisme** dont la financiarisation est une composante majeure. Celle-ci détermine notamment une modification des structures du pouvoir économique, à savoir la domination croissante du secteur financier sur les entreprises non financières (ce qu'on a appelé l'économie productive ou l'économie réelle) via une extraction d'une part plus importante de leurs profits. Ce qui a été permis par la surenchère exercée par les investisseurs financiers quant aux niveaux de rendements exigés des entreprises de l'économie réelle. Cette surenchère résulte de la mise en concurrence (mondiale) des opportunités de placements qu'a rendue possible la libéralisation des mouvements de capitaux (levée des entraves à leur libre circulation). Les capitaux ont ainsi pu plus facilement se déplacer là où c'était le plus rentable⁷. La financiarisation a ainsi également mis davantage en concurrence les entreprises non financières, et leurs travailleurs.

La baisse de la part des salaires dans la répartition du revenu national dans les pays de l'OCDE et particulièrement en Europe s'explique en bonne partie par la financiarisation (par les exigences de profit des investisseurs financiers) mais aussi, en ce qui concerne l'Europe, par la baisse des gains de productivité. La baisse de la part salariale serait à l'origine de la crise de surproduction du système capitaliste. La crise serait due à une demande globale devenue insuffisante et au recours à l'endettement des particuliers pour maintenir les débouchés (crédit hypothécaire et crédit à la consommation notamment par l'usage de multiples cartes de crédit⁸)⁹. Les banques ont prêté sans rapport prudent avec les perspectives de revenu de l'emprunteur et sans anticiper les risques de

⁶ Dont Michel Aglietta, père fondateur de cette école, décrivait déjà les éléments du passage au régime de croissance financiarisé, qui serait à l'origine de la crise actuelle, dans la postface de la réédition de 1997 de son ouvrage fondateur de 1976 : « Régulation et crises du capitalisme » (Michel Aglietta, Régulation et crises du capitalisme, réédition, Ed. Odile Jacob, 1997).

⁷ Réginald Savage, Crise financière ou crise globale ?, Cahiers marxistes, n°239, mai-juin 2009.

⁸ S'y ajoutent aux Etats-Unis la baisse du taux d'épargne et l'endettement des ménages du haut de l'échelle sociale, attirés par les placements spéculatifs (Réginald Savage).

⁹ Voir à cet égard et plus amplement la description des « Piliers du régime de croissance financiarisé » par Réginald Savage (2009), déjà cité, pages 83 et 84.

réduction de la valeur de revente des biens d'investissement notamment immobiliers (aux Etats-Unis, de manière générale, les prix de l'immobilier n'avaient jamais baissé depuis 1945).

La montée des inégalités surtout aux Etats-Unis mais aussi dans certains pays d'Europe et dans les pays émergents¹⁰ (en dépit de la réduction de la pauvreté par exemple au Brésil) a amplifié ces phénomènes de surproduction et de surendettement, de même que l'appauvrissement d'une partie de du salariat aux Etats-Unis. La montée de déséquilibres macroéconomiques (crise de surproduction face à une demande insuffisante) et mondiaux¹¹ qui en a résulté a débouché sur une crise financière qui a pu se propager rapidement à la faveur de la libéralisation des mouvements de capitaux et des transactions électroniques. Ces déséquilibres sont toujours à l'œuvre, menaçant d'une crise durable de surproduction, tandis que l'économie mondiale reste sujette à des chocs provenant de la déstabilisation et de l'interdépendance des grandes économies comme les Etats-Unis et la Chine. Ne faut-il pas s'interroger davantage sur ces grands déséquilibres, sur l'action des grands Etats et sur celle des institutions internationales comme le FMI, sur les politiques en matière d'endettement public et surtout privé et sur les façons de contrer la financiarisation de l'économie (ou de la « définanciariser ») ?

Outre l'analyse de la financiarisation du système capitaliste, et la mise en cause du défaut de régulation du secteur financier, on peut pointer toute une série de contestations¹² **de l'extension de la sphère capitaliste de l'économie** (la marchandisation par les privatisations d'entreprises publiques, d'infrastructures et de services publics, l'absorption d'activités d'entreprises qui étaient sans autre but lucratif que la rémunération de leurs travailleurs notamment à la faveur de la mise en concurrence avec le secteur marchand de certaines activités non-marchandes autrefois protégées, le remplacement des activités domestiques, etc.) . Contestation également de la dominance du pouvoir capitaliste par rapport à la place de l'Etat dans l'activité économique et à son rôle et sa responsabilité, non seulement de régulation, mais aussi plus spécifiquement, d'orientation des activités économiques vers les besoins fondamentaux, et vers une consommation réduite, respectueuse de l'environnement et économe en ressources non renouvelables ou qui se raréfient. L'économie doit être au service des gens et non l'inverse a-t-on souvent entendu. Cet appel plus ou moins explicite à l'autodétermination étatique de l'économie au niveau macro coïncide avec le développement au niveau micro, sur le terrain local, des circuits courts et de la relocalisation d'activités, des versions progressistes de l'économie collaborative, des activités associant désir de convivialité et production autonome comme les jardins collectifs, etc.¹³ Au-delà des utopies déclaratives en sens divers, quelles sont les voies opérationnelles qui permettraient effectivement de contrer l'emprise du capitalisme ? Peut-on relier le renforcement du rôle de l'Etat et l'émergence des alternatives de terrain ?

En même temps, **la démocratisation économique** des entreprises et celle de l'économie sont en rade, dans un contexte où la faiblesse apparue de l'Etat dans le système économique appelle à reprendre prise sur l'économie. La persistance du chômage et l'accentuation de la concurrence par la libéralisation et la mondialisation des échanges ont réduit le pouvoir de négociation des syndicats dans les entreprises qui aurait pu permettre des avancées. Les restructurations qui se multiplient en

¹⁰ Thomas Piketty, *Le capital au XXI^{ème} siècle*, Seuil, 2013 ; Xavier Dupret, *Crise en Chine. Un cadrage tiers-mondiste*, Revue nouvelle, n°7, 2015.

¹¹ Par exemple, le déséquilibre entre les Etats-Unis globalement endettés et la Chine en énorme surplus.

¹² Depuis l'offensive néo-libérale des années 80-90 et la constitution du marché unique en Europe mettant en œuvre la logique de concurrence interne.

¹³ Voir par exemple : le dossier thématique « Voyage en Alternative » dans la revue Politique, n°92, novembre-décembre 2015.

période de crise accentuent le besoin d'anticipation et d'information complète des travailleurs dans les organes paritaires comme le Conseil d'entreprise en Belgique. En même temps, la NVA est montée au pouvoir au fédéral où elle manifeste comme elle l'avait fait au Gouvernement de la Région flamande la primauté voire l'exclusivité du pouvoir gouvernemental au détriment du rôle des organes de concertation sociale. Par quelles voies pourrions-nous relancer la démocratie économique ?

Au pire de la crise, lorsque la récession menaçait, **les critiques du système productiviste et consumériste** se sont-elles un moment atténuées, y compris en Belgique en dépit de la sortie de la traduction du livre de Tim Jackson (*Prospérité sans croissance*)¹⁴. La longueur de la crise et l'absence de remontée suffisante de la croissance pour recréer de l'emploi ont fait émerger un doute. Faut-il vraiment renouer avec une croissance plus rapide, fût-elle temporaire, avant de pouvoir opérer le virage vers une transition écologique ? Ne faut-il pas en finir avec la croissance comme finalité compte tenu de ses effets destructeurs et vu les défis environnementaux, sociaux et économiques dénoncés par le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) ? Ou faut-il s'interroger sur le contenu de la croissance, sur le type d'activités à développer ? Mettre l'accent sur la technologie et l'innovation¹⁵ dans les industries exportatrices qui sont nécessaires pour compenser les importations, développer les services à la personne dont a besoin une population vieillissante, développer les investissements dans les économies d'énergie ?

La crise qui accentue le chômage et réduit le pouvoir d'achat, et la critique de la croissance comme finalité, font ressortir les frustrations du quotidien de la « société de l'épuisement », au travail, en famille, dans les déplacements, ainsi que les questions de sens, sens du travail salarié, sens de la consommation, sens de la vie. En parallèle, les mesures d'austérité en matière de chômage (activation, dégressivité, exclusions, stigmatisation, contrôle renforcé des cohabitants) et d'allongement des carrières (par le report de l'âge de la retraite, par les restrictions à propos des conditions d'accès au « chômage avec complément d'entreprise » et à la pension anticipée et à propos des aménagements de fin de carrière), apparaissent à contre sens, compte tenu de l'ampleur du chômage, des perspectives économiques incertaines et de la probable croissance plus lente à moyen terme. C'est dans ce contexte que resurgit **la critique de la centralité de l'emploi et du salaire** et de la non reconnaissance sociale des autres activités pourtant utiles, ainsi que des revendications des années 80-90 comme la réduction collective du temps de travail et l'allocation universelle. Mais la résurgence de ces revendications, de ces utopies, doit aussi s'accompagner d'un réexamen à l'aune des besoins actuels ainsi que du contexte politique et des rapports de force tels qu'ils ont évolué et tels qu'ils pourraient évoluer à moyen terme.

Evidemment, la crise a également suscité des remises en question des politiques menées pour y faire face. A titre d'exemples, évoquons-en quelques-unes de façon partielle, même si elles ne font pas l'objet d'un traitement spécifique dans cette étude, hormis la politique de régulation financière.

La crise financière et économique a amené les Etats à intervenir budgétairement pour sauvegarder l'épargne et la fonction de crédit du système bancaire et pour relancer l'économie, creusant les déficits publics et l'endettement public. Les marchés financiers ont ensuite réagi en rehaussant les taux d'intérêt sur la dette des Etats suivant le risque estimé par la situation de leurs finances publiques et notamment leurs capacités fiscales, le niveau de leur croissance ou de leur récession, et leur potentiel de redressement économique à moyen terme, sous l'influence des diagnostics et

¹⁴ Tim Jackson, *Prospérité sans croissance. La transition vers une économie durable* (traduit de l'anglais), De Boeck, 2010.

¹⁵ L'innovation permet d'obtenir de meilleurs prix sur le marché et une croissance du PIB par la valeur plutôt que par les quantités. Même si certaines innovations peuvent aussi générer une forte demande en quantités et parfois entraîner une forte empreinte écologique (smart phones).

cotations des agences de notation. **La crise de l'endettement des Etats** née de la crise financière a obligé plusieurs Etats européens à recourir à des emprunts conditionnés par des programmes de restriction budgétaire comprenant des coupes dans les dépenses, l'augmentation de taxes et des privatisations, ainsi que par des réformes dites structurelles portant sur la formation des salaires, les systèmes de pensions, le droit du travail, l'assurance-chômage, les conventions collectives, etc. Dans le même temps, le pacte budgétaire européen dit de croissance et de stabilité se doublait d'un système disciplinaire de coordination des politiques budgétaires et économiques (« semestre européen », « six pack », etc.) avec sanctions financières à la clé.

Ces **politiques d'austérité** et de **réformes d'inspiration néo-libérale** ont suscité des critiques et des actions collectives au niveau de chaque pays et s'adressant aux politiques décidées par les Etats membres au niveau européen et particulièrement au niveau des membres de la zone euro. En matière budgétaire, elles ont été considérées par nombre d'observateurs, d'opposants et finalement même par le FMI, comme contre-productives au moins par leur ampleur, dès lors que leur impact déprimant sur l'activité économique avait pour effet de réduire les recettes fiscales et de cotisations sociales (ou de ralentir leur progression) et d'accroître les dépenses de chômage et d'aide sociale.

Les politiques d'austérité causent aussi des dégâts sociaux en termes de pauvreté, d'éducation et de santé qui pourraient porter atteinte au devenir des personnes à moyen terme tout en hypothéquant le potentiel de développement du pays sur le moyen terme. Elles provoquent en effet des dégâts sociaux onéreux ou partiellement non réversibles (émigration de personnes qualifiées, déqualifications, retraits du marché du travail, paupérisation, détérioration de la santé, hausse de la mortalité et retour de certaines affections favorisées par la pauvreté, etc.).

Plusieurs alternatives ont été défendues en faveur d'une autre politique européenne à l'égard des dettes publiques comme la mutualisation d'une partie de la dette de chaque Etat via une agence européenne d'émission de titres de dette publique, afin de réduire les taux d'intérêt (la prime de risque incorporée) et cela plus fortement pour les Etats sous la défiance des marchés financiers (sans renchérir sensiblement les taux pour les pays les moins risqués comme l'Allemagne)¹⁶, la suppression d'une partie de la dette considérée comme illégitime, ou le retrait de certains investissements économiques et sociaux porteurs de relance durable des critères de déficit et d'endettement que les Etats membres doivent respecter en vertu du pacte budgétaire européen. La CES a ainsi défendu la nécessité d'un programme d'investissement pour relancer une économie européenne qui reste peu sensible à la politique de faible taux d'intérêt de la BCE.

La politique fiscale a également suscité de vives critiques et de multiples propositions, particulièrement en Belgique, qui ont été portées lors des actions collectives principalement syndicales. Face à la crise, une fiscalité plus juste permettrait à la fois de relancer la consommation des bas et moyens revenus par son effet redistributif, de relancer les investissements productifs et de soutenir le développement des PME. Cela suppose par exemple une taxation équitable entre les différents types de revenus à l'impôt des personnes physiques (revenus du travail, revenus financiers, revenus immobiliers), la restauration d'une meilleure progressivité de l'impôt par la globalisation des revenus et le plafonnement des déductions fiscales, la création d'un véritable impôt sur les plus-values, la révision des dispositifs permettant aux sociétés de payer le moins d'impôt possible comme les déductions fiscales (exemple des intérêts notionnels), etc.

¹⁶ Georges Hübner et Robert Joliet, The added value of a Central Agency of European Debt, dans « La crise économique et financière : quelles conséquences ? », 19^{ème} Congrès des économistes belges de langue française, 2011.

Une autre critique majeure qui peut être épinglée est celle de **la politique de compétitivité** vue comme essentiellement salariale. La baisse des coûts salariaux d'un pays provoque une politique similaire de la part de ses pays concurrents à l'intérieur de l'Union européenne. C'est une spirale qui réduit les débouchés des entreprises en déprimant la consommation, ce qui est le contraire du résultat souhaité en période de crise. En cas de baisse des cotisations patronales par exemple, il faut compenser cette réduction par la fiscalité sur les particuliers ou par la réduction des prestations sociales et donc réduire le pouvoir d'achat. A moins d'opérer une réforme pour une fiscalité plus juste qui notamment fasse contribuer à égalité tous les types de revenus. Par ailleurs, la baisse des cotisations patronales non ciblées et non conditionnées à la création d'emploi est peu efficace. C'est gaspiller l'argent de la sécurité sociale pour des effets sur l'emploi et des effets retour en termes de recettes fiscales et parafiscales qui dépendent beaucoup des perspectives économiques et qui sont peu importants. Les baisses de cotisations ciblées sur les bas salaires ou sur certains groupes cibles sont réputées avoir des effets plus avérés et significatifs de maintien et de création d'emplois. La politique de compétitivité n'est pas non plus assez orientée vers le renforcement de la qualité de l'éducation, des efforts de formation des travailleurs y compris par les entreprises, le développement des stratégies d'innovation à partir d'un soutien accru à la recherche fondamentale, et le développement d'infrastructures.

La concurrence salariale entre pays européens doit donc être atténuée par une meilleure coordination de la politique salariale et fiscale¹⁷, tandis qu'il s'agit de stimuler un investissement dans le potentiel d'une économie qui permette de soutenir la création d'emplois tout en assumant les défis écologiques, et de vendre davantage de produits hauts de gamme en termes de valeur ajoutée et donc de prix de vente grâce à une meilleure politique de formation et d'innovation. Celle-ci doit s'accompagner d'une politique de coopération et de transfert de technologie afin de ne pas accentuer l'échange inégal avec les pays dits en développement.

Les chapitres suivants vont traiter de manière plus ou moins développée de quelques-unes de ces thématiques illustrant les remises en question suscitées par la crise.

¹⁷ Y compris la parafiscalité, c'est-à-dire les cotisations sociales, qui participent au maintien au niveau des couvertures sociales.

CHAPITRE 1 : DE LA CENTRALITÉ DE L'EMPLOI ET DU SALAIRE

La question abordée dans ce chapitre peut se résumer de la façon suivante : **faut-il se départir de la centralité de l'emploi et du salaire, à la fois comme activité valorisée par la société, comme source de revenu et comme fondement des droits à la sécurité d'existence par la sécurité sociale** (ce qu'on appelle les droits « liés au travail ») ?

Une question liée à un contexte objectivement déprimant

La crise que nous connaissons fait notamment surgir ou resurgir l'idée selon laquelle le dépit que l'on peut ressentir face à la persistance du « chômage massif » apparu à partir du milieu des années 70 et surtout du début des années 80 à la suite des deux chocs pétroliers¹⁸ serait lié à la trop forte valorisation dans notre société, de l'emploi en tant qu'activité humaine, et du salaire ou tout autre revenu professionnel en tant que produit de cette activité et plus précisément en tant que moyen de subsistance. Cette centralité est renforcée par le fait que beaucoup de droits sociaux sont conditionnés par le fait d'exercer un emploi et déterminés sur base du salaire ou des revenus professionnels.

Le dépit vient à la fois du temps passé à espérer une forte réduction du chômage, suite aux nombreuses mesures pour l'emploi qui ont été mises en œuvre, et des rapports de force entre travailleurs et patronat et entre les courants et partis sur la scène politique, qui n'ont plus permis de nouvelles grandes conquêtes du monde du travail, en particulier en matière de réduction généralisée du temps de travail, singulièrement en Belgique.

Non seulement la situation du chômage a donné lieu à des politiques aussi diverses que multiples, comprenant des politiques et mesures l'exclusion de nombreux travailleurs, par exemple du droit aux allocations, la stigmatisation, à travers le contrôle de la disponibilité des cohabitants ou l'activation des demandeurs d'emploi, ainsi que de relégation dans des emplois en dessous de leurs qualifications (alimentant ce qu'on a appelé le « déclassé social » d'une partie de la classe moyenne), ou dans des emplois flexibles, à durée déterminée ou à temps partiel rendus de plus en plus nombreux. La centralité de l'emploi dans nos valeurs collectives et l'organisation sociale rend ces conséquences d'autant plus pénibles pour ceux qui en sont touchés.

Certains phénomènes sociaux se sont accentués, qui frappent les travailleurs occupés eux-mêmes comme la discrimination envers les jeunes, les âgés, les femmes, les personnes d'origine immigrée..., le burn-out appelé aussi épuisement professionnel, et ce qu'on a appelé plus généralement « la souffrance au travail ». Ainsi non seulement le chômage mais aussi l'emploi créent des situations « d'anomie sociale »¹⁹ dans le sens d'une souffrance née de l'écart entre les attentes des individus et les moyens insuffisants dont ils disposent pour les satisfaire et par voie de conséquence les résultats décevants qu'ils obtiennent et de l'écart entre les valeurs sociales comme la « valeur travail » dans ce cas-ci et leur situation, en l'occurrence professionnelle.

¹⁸ Hausse brutale des prix du pétrole ayant déclenché une vague de restructuration des industries vieillissantes dont les prix des produits vendus sur le marché ne permettaient plus de couvrir des coûts de production devenus excessifs.

¹⁹ Terme utilisé d'abord par Emile Durkheim dans « Le suicide » en 1897 puis par Robert K. Merton à la fin des années 30.

Enfin, beaucoup de changements ont rendu les entreprises plus précaires tout comme l'emploi, tels que l'informatisation (qui permet d'économiser des emplois), la mondialisation accrue (délocalisations), la financiarisation de l'économie²⁰, le développement de la sous-traitance, du travail à la demande, des « faux indépendants »,...

Deux options en tension

Comment faut-il réagir de façon volontariste et constructive à ces évolutions et à ce dépit qui en résulte, cette lassitude, voire cette désespérance, qui prennent peut-être plus d'ampleur que la révolte dont la montée de la gauche radicale est une des expressions ? Le débat sur le sujet marque qu'on se situe toujours quelque part entre deux options en tension :

- ❖ **L'option de se départir du salariat en valorisant des activités hors emploi**, déjà pour que les exclus puissent y trouver épanouissement et reconnaissance sociale, et pour que les travailleurs/travailleuses en emploi puissent se libérer quelque peu, voire davantage, de leurs conditions d'emploi et de travail et de l'emprise du système. Cela résulte du sentiment que dans une économie de plus en plus compétitive et mondialisée, l'exclusion progresse et le plein emploi se situe hors de portée vu l'état des rapports de force. La fin de l'emploi pour tous (qui est un constat actuel et une prédiction à ne pas confondre avec « la fin du travail » salarié) appelle au moins à la pluriactivité comprenant un emploi et d'autres activités. Cela peut aussi résulter du sentiment qu'enfermer le travail dans l'emploi limite trop nos possibilités de choisir nos contenus de vie individuellement et collectivement et de prendre librement des initiatives pour transformer notre environnement, notamment dans « des communautés politiques micro-sociales »²¹.
- ❖ **L'option de résister au capitalisme et au néolibéralisme, à travers l'emploi et le rapport salarial** comme lieux de conquête du droit à l'emploi, de statuts professionnels porteurs de droits sociaux (liés à l'emploi mais contribuant à « démarchandiser » le travail), même si l'emploi est devenu plus précaire et si les protections sociales se fragilisent (réforme du chômage, activation). C'est l'option de la requalification (du statut) de l'emploi (on dit aussi erronément à notre avis « du travail »). C'est aussi celle de la politisation²² des questions de qualité de l'emploi, des conditions et de l'organisation du travail, des décisions d'embauche et de licenciement, etc.

Ces deux options peuvent être considérées comme opposées mais peuvent pourtant se combiner. Par ailleurs, elles se trouvent renforcées par **une critique plus globale du système** mettant par exemple en cause la financiarisation de l'économie, la réduction de la part des salaires dans la répartition des richesses créées entre capital et travail, la libéralisation et de l'internationalisation croissantes des échanges au détriment des droits sociaux, de l'environnement, de la qualité alimentaire, la fragilisation de l'action publique liée à leur dépendance aux marchés financiers et à la concurrence fiscale, l'impunité fiscale via les paradis fiscaux, la foi aveugle dans l'autorégulation des marchés au détriment de la régulation publique de l'économie, etc. Cette critique globale peut

²⁰ Dans le sens d'une dépendance des entreprises de « l'économie réelle » vis-à-vis de détenteurs ultimes de leur capital déplaçant plus fréquemment leurs placements financiers de surcroît dans un marché des capitaux mondialisé et libéralisé.

²¹ Véronique Quinet, Pour la cité du travail vivant, Démocratie, n°10, octobre 2015 (article au sujet du livre de Véronique Quinet et al., En finir avec l'emploi. Pour la Cité du travail vivant. Couleur livres, 2015).

²² Par politisation on entend la mise à l'agenda politique et en débat démocratique. Ce qui demande de repenser et de redélibérer sur ce qu'on voudrait que soit le travail dans l'emploi.

contribuer à retrouver du rapport de force (ce qui constitue un enjeu majeur) pour faire valoir ces deux options, via la conquête d'un contrôle politique démocratique sur l'économie.

1. PRÉALABLES

1.1 Activité, travail, emploi, sécurité sociale : se départir des assimilations volontairement réductrices

Au préalable à une discussion sur ces options, il convient d'éclaircir l'articulation entre emploi, travail, activité et revenu et de distinguer ces termes et d'autres encore qu'on utilise, car en ce domaine, les entendements différents de ces termes et l'usage d'un terme à la place d'un autre peuvent conduire à de fausses divergences de vues.

Si le terme « population active » se définit comme l'offre de travail, autrement dit, la population disponible sur le marché du travail, et « l'emploi » comme la population occupée par une activité salariée ou indépendante, **l'activité** de la population au sens commun est en réalité bien plus large. L'activité, c'est le faire qui s'oppose à ne rien faire. Les activités ont lieu dans la sphère privée et dans la vie sociale, y compris dans le cadre professionnel.²³

Le travail quant à lui regroupe plusieurs types d'activités de production, de transformation ou de création, dont une partie seulement correspond à des activités valorisées par la société. Certaines de ces activités de travail le sont par l'octroi d'une rémunération ou d'un prix lors d'une transaction. D'autres le sont par l'octroi de compensations financières (dans le cas du crédit-temps par exemple)²⁴ signifiant à la fois la reconnaissance de l'utilité sociale et d'un droit.

Ni le travail, ni le travail socialement utile, ne se résument à l'activité professionnelle bien évidemment. **L'activité professionnelle** s'exerce dans le cadre d'un emploi ou d'une activité indépendante, qui sont rémunérés contrairement au travail bénévole ou domestique par exemple. Le travail est donc bien plus large que l'emploi même s'il existe dans le langage courant un sens restreint du terme qui le comprend dans le cadre d'une activité professionnelle et en particulier d'un emploi. Son usage à la place du terme emploi ou travail salarié par exemple, peut entraîner de la confusion voire une mésentente dans un débat.

²³ Dès lors que l'activité est plurielle dans son sens commun, « l'activation » des chômeurs est perçue comme un terme à la fois extrêmement réducteur et désobligeant, car il sous-entend qu'il faudrait s'opposer à une tendance à l'inaction qui est même interprétée comme de l'oisiveté ou de la paresse. Ce terme signifie qu'un certain type d'activités dans un certain cadre (celui d'un emploi) est beaucoup plus valorisé que tout autre.

²⁴ Ces indemnités sont versées aux personnes qui renoncent en tout ou partie à leur activité professionnelle pour exercer souvent temporairement une autre activité (élever un enfant, soigner un malade, se former,...) qui entraîne une perte de revenu professionnel. Ces compensations financières marquent la reconnaissance de l'utilité sociale de ces activités de travail pour la société et en même temps représentent un droit reconnu qui nécessite une indemnisation pour être en mesure d'en faire usage.

L'emploi correspond à une activité professionnelle, par exemple dans le cadre d'un contrat de travail salarié.²⁵ L'emploi dans notre société donne **un statut socioprofessionnel** avec des droits du travail et de sécurité sociale. Certains droits de sécurité sociale sont cependant accessibles en dehors de l'emploi (soins de santé, allocations familiales garanties, allocations d'insertion professionnelle au sortir des études, etc.). D'autres droits à une protection sociale sont dus en dehors de tout emploi, dans le cadre de l'aide sociale.

Ainsi, assimiler activité, travail, emploi et protection sociale et même sécurité sociale, est fortement réducteur.²⁶ Cette assimilation, très courante, peut signifier que notre société valorise l'emploi mais dévalorise relativement tout autre travail et encore plus toute autre activité que le travail. Et ce, malgré l'importance des activités du temps « libre » dans la vie de tout un chacun et des périodes d'inactivité professionnelle qui sont prévues par la législation sociale (retraite, retrait temporaire et éventuellement partiel d'activité, maternité, congé pour soins, congé éducation, crédit-temps,...).

Certains courants d'opinion vont plus loin en valorisant davantage l'emploi marchand par rapport à l'emploi non-marchand, public ou subsidié, voire en dénigrant celui-ci. Cette tendance manifeste l'emprise culturelle de l'économie capitaliste de marché qui a pris une position dominante dans notre société et dans notre représentation de l'activité économique. Celle-ci survalorise l'activité marchande malgré l'importance quantitative du secteur public et des secteurs notamment associatifs, subsidiés par les pouvoirs publics, en termes d'emplois et de part du PIB, et les services qu'ils rendent à la population, c'est-à-dire en termes de « valeur d'usage ».

1.2 Reconnaissance des activités hors emploi, des personnes exclues, droit à la reconnaissance, à un revenu suffisant, à un emploi

Hors de l'emploi, beaucoup d'activités sont diversement utiles et notamment utiles à la société. La crise financière et économique, en révélant les malversations du secteur financier et en noircissant les perspectives d'emploi et de réduction du chômage, a conduit, via le développement des activités de la débrouille, à s'intéresser davantage aux autres activités humaines souvent très utiles à la société. Ces utilités sociales²⁷ devraient être mieux reconnues par la société.

Comme on le verra plus loin, la question de savoir comment la **reconnaissance sociale des activités hors emploi** peut éventuellement se traduire concrètement peut donner lieu à des positionnements différents. Si l'optique choisie est de se départir de la centralité de l'emploi de manière radicale, on peut vouloir mieux faire reconnaître les activités hors emploi dans les valeurs collectives uniquement et ne pas les faire dépendre d'un emploi à travers une indemnisation et des droits sociaux associés (droit de disposer de temps hors emploi non dédicacé ou de crédit-temps spécifiques par exemple, revenu de remplacement lié à un emploi avec assimilation pour la pension avec ou sans conditions, ...).

²⁵ Dans ce cas, il est un poste de travail, une unité du facteur de production travail, occupé par un salarié.

²⁶ Ces assimilations réductrices font partie d'un système motivationnel, recourant à une certaine morale conservatrice, qui conduit chacun à se rendre disponible sur le marché du travail, dans une disposition d'esprit qui accorde une centralité excessive à l'emploi et à la marchandisation des relations sociales.

²⁷ Une activité est socialement utile si elle améliore le bien-être collectif. Le bien-être collectif est une appréciation subjective (« préférences collectives ») ou se référant à certaines normes comme les droits fondamentaux. Il se distingue de l'utilité individuelle (degré de satisfaction des préférences individuelles).

Mieux reconnaître d'autres activités amènerait à mieux reconnaître nombre de personnes. Beaucoup de personnes sont relativement dévalorisées voire marginalisées ou exclues par la société dès lors qu'elles n'exercent pas ou pas assez d'activités dans le cadre d'un emploi. Ces personnes devraient être reconnues et respectées par la société. Tout comme devraient l'être les sans-papiers, qui le plus souvent sont exploités dès lors qu'ils sont exclus de toute reconnaissance de l'emploi ou des emplois qu'ils exercent pourtant bel et bien.

En particulier, beaucoup de personnes vivent dans la pauvreté ou la précarité faute de revenu suffisant. Un **droit à un revenu suffisant** doit être reconnu à chaque personne indépendamment de son lien avec une activité professionnelle. Ce droit existe dans le cadre de l'aide sociale mais il est souvent lié à une démarche d'activation et le revenu octroyé est actuellement insuffisant. Améliorer ce revenu supposerait bien évidemment de disposer des ressources pour relever en parallèle les montants de sécurité sociale et le salaire minimum net. L'allocation universelle va un pas plus loin puisqu'elle est octroyée à tous sans autre condition que de résider dans le pays. Elle demanderait de générer encore davantage de recettes publiques supplémentaires. Et elle pose de nombreuses questions comme on le verra plus loin.

Mieux reconnaître les activités non professionnelles (en dehors d'un emploi salarié par exemple) et les droits des personnes à une vie digne, ne veut pas dire qu'il s'agit de relativiser **le droit à un emploi de qualité** pour tous ceux qui le souhaitent (et dès lors de renoncer à la revendication du plein-emploi), ni de ne pas reconnaître tout ce que permet l'exercice d'un emploi et qui motive cette lutte pour le droit à l'emploi. Comme une meilleure rémunération, une meilleure sécurité sociale, souvent davantage de liens sociaux, un sentiment souvent accru d'utilité sociale, des possibilités accrues de création et de satisfaction qui en résulte, et pendant longtemps encore très probablement, une meilleure reconnaissance sociale de manière générale.

Dans cette option, la société devrait trouver les moyens à la fois de garantir le droit à l'emploi²⁸²⁹ et d'offrir de **multiples formes d'intégration dans des pratiques collectives** qui donnent la priorité à la valeur d'usage sur la valeur marchande, aux liens sociaux et à la solidarité.

Cette option va évidemment à contre-courant de l'accent mis en œuvre depuis plusieurs années par les gouvernements successifs, visant à promouvoir « le travail », dans le cadre d'une activité professionnelle, via de multiples politiques et mesures fiscales et sociales visant à encourager le travail, lutter contre les pièges à l'emploi, à « remettre sur le chemin de l'emploi »,... L'activation des chômeurs en fait partie. Le chômage massif, surtout dans la période actuelle de faible croissance, fait apparaître l'activation comme un leurre pour les demandeurs d'emploi peu qualifiés, en plus de les culpabiliser. D'où la montée de la remise en question de cette politique qui a réussi à transférer une responsabilité collective sur les individus. En effet, la collectivité dans son ensemble n'est-elle pas finalement responsable du maintien de cet énorme sous-emploi qui est devenu structurel entre la fin des années 70 et le début des années 80 ? Dans le sens où elle n'a pas réussi à s'accorder sur des politiques efficaces pour résorber le chômage.

Il peut être utile de rappeler quelques faits qui permettent de comprendre pourquoi dans la crise que nous vivons resurgissent des utopies déjà anciennes comme la réduction du temps de travail ou l'allocation universelle. Lors de la restructuration de l'industrie, de nombreux travailleurs ont perdu leur emploi et la productivité du travail dans l'industrie a augmenté brusquement. La mise en

²⁸ A ne pas confondre avec le devoir d'exercer un emploi érigé en norme sociale.

²⁹ Le chômage massif fait de l'activation un leurre en plus de culpabiliser les demandeurs d'emploi. La société est responsable du maintien de cet énorme sous-emploi qui est devenu structurel entre la fin des années 70 et le début des années 80 lors de la restructuration de l'industrie sans réduction compensatoire du temps de travail.

prépension de nombreux travailleurs et le développement compensatoire des services et notamment des emplois dans le secteur public et le non marchand privé n'ont pas suffi à compenser à la fois l'impact de la restructuration et l'augmentation de la population active. De surcroît la durée légale du travail n'a plus continué à baisser comme durant les années 60 et le début des années 70. En Belgique, la réduction du temps de travail fut fort débattue dans les années 80 et 90³⁰ mais n'a jamais fait l'objet de mesures susceptibles d'avoir un impact significatif. L'accentuation des politiques de retrait anticipé ou temporaire du marché du travail (prépensions, chômeurs âgés, interruptions de carrière ou de chômage) et la promotion de l'emploi à temps partiel, ont longtemps signifié l'échec de la revendication en faveur de la réduction du temps de travail pour tous avec embauches compensatoires.³¹

2. POSITIONNEMENT ET NŒUDS DU DÉBAT

Dans cette partie sont présentés quelques positionnements liés à la question générale de la centralité de l'emploi et du salaire, en tentant de clarifier et parfois d'éliminer certains nœuds qui apparaissent fréquemment dans les débats, parfois au point de les bloquer. Cette contribution peut constituer une base facilitant la tenue de débats plus approfondis sur ces différents sujets ou sur des points particuliers.

2.1 Réduction du temps de travail, plein emploi et place de l'emploi

Cette revendication de la réduction du temps de travail évoquée ci-avant est désormais réapparue dans les débats des organisations sociales et en particulier syndicales en Belgique³², au point de figurer à nouveau dans les revendications du front commun syndical comme une des « alternatives » complémentaires à « la création d'emplois de qualité via une politique de relance et d'investissements » y compris « dans les services publics, les infrastructures et le non-marchand ». ³³ Elle n'est pas prônée comme « la solution » mais elle est réclamée comme **une solution majeure** par une partie des militants. Voici la présentation de ce qui pourrait être un credo des partisans de la réduction du temps de travail où on tente ici aussi de clarifier autant que possible le positionnement, ce qui épargne bien des mécompréhensions stériles au détriment des sujets utiles à débattre.

La réduction du temps de travail peut combiner une **approche synchronique** (concilier le temps « au moment présent ») si elle porte par exemple sur la durée hebdomadaire du travail, et une **approche diachronique** (concilier les temps « entre les périodes de la vie ») si elle permet de réduire son temps

³⁰ En fin de période, le MOC y a encore consacré 5 réunions de sa Commission économique en 1997 (Rapport intermédiaire de la Commission économique au MOC sur la réduction du temps de travail, 1997).

³¹ La faible diminution de la durée hebdomadaire entre 2000 et 2012 n'est due qu'au développement de l'emploi à temps partiel dont une majorité de temps partiels contraints (sans compter les compromis familiaux). (Source : Gérard Valenduc, Patricia Vendramin, courrier hebdomadaire du CRISP, n°2191-2192, 2013).

³² Voir par exemple le dossier que lui a consacré la revue Politique en 2010 : « Temps de travail, temps de vie. Travailler plus ? Travailler moins ? » (Politique, n° 67, nov-déc 2010), l'enquête réalisée en 2012 par la CSC, la résolution de la FGTB wallonne du 18 septembre 2014. (http://www.fgtb-wallonne.be/sites/default/files/notes/resolution_rctt.pdf), l'entretien de Marc Goblet L'écho du 27 août 2015.

³³ « Nos alternatives à la politique antisociale du gouvernement », FGTB-CSC-CBSLB, en vue de la manifestation du 7 octobre 2015.

de travail ou d'interrompre sa carrière pour des besoins familiaux, d'étude, de reconversion professionnelle, en fin de carrière ou simplement pour prendre une « pause » dans sa carrière. Il n'y a pas de raison d'opposer ces deux approches d'autant qu'elles peuvent répondre à des besoins ou des aspirations observables aujourd'hui.

La **réduction collective et significative du temps de travail** hebdomadaire et à plusieurs moments choisis par le/la travailleur/travailleuse au long de sa carrière, permettrait d'augmenter l'emploi disponible, de vivre mieux, de développer des activités hors emploi et de **garantir l'accès à l'emploi à temps plein³⁴ à tous ceux qui le souhaitent**. La centralité de l'emploi par rapport à d'autres activités serait ainsi atténuée. Même si l'emploi et le travail professionnel resteront très probablement une source d'identité et de valorisation sociale importante mais qui la partagera davantage avec les activités hors emploi.

Toutefois, si cette option peut être considérée comme un idéal à poursuivre, il est réaliste de penser qu'une partie de la RTT (surtout si un objectif ultime était celui d'atteindre le plein-emploi, auquel cas la RTT devrait être substantielle) ne pourrait être accordée qu'en vertu d'accords entre partenaires sociaux au niveau du secteur et/ou de l'entreprise et pas seulement au niveau intersectoriel. Une **relative liberté de choix** et de flexibilité pour les travailleurs en matière de RTT ne saurait être obtenue sans une part de flexibilité temporelle accrue au bénéfice de l'employeur (à condition de ne pas trop réduire voire annuler le bénéfice de la RTT en termes de bien-être³⁵) ou sans que l'employeur puisse conditionner, minimiser voire refuser, des formules qui ne lui conviennent pas, dans le cadre de la négociation d'entreprise.

L'idéal à atteindre qui émerge à nouveau parmi les militants et permanents des organisations sociales est aussi celle d'une réduction **collective** du temps de travail **avec maintien du salaire et de la qualité des emplois, sans intensification du travail et avec création compensatoire d'emplois** (dans la mesure où le niveau de production reste inchangé). Cependant, chacun sait qu'il y a un écart entre l'idéal et le possible et il faut bien préciser dans la revendication ce qu'on entend par « collective », par « maintien du salaire » et par « compensatoire ». Une réduction collective pourrait-elle résulter dans un cadre interprofessionnel prévoyant un délai suffisant et des modalités qui puissent être choisies voire imaginées dans le cadre de la négociation de branche comme d'entreprise ? Le maintien du salaire peut-il être financé partiellement par une intervention financière publique et par des hausses salariales futures inférieures à l'accroissement de la productivité ? La création compensatoire d'emplois peut-elle être partielle ? Et il faut bien entendu débattre de l'efficacité des formules avancées. Quelles formes de RTT et quels processus permettraient-ils de générer un maximum d'embauches compensatoires dans la mesure où il s'agit d'un des objectifs importants qui sont poursuivis ?

Comme on pourra le découvrir ci-après, la RTT peut être financée par une hausse de la productivité, par un meilleur rendement financier provenant d'une croissance des activités ou des rentes d'innovation, par des interventions financières des pouvoirs publics et par un ralentissement des hausses salariales. La hausse de productivité diminue toutefois l'impact en termes d'embauche « compensatoire ».

³⁴ Dans notre conception, pour rappel, le plein emploi correspond à un cas de figure où l'accès à l'emploi est garanti à toutes les personnes qui le souhaitent.

³⁵ Les acquis de la RTT dans les années 90 auraient été érodés dans les années 90 en Allemagne et en France par la flexibilité accrue. (G. Valenduc et P. Vendramin, op.cit.).

En particulier, une RTT progressive ou par étapes s'accompagnant de la réorganisation du travail et d'une utilisation optimisée du parc de machines, de l'informatique et des NTIC n'aboutirait qu'à peu d'embauches supplémentaires vu que la productivité par travailleur en serait trop augmentée, notamment pour éviter une perte de salaire ou pour la limiter. Il en a toujours été conclu dans les études, les débats et les expériences dans le passé, qu'une RTT doit être suffisamment importante et rapidement mise en œuvre que pour avoir un impact significatif sur le nombre d'embauches compensatoires de façon que la réorganisation du travail et les investissements ne puissent compenser intégralement la RTT. Enfin, une négociation sur la RTT prendra toujours en compte les conditions économiques de l'entreprise ou du secteur. Le plus souvent, un avantage en termes de RTT sous forme de réduction hebdomadaire, de jours de congé, ou de pauses carrière par exemple, se traduira non pas par une perte de salaire mais par un accord de limitation des hausses annuelles conclu entre les partenaires sociaux. Mais ce « manque à gagner » ne saurait être proportionnel à la RTT dès lors que celle-ci s'accompagne toujours d'une augmentation plus ou moins forte de la productivité. Par ailleurs, le frein à l'évolution des salaires peut être le prix à payer pour que la RTT ne s'accompagne pas d'une intensification telle du travail qu'elle élimine le bénéfice de la RTT en termes de mieux-être pour les travailleurs. Ce mieux-être aujourd'hui est devenu une aspiration plus importante et impérative que dans les années 80 et 90 où le débat sur la RTT battait son plein. Une enquête auprès de salariés en emploi et de travailleurs sans emploi a montré que les objectifs liés à la qualité de la vie obtiennent les scores les plus élevés, suivi par ceux liés au partage de l'emploi³⁶. A cet égard, la RTT n'est sans doute pas la seule réponse importante à la pression au travail et aux tensions hors travail dans les déplacements, dans l'exercice de la parentalité, etc.³⁷

Une RTT demande aussi d'œuvrer en parallèle pour davantage d'autonomie et d'égalité dans l'usage du temps hors emploi. Il faudrait éviter que la RTT conduise à ce que les femmes augmentent leur charge le travail domestique par rapport aux hommes. Et que des formes de consommation relativement passives des médias audio-visuels et des réseaux sociaux électroniques envahissent le temps libéré d'une partie de la population tandis que ceux qui disposent déjà d'un capital culturel plus important augmentent encore celui-ci, accentuant les inégalités socio-culturelles, voire les inégalités des compétences sur le marché du travail.

La RTT devrait concourir à réaliser le **plein emploi** de tous ceux qui le souhaitent pour la durée de travail qu'ils souhaitent et en même temps à donner à chacun plus de temps pour les activités hors emploi. Le plein-emploi suppose donc que chacun puisse trouver un emploi, à temps plein ou à temps partiel selon son souhait. Le **temps plein** sera évidemment réduit en cas de plein-emploi car le chômage actuel nécessite une RTT pour y arriver complémentirement à d'autres politiques d'emploi. Il n'y a donc pas de contradiction parfois soulevée entre l'objectif de plein-emploi et la réduction du temps de travail (le plein-emploi n'est pas un temps plein pour tous). Leur combinaison n'est pas non plus en contradiction avec l'objectif de réduire la centralité de l'emploi dans nos vies (traité plus haut), que du contraire. Les différences de choix de vie des personnes pourraient d'autant plus se traduire dans les faits que chacun pourrait accéder à un emploi. Avec des inégalités dans les difficultés d'accès (relégation des moins qualifiés, discriminations,...) qui seraient sans doute atténuées par le plein-emploi.

³⁶ G. Valenduc, P. Vendramin, 2013, op.cit. et des mêmes auteurs : « La réduction du temps de travail est-elle toujours d'actualité ? », Note d'éducation permanente n°2013-12, novembre 2013, www.ftu.be/ep

³⁷ Voir l'article de Philippe Defeyt dans Politique, n° 67, nov-déc 2010.

Un enjeu capital lié à la RTT est de reprendre du pouvoir sur les structures économiques³⁸ et de changer le **rapport de forces** en faveur des travailleurs/travailleuses et des citoyens/citoyennes, afin de modifier la répartition des revenus entre capital et travail, de changer les rapports de travail et d'influencer les finalités de la production. Aussi, progresser vers le plein-emploi notamment par la RTT et améliorer la protection sociale, contribueraient à modifier ce rapport de force, même si cela n'y suffira pas. Ce rapport de force à conquérir permettrait de développer la démocratie économique et de renforcer la régulation collective de l'économie.

Mais... pour conquérir une réduction collective du temps de travail, il faut un **rapport de force** nettement plus favorable (ou moins défavorable) qu'aujourd'hui en faveur des travailleurs. Car les organisations patronales sont convaincues qu'il ne s'agit pas d'une bonne solution, et vont parfois jusqu'à déclarer que cette idée a peu de chances de figurer sur la table de discussion entre partenaires sociaux³⁹. Ce rapport de force est influencé par le **contexte économique**. Une forte croissance pourrait en effet augmenter les marges de négociations avec le monde patronal (hausse des besoins de main-d'œuvre et baisse du chômage, hausse des profits, hausses potentielle des salaires transformables en autres avantages comme une RTT sans perte de salaire ou avec une perte limitée). Même si plus de croissance peut faire craindre de la part du patronat des difficultés à recruter dans certaines qualifications et régions et atténuer la mobilisation en faveur d'une redistribution du temps de travail par la RTT. Le **contexte budgétaire** est également défavorable dans un contexte de croissance ralentie car une réduction du temps de travail avec embauches compensatoires peut nécessiter un mécanisme de soutien ou d'incitants financiers publics. Elle peut aussi nécessiter des efforts budgétaires accrus en termes de formation initiale et de formation continuée des travailleurs, dès lors que la RTT s'accompagne de mobilités internes dans l'entreprise et qu'une partie des demandeurs d'emploi n'ont pas les compétences permettant d'occuper les emplois rendus vacants par la RTT. Pour réduire les inégalités en matière d'emploi, il s'agit en effet de réduire le chômage structurel (frappant ceux qui ont le moins de chances d'être embauchés) et pas seulement le chômage de ceux qui sont plus proches de l'emploi.

Il est possible que le retour à une forte croissance ne soit pas escompté dans les prochaines années, en raison de facteurs économiques, et qu'elle ne soit plus souhaitée, notamment afin de sauvegarder l'environnement et en particulier de lutter contre le réchauffement climatique. Il est donc utile de penser à dépasser les réticences et à valoriser les bénéfices collectifs et pour tout un chacun de la RTT.

Viser le plein-emploi et même une RTT significative dans tous les secteurs est un objectif très difficile à négocier, non seulement parce que les fédérations patronales pourront invoquer que des emplois restent vacants selon elles dans certaines régions et pour certaines qualifications, mais surtout parce qu'une importante réduction du chômage est réputée avoir pour effet de faire aboutir de plus fortes revendications salariales au détriment de la compétitivité. Toutefois, le système belge de formation des salaires, qui reste relativement centralisé via l'accord interprofessionnel bisannuel, et l'expérience de la norme salariale, permet d'imaginer que puisse être conclu **un pacte social** par lequel les partenaires sociaux s'engageraient à maîtriser l'évolution des salaires en échange d'une RTT significative.

³⁸ Structures économiques : entendues comme les entreprises et les institutions socio-économiques qui participent du pouvoir économique ou règlent le fonctionnement de l'économie (Conseil central de l'économie, Conseil national du travail, BNB, Commission européenne, BCE, OMC, OCDE, FMI, Banque mondiale, etc.).

³⁹ Entretien de Pieter Timmermans dans *Le Soir*, 5-6 septembre 2015. Le dirigeant de la FEB, lui, préfère l'idée d'un compte-carrière alimenté de manière flexible par le travailleur (heures supplémentaires, congés non utilisés) et accepté de manière flexible par l'employeur.

Malgré la persistance du chômage massif, les difficultés que nous venons d'évoquer plaident pour que la revendication en faveur de la RTT rencontre davantage de motivations. Outre une redistribution plus équitable de l'emploi et une forte réduction du chômage, elle devrait s'appuyer sur la motivation pour plus de bien-être et en particulier pour lutter contre **l'épuisement professionnel** et le cumul des tensions de la vie professionnelle avec celles de la vie privée, des tensions qui s'accroissent en interagissant. L'allongement des carrières présente à cet égard une opportunité pour réinitier la revendication de la RTT sur la table de la concertation sociale puis de la négociation collective.

L'allongement des carrières à travers les mesures promulguées ou décidées sous les deux derniers gouvernements fédéraux à partir de la fin 2011 s'est accompagné de limitations plutôt que d'extension des formules d'aménagement des fins de carrière (singulièrement en ce qui concerne les crédit-temps sans motif) alors même que l'on a observé que « les crédit-temps, les pauses carrière et les congés thématiques ont connu une extension considérable au cours des dix dernières années, en particulier chez les plus de 50 ans »⁴⁰. Toutefois, la concertation sociale sur la réforme des pensions au sein du CNT, des organes de gestion des parastataux tels que l'ONP, du Conseil national des Pensions nouvellement institué, sera probablement l'occasion de relancer la question de l'aménagement des fins de carrière et représente une opportunité pour débattre et négocier de nouvelles formes de RTT (diachronique) avec embauche (totalement ou partiellement) compensatoire, ne fût-ce que par des formules sur base volontaire dans un cadre négocié. Pour les syndicats, elle pourrait être une des contreparties à certaines mesures déjà prises ou à décider en matière de pension et de fin de carrière, même s'ils choisiront sans doute de continuer à s'opposer à d'autres mesures.

2.2 Quelle reconnaissance des activités hors emploi ?

La vie en dehors de l'emploi et notamment les activités sociales qui ne sont pas du travail, dans et en dehors du cadre familial construisent aussi l'identité de chacun. C'est un espace de plus de liberté et d'autonomie et qui devrait être davantage considéré comme faisant partie de la reconnaissance **sociale** de chaque personne **sans que celle-ci signifie une appréciation positive de la société** (notamment du milieu de travail) **sur l'usage du temps hors emploi** et notamment sur la proportion des activités de travail et celle des activités de non travail dans ce temps hors emploi. Le temps hors emploi doit permettre à chacun de vivre plusieurs sphères d'activités et vies sociales autonomes s'il le souhaite, ce qui contribuera à atténuer plus ou moins fortement la centralité de l'emploi dans nos vies.

Cette reconnaissance implique aussi une valorisation des revendications collectives et demandes individuelles de pouvoir vivre **davantage de temps et d'activités hors emploi** dans de bonnes conditions concrètes d'accès (RTT hebdomadaire, crédit-temps,...), de revenu (de remplacement) et de droits sociaux (assimilations pour la pension). C'est ici reconnaître un droit à des temps hors travail spécifiquement dans le cadre d'un emploi, mais **qui ne sont pas dédiés à une activité particulière**.

La reconnaissance sociale dans certains cas peut aussi signifier que la collectivité (après débat démocratique et large concertation sociale) **reconnait l'utilité sociale** (bien-être collectif et celui des

⁴⁰ Ces formules de réduction individuelle du temps de travail touchent 273.000 travailleurs en 2012 dont 2/3 de femmes. Au-delà de 50 ans 18% des femmes et 12% des hommes sont concernés. (G. Valenduc et P. Vendramin, (2013) op.cit.).

personnes concernées⁴¹) de certaines activités hors emploi et permet à chacun de disposer du temps nécessaire (congés spécifiques) et éventuellement de compensations financières plus étendues (en matière d'indemnités de remplacement de revenu, de remboursement de frais pour les bénévoles par exemple, et en termes de droits sociaux).

La société peut même vouloir encourager certains comportements (se former⁴², développer ses savoir-faire, être solidaire, prendre soins d'un proche, participer à des activités « de citoyenneté »⁴³,...), faire de la discrimination positive (conditions d'accès à des formations), ou permettre pleinement de faire face à certains risques de la vie (conjoint gravement malade). Ceci existe aujourd'hui et on peut vouloir le soutenir comme faisant partie de la palette des moyens des politiques sociales à développer. Ainsi, y a-t-il une gradation dans la reconnaissance sociale concrète jusqu'à l'incitation interventionniste. Pour les partisans de cette option, la vie que chacun considère comme bonne doit aussi être soumise à un débat démocratique au sujet du bien commun dès lors qu'il y a des rapports entre les choix individuels et qu'il est question d'octroyer une incitation sociale concrète à certaines activités.

Mais on peut aussi vouloir considérer au contraire qu'il n'appartient pas à la collectivité de déterminer ce qui est à encourager ni même de désigner ce qui fait partie du bien-être collectif (et celui des personnes concernées). Cette seconde option relativement libertaire part du principe selon lequel si incitation il y a, elle doit être exercée dans le **total respect des personnes, de leur autonomie et de leur liberté de choix de vie**, notamment professionnelle. Ce qui peut toutefois permettre d'utiliser cette liberté pour des projets collectifs, voire l'inscrire dans un dessein politique de transformation de la société. L'allocation universelle dont il sera traité plus loin est l'intervention publique qui correspond le mieux à cette option dans sa version la plus radicale dès lors que ce droit serait reconnu à tous sans liaison avec l'exercice présent ou passé d'une activité professionnelle.⁴⁴

Dans ces deux options, on peut toutefois s'accorder sur le fait que dans notre société il faudrait à tout le moins **éviter toute ingérence morale** sur la vie privée et sociale de chacun au travers de ses activités hors emploi.

Par ailleurs, l'activité hors emploi comprend aujourd'hui beaucoup de travail contraint, invisibilisé, et très inégalement partagé entre les hommes et les femmes, ce qui est en partie la conséquence de pénuries de services accessibles. Comme par exemple dans le secteur de l'accueil de l'enfance ou celui des aides et des structures alternatives pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Permettre et reconnaître la vie hors emploi et soutenir certaines activités hors emploi doit donc aller de pair avec le **développement des services répondant aux besoins sociaux**. Il ne s'agit pas de remplacer ce développement par le soutien d'activités hors emploi. Autrement dit, l'incitation sociale ne saurait couvrir un désinvestissement de l'Etat social. Car, c'est bien un investissement social accru

⁴¹ Par exemple, la personne qui soigne un proche et ce proche lui-même.

⁴² Précisons qu'il y a lieu d'offrir des possibilités suffisantes de développement des capacités des personnes notamment en matière d'insertion socioprofessionnelle.

⁴³ Par exemple par la reconnaissance du droit à mener un engagement associatif reconnu d'intérêt public et à bénéficier non plus d'un chômage mais d'un revenu d'activité d'intérêt général.

⁴⁴ « L'octroi inconditionnel d'un revenu de citoyenneté est donc inséparable du développement d'espaces et de moyens qui permettent aux individus et aux groupes de satisfaire par leur libre travail une partie des besoins et des désirs qu'ils auront eux-mêmes définis. » « Ces espaces d'autonomie et d'auto-production sont un levier essentiel pour sortir de la logique marchande de la société. » L'auteur inscrit manifestement cette liberté dans un projet culturel et économique et somme toute politique. Dans : Véronique Quinet(2015), op.cit.

des pouvoirs publics⁴⁵ qui permettra de réaliser l'intégration sociale de tout un chacun et de renoncer aux pratiques d'exclusion.

Enfin, il faut bien délimiter là où une intervention est souhaitable et la mesure de cette intervention de la collectivité. Il y aurait en effet contradiction à vouloir réduire la centralité de l'emploi en cherchant à valoriser trop systématiquement d'autres activités par leur monétisation qui apparaîtraient alors comme d'autres formes d'emplois assortis de conditions d'indemnisation.

2.3 Droit à un revenu décent et protection sociale liée ou non à l'emploi

2.3.1 Le salaire et la cotisation sociale

Pour le monde du travail, le salaire constitue à maints égards **l'élément central** des revenus. Pour la plupart des travailleurs/travailleuses en emploi, il représente l'essentiel de leur revenu. Le salaire est aussi la base de calcul des cotisations et une référence pour la détermination des revenus de remplacement⁴⁶ relevant de la sécurité sociale (il est aussi pris en compte pour la détermination des allocations relevant de l'aide sociale), ainsi que dans le passé pour leur liaison à l'évolution du niveau de vie général (ce qu'on appelait le « bien-être »)⁴⁷. Pour pouvoir offrir une meilleure couverture sociale, et également pour élargir la base des cotisations, il importe **d'incorporer le maximum de rémunérations dans le salaire brut**.

Chacun doit disposer d'un revenu décent. Ce pourquoi tous les minima sociaux doivent au moins atteindre le seuil de risque de pauvreté et leur relèvement doit aller de pair avec celui du salaire minimum. Celui-ci est un garde-fou indispensable face à la concurrence de la part d'entreprises et de pays n'atteignant ou ne respectant pas des normes sociales élémentaires (*relativement au niveau de vie du pays*). Ce pourquoi il faut promouvoir **un socle salarial et social minimal** (*en termes de salaire minimum, de minima sociaux et de revenu minimum*) dans l'Union européenne et au niveau international. Les problèmes provoqués surtout dans les secteurs de la construction et des transports routiers par la concurrence organisée par les entreprises faisant venir des travailleurs détachés de pays européens à bas salaires fut un révélateur du danger de spirale régressive en matière salariale en ce compris les cotisations sociales. Il faut aussi combattre le phénomène des **travailleurs/travailleuses pauvres**⁴⁸, qui s'est développé principalement avec les temps partiels et les contrats précaires. Améliorer les droits et relever la durée du travail des temps partiels (notamment par la redistribution du temps de travail) et limiter les contrats précaires permettraient aussi de réduire la discrimination indirecte qu'ils engendrent à l'encontre des femmes et des jeunes dès lors qu'ils sont plus nombreux à les subir.

⁴⁵ Par exemple, dans la politique de l'enfance, les formations initiales et continues, l'accompagnement et l'orientation professionnelle, la lutte contre les discriminations, la santé, les formes collectives de gestion des ressources naturelles notamment énergétiques et agricoles,...

⁴⁶ Y compris pour les droits à la pension sur les périodes assimilées.

⁴⁷ Plus précisément, la « liaison au bien-être » des pensions consistait à revaloriser les pensions au prorata de l'évolution du niveau général des salaires tandis que les « adaptations » forfaitaires au bien être qui ont prévalu à partir de 1999 représentent un pourcentage d'augmentation décidé sans référence explicite à l'évolution salariale, sur base d'une enveloppe fixée par le Gouvernement.

⁴⁸ Qui ne peuvent même pas vivre décemment alors que le salaire est sensé permettre la « reproduction de la force de travail » (expression de l'analyse marxiste de l'économie capitaliste).

Le salaire doit relever de la **négociation collective** à tous les niveaux (interprofessionnel, sectoriel et d'entreprise), visant notamment à **répartir la valeur ajoutée** et à généraliser des avancées. Car le niveau des salaires ne découle pas automatiquement de la richesse produite et d'un partage intangible des gains de productivité. Il est le résultat d'un rapport de force entre détenteurs de capitaux et employeurs d'une part et travailleurs/travailleuses d'autre part.

La baisse de la part des salaires observée depuis les années 70, liée au chômage massif, à la libéralisation des échanges mondiaux et à la financiarisation de l'économie, est le résultat d'une ponction grandissante des revenus de l'activité de production de la part des investisseurs financiers, au détriment de l'investissement productif et de l'emploi. Ce prélèvement, en limitant les débouchés des entreprises et en entraînant le recours palliatif à l'endettement des ménages, est une cause fondamentale de la crise apparue en 2007 aux Etats-Unis. Dès lors, sortir de la crise exige d'œuvrer au **relèvement de la part des salaires**, également au plan européen et international, et de combattre la compétition salariale régressive.⁴⁹

Les **cotisations** font partie intégrante du salaire, constituant le salaire socialisé et indirect (*à travers les prestations sociales*). Les cotisations patronales ne sont donc pas une charge sur les entreprises mais font partie du revenu dû aux travailleurs/travailleuses⁵⁰. A ce titre, les travailleurs/travailleuses doivent pouvoir **co-décider** de leur attribution dans le cadre de la sécurité sociale. Elles doivent rester **un élément important du financement de la sécurité sociale** (fédérale comme fédérée⁵¹) même s'il y a lieu de d'élargir son assiette de financement en faisant contribuer les autres revenus (via l'instauration d'une CSG et l'augmentation du précompte mobilier).

A l'heure où des voix se font entendre en faveur de la suppression des augmentations salariales liées à l'ancienneté, afin de relever le taux d'emploi des travailleurs âgés, victimes de discrimination, il faut réaffirmer les options suivantes. En vertu des conventions collectives, **le salaire doit augmenter en cours de carrière**, suivant les barèmes liés à l'ancienneté ou à l'âge, les qualifications et compétences personnelles acquises par la formation continue et par l'expérience, ainsi que l'évolution de la fonction. Chaque travailleur/travailleuse doit être valorisé tout au long de la carrière notamment par la mise en œuvre d'un **droit à la formation continue**. En particulier, la collaboration et les transferts de savoirs entre générations pourraient pâtir de la remise en cause de la reconnaissance pécuniaire qui est aussi symbolique des travailleurs plus anciens. Elle peut aussi être mise à mal par des avantages excessifs au détriment des jeunes qui ont aussi des savoirs à transmettre aux plus âgés par exemple dans l'usage des TIC.

⁴⁹ Les organisations du monde du travail comme le MOC, les syndicats, les mutuelles et nombre de mouvements d'action collective et d'éducation permanente peuvent contribuer à redresser le rapport de force en faveur des producteurs de richesse, les travailleurs/travailleuses, notamment en dénonçant le discours utilisant des expressions comme les « charges salariales » et restreignant la compétitivité au seul niveau des salaires, alors que ce sont les « charges actionnariales » excessives qui ont contribué à entraîner nos économies dans la récession.

⁵⁰ Réduire les cotisations patronales diminue le coût salarial tandis que réduire les cotisations personnelles restreint le salaire poche du travailleur/de la travailleuse, mais il s'agit du même salaire indirect servant à financer la sécurité sociale.

⁵¹ Les matières transférées vers les Entités fédérées sont désormais financées par des dotations du Fédéral compensées par la réduction du financement alternatif de la sécurité sociale fédérale. Le maintien du niveau des cotisations (versées à la sécurité sociale fédérale) allait dans le sens de la position tenue ici même si un transfert de cotisations aux Entités fédérées aurait été préférable dans le contexte de la gestion paritaire afin de permettre aux partenaires sociaux de relever le montant des cotisations pour faire face aux besoins liés notamment à l'augmentation du nombre de personnes âgées (et donc des soins résidentiels) et à Bruxelles, également à l'augmentation du nombre d'enfants (et donc des allocations familiales).

Il importe également de **lutter contre les discriminations salariales** (*directes et indirectes*), de **réduire les inégalités salariales entre hommes et femmes** et de **réduire l'écart salarial** entre les bas salaires et les rémunérations des hauts cadres et dirigeants.

Enfin, **sauvegarder le système d'indexation** des salaires et des revenus de remplacement, permet à la fois de maintenir le niveau de vie et de soutenir la consommation intérieure. A cet égard, un saut d'index de 2% n'est pas anodin car il touche aussi le pécule de vacances, la prime de fin d'année et la pension et l'écart à l'évolution des prix se prolonge toute la carrière qui suit⁵². Pour celui qui ne peut réduire son niveau de dépenses mensuelles, la perte cumulée est conséquente pour le patrimoine des travailleurs et notamment pour leur investissement éventuel dans un logement.

En somme, le salaire y compris les revenus de remplacement constitutifs du salaire indirect, doit rester un objet central des revendications du monde du travail, au titre de juste contrepartie du travail professionnel et de reconnaissance des compétences du travailleur, protégeant de la précarité et source de droits sociaux, comme enjeu de la répartition des revenus de la production entre travail et capital et comme moyen de soutenir l'activité économique, et en tant que source de financement de la protection sociale.

Le financement de la sécurité sociale doit continuer à s'opérer principalement par des cotisations sociales constitutives du salaire, car cela donne un surcroît de légitimité à la gestion paritaire de la sécurité sociale.

En l'absence de revenu inconditionnel décent comme une allocation universelle d'un niveau suffisant, c'est le salaire qui permet à chacun de réaliser des activités hors emploi. Il n'y a donc pas de nécessaire contradiction entre une moindre centralité de l'emploi et la défense des salaires.

Débat de fond sur les salaires et les cotisations à partir des propositions de Bernard Friot

Un débat fondamental sur le salaire ne peut actuellement faire l'impasse sur les analyses de Bernard Friot^{53,54}. Celui-ci remet en question notre conception convenue du travail, généralement confondu avec l'emploi comme nous l'avons aussi exposé (pour lui, même le retraité travaille), des salaires et de la cotisation (salaire socialisé) dont il fait l'éloge, tout en proposant un dépassement du capitalisme. Le caractère radical de ses propositions séduit nombre de progressistes, tel un nouveau regard porteur d'espoir dans les mouvements sociaux qui se battent pour sauvegarder des droits, le salaire et l'emploi beaucoup plus que pour conquérir.

Il estime qu'il faut sortir de la valeur-travail et du marché du travail qui sont au cœur de la conception capitaliste du travail. Il défend l'idée d'un salaire à vie universel (entre 1.500 et 6.000 euros) qui reconnaisse à chacun sa capacité (potentielle) à produire de la valeur économique, tel un grade de fonctionnaire basé sur les qualifications ouvertes à tous (sur les formations réussies). On

⁵² Un saut d'index de 2% « fera perdre entre 20 et 30.000 euros à chaque travailleur à l'issue de sa carrière » a déclaré Felipe Van Keirsbilck, Secrétaire général de la CNE (Manifestation syndicale de février 2015). Vu la longue carrière qui est devant eux, les jeunes sont les plus touchés.

⁵³ Bernard Friot, L'enjeu du salaire, La Dispute, 2012.

⁵⁴ Bernard Friot, Eloge de la cotisation (intervention à la 89^{ème} Semaine Sociale du MOC), Politique, numéro hors-série 17, oct 2011.

peut penser que cela motiverait la collectivité à réaliser le plein-emploi puisque celui qui n'a pas d'emploi toucherait tout de même son salaire lié à sa qualification.

Il propose que la cotisation soit étendue à une cotisation « économique » en incorporant les actuels profits distribués aux actionnaires de manière à pouvoir financer les investissements sans n'avoir plus besoin des capitalistes. L'amortissement de ceux-ci et les nouveaux investissements seraient simplement financés par la cotisation économique. Cette cotisation, représentant un pourcentage de la valeur ajoutée, « serait versée à des caisses gérées par les représentants des salariés »⁵⁵. L'actionnariat ouvrier a toutefois été développé dans une optique patronale de productivité. Ce ne serait pas le bon point de départ de ce changement et n'aurait aucun sens car les directions d'entreprises recruteraient les salariés sans qu'ils doivent eux-mêmes leur payer leur salaire même si celui-ci serait prélevé sur la valeur ajoutée de l'entreprise⁵⁶. Le salaire serait versé dans une caisse servant à financer « le salaire à vie » y compris durant la retraite.

Cette utopie pourtant issue d'une lecture manifestement marxiste devenue largement méconnue (le profit est du surtravail gratuit prélevé sur les salaires) séduit semble-t-il davantage pour son éloge de la cotisation que pour son éviction des profits distribués aux actionnaires. Car à cet égard, encore faut-il voir le chemin pragmatique au départ de l'existant. Il ne s'agit pas d'une véritable appropriation collective des moyens de production puisqu'il n'y a pas de confiscation des moyens existants. Le capitalisme pourrait continuer à exister parallèlement à ceux qui décideraient de tenter l'aventure du « salaire à vie ».

Par contre, la défense de la cotisation fait écho à l'offensive patronale contre les « charges sociales ». Elle réaffirme que les cotisations patronales font partie du salaire indirect et servent à financer la sécurité sociale. Selon Michel Husson, les conquêtes sociales dans le cadre du rapport salarial⁵⁷ sont un rempart contre la société marchande envahissante notamment par la cotisation qui permet de financer du non-marchand. Il faut donc résister aux baisses de cotisations quitte à défendre un glissement en faveur des bas salaires et des groupes cibles.

Réduire les cotisations patronales comme dans le cadre du tax shift décidé en juillet 2015 revient essentiellement à transférer des revenus des travailleurs vers les entreprises sans guère mettre à contribution les actionnaires puisque la réduction des cotisations patronales a été compensée largement par des taxes sur la consommation et par des économies notamment dans la sécurité sociale. Par ailleurs, un financement important de la sécurité sociale par des cotisations donne un argument au maintien de la gestion paritaire de la sécurité sociale. Pour autant, on peut défendre que même avec une fiscalisation accrue du financement de la sécurité sociale, ce sont toujours les salaires et donc les travailleurs et travailleuses qui en paieront la part majoritaire (via les cotisations sociales patronales et personnelles, l'impôt des personnes physiques, la TVA et les accises). Cet argument permettrait d'accepter une hausse du financement de la sécurité sociale par la fiscalité en vue d'en élargir l'assiette de financement aux revenus du patrimoine et améliorer ainsi l'équité du financement. Une réduction des cotisations ciblée, notamment sur les bas salaires, peut avoir un impact nettement plus significatif sur l'emploi qu'une réduction générale, générant dès lors un effet retour plus conséquent pour les recettes de la sécurité sociale.

⁵⁵ Bernard Friot, (2012) déjà cité, p 184.

⁵⁶ Bernard Friot, (2011) déjà cité, p 47.

⁵⁷ « On appellera forme du rapport salarial l'ensemble des conditions juridiques et institutionnelles qui régissent l'usage du travail salarié ainsi que la reproduction de l'existence des travailleurs », R. Boyer (Dir.), *La flexibilité du travail en Europe*, La Découverte, 1986.

L'approche de Friot mérite sans doute d'autres débats sur ce que cela inspire comme propositions concrètes d'alternatives à l'entreprise capitaliste, notamment en ce qui concerne le financement des investissements par les salaires et la démocratie économique. Mais n'y a-t-il pas aussi un risque de se disperser dans les revendications ? La RTT qui peut paraître une utopie également, reste une piste davantage priorisée dans les organisations sociales actuellement même si elle est encore émergente comme objet de la concertation et de la négociation collective.

2.3.2 Protection sociale

La protection sociale est aujourd'hui composée de droits de sécurité sociale liés « au travail » (au statut professionnel), de droits rendus quasi universels (soins de santé, allocations familiales) et de droits à des prestations relevant de l'aide sociale sur conditions de ressources.

Elle évolue dans le sens d'une moindre liaison « au travail », comme en témoignent certaines réformes en cours et certains débats, notamment, en matière d'allocations familiales, d'assurance autonomie, d'allocation de chômage et d'allocation universelle. Les deux premiers points sont présentés à titre exemplatifs, les deux autres témoignant du positionnement du groupe de travail à l'origine de cette étude dont nous développons surtout la question de l'allocation universelle étant donné son lien avec la thématique de la centralité de l'emploi et du salaire.

Allocations familiales

Dans le cadre des débats sur le transfert des allocations familiales aux entités fédérées, se discute notamment la proposition de faire reconnaître le droit aux mêmes allocations familiales de base à tous les enfants, sans référence au statut professionnel de l'attributaire comme actuellement, étant entendu que l'allocation resterait versée au parent allocataire et non à l'enfant, et sans différence. Cela éviterait la complexité qui aurait été liée au changement de statut professionnel de l'attributaire ou au fait que celui-ci ne vit pas dans la même entité fédérée que l'allocataire.

Le transfert ayant été précédé d'une suppression des différences de montants d'allocations familiales entre régimes, et la clé de répartition de la dotation versée par l'Etat fédéral à l'entité fédérée pour les allocations familiales étant le nombre d'enfants de 0 à 18 ans vivant sur son territoire, ceci ouvre évidemment la voie à un droit de l'enfant sous simple condition de résidence. Cette plus nette universalisation n'en fait pas un service public dont le budget peut se trouver épuisé au point de ne pouvoir verser toutes les allocations. Il s'agit toujours d'un droit de sécurité sociale attaché à la personne (droit subjectif) obligeant l'entité fédérée à verser les allocations pour tous les enfants quitte à modifier les montants sous réserve du principe de « standstill » selon lequel le système ne peut « régresser significativement » notamment dans les montants ou les conditions d'octroi⁵⁸, sauf pour de graves raisons d'intérêt général (comme un tarissement significatif des sources de financement).

Ainsi, le débat sur le fait de savoir si les allocations familiales devaient encore être financées par des cotisations sociales alors qu'elles étaient devenues de fait des prestations quasi universelles est clos de par le financement par une dotation fédérale⁵⁹. Mais ceci a ouvert le débat dans les entités fédérées (Communauté flamande, Commission communautaire commune à Bruxelles, Région

⁵⁸ Paul Palsterman, Les aspects sociaux de l'accord des réformes institutionnelles du 11 octobre 2011, CRISP, CH n° 2127-2128, 2012.

⁵⁹ La dotation est compensée par une réduction du financement alternatif (alternatif dans le sens où il remplace les baisses antérieures des cotisations patronales, et constitué essentiellement par une part des recettes de TVA) de la sécurité sociale fédérale, les cotisations n'étant pas modifiées par le transfert des allocations familiales.

wallonne et Communauté germanophone) sur le rôle des partenaires sociaux et des autres organisations jusqu'alors représentées à l'ONAFTS, comme sur celui des pouvoirs publics, dans la gestion des allocations familiales des entités fédérées.⁶⁰

Assurance-autonomie

La revendication d'une assurance autonomie proposait de faire évoluer une prestation d'aide sociale (l'APA) vers une prestation de sécurité sociale (par la suppression du plafond et des conditions de ressources) au niveau fédéral. La 6^{ème} réforme de l'Etat a cependant transféré l'APA aux entités fédérées. Etant donné l'importance des besoins en matière d'accompagnement à domicile, une cotisation pourrait être instaurée au niveau des entités fédérées qui ont hérité de la compétence dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l'Etat afin de compléter les recettes que percevront ces entités suite au transfert de cette compétence à travers la dotation du fédéral. Si la cotisation régionale d'assurance autonomie devait être forfaitaire (plutôt que dépendre du salaire ou du revenu imposable) cela reviendrait à renoncer à la solidarité verticale suivant le niveau de revenu qui prévaut en sécurité sociale fédérale⁶¹.

Le budget nécessaire est difficile à évaluer car il dépend du nombre de personnes qui feront valoir leur droit dans le cadre de cette assurance autonomie dès lors que celle-ci ouvre un droit subjectif de sécurité sociale, ce qui signifie que chaque assuré y a droit même si le budget de l'année est épuisé. La cotisation pourrait éventuellement couvrir des interventions en maison de repos à moins que le budget de ce secteur soit augmenté par d'autres recettes. L'idée de « refinancer » certaines matières transférées par une cotisation fédérale (en « solidarité interpersonnelle » nationale) ou par une réforme fiscale dont une partie du produit serait affecté à la sécurité sociale des entités fédérées apparaît actuellement irréaliste sur le plan politique étant donné que la 6^{ème} réforme de l'Etat a transféré le financement en même temps que la compétence. A cet égard, c'est le principe de responsabilisation des entités fédérées (en cas de dépassement de budget) qui a primé plutôt que la solidarité interpersonnelle nationale. Pour cette matière, la solidarité se résume au critère de répartition de l'enveloppe entre entités, à savoir le nombre de personnes de 80 ans et plus. L'Etat fédéral ne peut donc plus refinancer les matières transférées, les transferts s'opérant jusqu'à présent dans une logique plus confédérale que fédérale.

Assurance-chômage

Idéalement, le droit à un revenu décent par le biais de l'assurance-chômage ne saurait être un pis-aller faute de réalisation du droit à l'emploi de qualité pour tous et à temps plein pour ceux qui le souhaitent. Néanmoins, même en situation structurelle de plein-emploi et en haute conjoncture, la subsistance inévitable d'un chômage frictionnel (en raison du délai de rencontre entre l'offre et la demande d'emploi) et l'augmentation du chômage en basse conjoncture, nécessitent de maintenir un système d'octroi d'un revenu par une assurance-chômage.

Dans la situation actuelle de chômage massif persistant, les mesures d'activation et d'incitation qui ont été prises depuis 2004 ne peuvent conduire chacun vers l'emploi et ont pour effet de doublement pénaliser ceux qui subissent déjà la relégation permanente dans la « file de chômage »

⁶⁰ L'option du MOC à cet égard exprimée à la veille du transfert des compétences qui s'est reflété dans l'accord entre partis francophones dit de la Sainte-Emilie reste celle du maintien de la « gestion paritaire » ou plus précisément par les acteurs jusqu'alors impliqués avant le transfert (Patrick Feltesse, Transferts de compétences de sécurité sociale. Comment organiser la protection sociale fédérée ?, FTU, Notes d'éducation permanente n° 1 - Mars 2013 ou dans Démocratie, N°3, mars 2013).

⁶¹ Toutefois, la dotation qui complètera le produit de cette cotisation, provient des recettes fiscales fédérales qui ont un certain caractère redistributif.

parce que moins qualifiés ou discriminés. Dans des sous-régions à faible taux de chômage et pour certaines qualifications dites « en pénurie », ces mesures peuvent peut-être réduire les vacances d'emplois. Ces situations sont bien plus rares en Wallonie et à Bruxelles.

Nous n'analysons pas ici toutes les conséquences sociales de la dégressivité accrue des allocations de chômage, de son extension à l'ensemble des demandeurs d'emploi alors qu'un système dégressif préexistait à l'encontre des cohabitants, de l'allongement du stage d'insertion (anciennement, « d'attente ») des jeunes et de la limitation dans le temps de l'octroi de l'allocation d'insertion, et de la réduction de moitié de l'allocation de garantie de revenu octroyée sous conditions de revenu aux travailleurs à temps partiel reconnus comme demandeurs à travailler à temps plein. Pointons tout de même le fait qu'un nombre croissant de personnes se retrouvent sans ressources, doivent émerger au CPAS ou à la solidarité familiale, et perdent des droits à la pension en termes de niveau de pension et de durée de carrière conditionnant l'accès aux « allocations de chômage avec complément d'entreprise » (prépension) et à la pension anticipée. Si les mesures ont été présentées par les gouvernements comme des incitations efficaces, on sait qu'elles ont été prises pour des raisons budgétaires, singulièrement dans le programme du gouvernement fédéral arrêté en décembre 2011 alors que les taux d'intérêts sur la dette publique étaient en augmentation suite aux appréciations négatives des agences de notation.

Terminons par l'option prise par le groupe de travail à l'origine de cette étude, qui a souhaité se prononcer brièvement à propos du débat sur « **les personnes les plus éloignées de l'emploi** ». L'indemnisation des « personnes les plus éloignées de l'emploi »⁶² ne saurait suffire à une politique d'égalité. Il s'agit de personnes pour lesquelles un parcours d'insertion socioprofessionnelle conséquent est nécessaire. Des actions suffisantes que pour pouvoir aboutir à des résultats véritables doivent être menées dans des conditions acceptables. Pour autant, il restera un certain nombre de personnes en incapacité de décrocher un emploi. Ces personnes devraient bénéficier d'un revenu décent supérieur à celui de l'aide sociale et sans enquête sur les ressources et qui ne soit pas soumis aux mêmes conditions qu'une allocation de chômage. Il ne s'agirait pas d'un revenu inconditionnel puisque les raisons de l'incapacité à pouvoir accéder à l'emploi doivent pouvoir être vérifiées.

Allocation universelle⁶³ : un élément du débat sur la protection sociale et ses perspectives à long terme

L'idée d'allocation universelle quant à elle revient dans le débat, notamment à la faveur des critiques du statut de cohabitant (moindres allocations, contrôles domiciliaires, inégalité indirecte entre hommes et femmes, etc.) et de l'activation, ainsi que du fait que des droits sont non perçus car méconnus des bénéficiaires potentiels⁶⁴. Son retour est probablement un symptôme du sentiment d'impuissance des progressistes face à la persistance du chômage massif, des exclusions, et de la

⁶² Il s'agit à notre avis des personnes qui, compte tenu du niveau de chômage, sont très défavorisées dans leur recherche d'emploi par rapport aux caractéristiques des autres demandeurs d'emploi et en particulier celles qui sont les plus valorisées par les employeurs. Leur probabilité d'accéder à l'emploi est dès lors très faible.

⁶³ Cette section sur l'allocation universelle témoigne essentiellement de la discussion du groupe de travail et des publications de l'auteur de cette étude, et ne reprend donc pas tous les arguments qu'il est possible de trouver dans les ouvrages et articles parus sur le sujet. Pour un exposé et une analyse plus développée, voir Patrick Feltesse, La seconde jeunesse de l'allocation universelle, dans *Démocratie* n°11, novembre 2013 ou dans Note d'éducation permanente N° 2014 – 14, décembre 2013, FTU (www.ftu.be/ep).

⁶⁴ Comme le statut OMNIO ouvrant le droit à un remboursement majoré des soins de santé, le revenu d'intégration sociale (RIS) ou la garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA).

pauvreté, à la fragilisation du salariat (*flexibilité, précarité de l'emploi, intensification du travail, burn-out ou épuisement professionnel, stigmatisation des chômeurs, dégressivité des allocations de chômage et nouvelles conditions d'accès à l'allocation d'insertion*), dans le contexte de l'avancée de la mondialisation libérale (pensons au projet de traité transatlantique de commerce et d'investissement -TTIP) et devant la perspective d'une croissance ralentie (impact de la crise financière sur la confiance et les finances publiques, ralentissement des gains de productivité, essoufflement des pays émergents, etc.).

Il s'agirait d'un revenu de base accordé sous seule condition de résidence, déliant ainsi le droit à un revenu de l'activité professionnelle. L'existence d'une allocation universelle, **ne supprimerait pourtant pas la possibilité ou la nécessité** (dans l'hypothèse où elle n'atteindrait pas un montant suffisant pour vivre décemment), **d'une sécurité sociale contre les risques sociaux liés à un emploi**, permettant de percevoir des revenus de remplacement du salaire perdu⁶⁵ (pension, allocation de chômage, indemnité d'incapacité, etc.). Nous ne croyons pas que la plupart des gens seraient en mesure de vivre totalement en marge du capitalisme selon des modes de vie alternatifs, de se passer de l'emploi et de l'assurance chômage. Beaucoup de défenseurs de l'allocation universelle ne la présentent d'ailleurs pas comme la panacée.

En théorie, dès lors qu'elle permettrait de travailler à temps réduit ou de quitter temporairement son emploi par exemple, l'allocation universelle pourrait représenter le moyen d'acquérir **une forme de liberté** : d'affranchissement partiel de l'emploi, de décompression par rapport au travail tant professionnel que domestique, d'ouverture à de nouvelles activités, à de nouveaux usages de sa vie propre et de ses vies en collectivités. Elle pourrait par exemple être utilisée pour se former ou se lancer dans une autre activité professionnelle. Cette liberté nouvelle serait liée au **caractère inconditionnel** de l'allocation hormis la condition de résidence. Ce qu'elle permettrait **dépendrait toutefois fortement du montant octroyé** qui irait, selon les propositions⁶⁶, d'un socle minimum (de 250 à 450 euros) obligatoirement complété par un emploi, à un minimum pour vivre décemment (1000 euros au moins pour une personne seule⁶⁷). L'octroi de l'équivalent du seuil de pauvreté permettrait de supprimer la pauvreté pécuniaire mais représenterait toutefois un coût budgétaire important qui nécessiterait une réforme ambitieuse de la fiscalité. Marc de Basquiat propose pour la France une réforme radicale tant de la fiscalité que des prestations sociales⁶⁸. On peut retenir au moins son idée de restaurer la progressivité du système fiscal considéré globalement même si les modalités qu'il propose sont plus discutables ne fût-ce que sur le plan de la faisabilité politique.⁶⁹

L'allocation universelle pourrait éventuellement remobiliser une partie des personnes sans guère de perspectives d'insertion professionnelle mais elle pourrait aussi **démobiliser à leur égard les services qui sont sensés les accompagner et leur donner accès à des capacités supplémentaires** (services de

⁶⁵ Dans certaines propositions cependant, l'allocation universelle remplacerait certaines prestations sociales (comme le revenu minimum ou l'allocation de chômage), à l'exception de la couverture des soins de santé.

⁶⁶ Il existe des propositions incluant un montant inférieur pour les enfants et supérieur pour les personnes âgées.

⁶⁷ Un montant d'un peu plus de 1000 euros net correspondant au seuil belge de pauvreté pour une personne seule n'est suffisant pour vivre décemment qu'à condition de ne payer qu'un petit loyer ou remboursement hypothécaire.

⁶⁸ Ce qu'il appelle « le maquis redistributif français » vu la multiplicité des dispositifs opacifiant leur impact global.

⁶⁹ Marc de Basquiat, Rationalisation d'un système redistributif complexe : une modélisation de l'allocation universelle en France, Thèse en économie soutenue le 30 nov. 2011 à l'Université d'Aix-en-Provence. Pour un exposé sommaire de sa réforme fiscale, voir Patrick Feltse (2013), op.cit.

l'emploi, CPAS).⁷⁰ Or, si l'on veut éviter que l'allocation décourage une partie de ceux qui ont le plus de difficultés à trouver un emploi, il faut au moins maintenir les politiques et services qui les soutiennent.

L'instauration d'une allocation universelle pourrait aussi se traduire par plusieurs **effets pervers**, notamment des conditions renforcées à l'octroi des allocations sociales⁷¹, la réduction des revenus de remplacement de sécurité sociale et l'amoindrissement du rôle des partenaires sociaux garants de la pérennité de la sécurité sociale, la réduction du salaire minimum, la prolifération des petits boulots mal payés, l'augmentation des inégalités socio-culturelles liées à la marchandisation de l'usage du temps libre, l'augmentation de l'inégalité entre hommes et femmes dans la prise en charge des tâches domestiques et d'éducation des enfants, le temps passé à ces tâches pouvant augmenter avec la RTT que faciliterait le fait de bénéficier d'une allocation universelle.

Cette proposition va évidemment à contre-courant de certaines mesures actuelles.⁷² Elle a **peu de chance d'être collectivement acceptée**, car elle sera interprétée comme une entorse au contrat social coopératif en déconnectant revenu et emploi, et par d'autres comme favorisant « l'inactivité ». Un indice de cette prédiction est le caractère récurrent de la « lutte contre les pièges à l'emploi »⁷³ visant par exemple à réduire l'écart entre le salaire minimum après impôt et l'allocation de chômage minimale. De plus, le budget qui serait consacré à l'allocation universelle serait soit porté en réduction des dépenses actuelles de protection sociale, soit nécessiterait d'augmenter les recettes fiscales (via une fiscalité plus juste : équité entre types de revenus, progressivité restaurée, etc.). Dans ce second cas, une allocation universelle d'un montant modeste, parmi bien d'autres utilisations de tels moyens nouveaux, serait envisageable.

Pour le mouvement social, l'idée de l'allocation universelle peut apparaître comme une fuite en avant face à l'affaiblissement de son rapport de force par rapport à toute une série de revendications. Elle peut donner l'illusion de solutions individuelles au détriment de l'action collective. Certains partisans de l'allocation universelle la voient par exemple comme un instrument permettant de décider seul de réduire son temps de travail (ce que l'employeur peut pourtant ne pas accepter), de refuser un emploi aux conditions (devenues) indignes et de vivre le chômage avec plus de dignité. Pour certains, elle serait une alternative aux crédit-temps de fin de carrière et autres interruptions de carrière, aux congés thématiques⁷⁴, aux compléments chômage des travailleurs à temps partiel involontaires voire des prépensionnés (« chômeurs avec complément d'entreprise »), permettant de se passer de l'autorisation de l'ONEM et de systématiser ces droits.

Alternativement, le rapport de force pourrait être reconquis sur **des propositions davantage mobilisatrices** dans les organisations sociales comme la RTT sous différentes formes y compris par

⁷⁰ Elle risque aussi de se substituer aux mesures et revendications de réduction des inégalités des résultats et des capacités.

⁷¹ Mais aussi par une baisse des salaires nets des travailleurs/travailleuses à bas salaire et par une hausse du salaire brut des travailleurs/travailleuses à haut salaire s'ils étaient soumis à une fiscalité plus progressive par exemple, ou encore par une hausse des prix des biens de consommation de base et des loyers.

⁷² Augmentation des conditions pour accéder à la prépension et à la pension, dégressivité des allocations de chômage, restrictions dans l'octroi et la durée de perception des allocations d'insertion, réduction des droits aux crédit-temps, lutte contre les pièges à l'emploi,...

⁷³ On utilise aussi mais trop rarement le terme plus compréhensible de « trappe au chômage ».

⁷⁴ Entretien d'Alter Echos avec Philippe Defeyt et Mateo Alaluf publié le 11 sept 2015.

des crédit-temps⁷⁵, notamment dans le cadre de la réforme des pensions et des fins de carrière, comme la sauvegarde et le renforcement de la sécurité sociale et des services publics et le développement des services non-marchands répondant à des besoins sociaux, sans oublier la revendication essentielle d'une fiscalité plus juste qui permettrait de les financer davantage.

Par ailleurs, la mise en discussion de l'allocation universelle peut être un aiguillon qui incite à **poursuivre le débat et l'action sur les conditions d'accès aux prestations sociales**, à travers des questions comme le statut de cohabitant et les éventuels rapprochements vers l'individualisation des droits en sécurité sociale, l'automatisme d'octroi de certains droits sociaux, les modalités de l'activation et de garantir le respect de la dignité des assurés sociaux dans leurs rapports avec les services de sécurité sociale (visites domiciliaires,...). Ainsi qu'à discuter encore d'autres propositions visant par exemple à faire des allocations familiales un droit de l'enfant (non sans tenir compte de la situation sociale de ceux avec qui il vit et de sa situation à lui comme son âge ou son handicap), à instaurer une pension de base, etc.

En conclusion, l'allocation universelle est un sujet qui suscite un élargissement du débat sur les politiques de protection sociale, d'emploi et de fiscalité, sur le rapport entre les utopies et les rapports de force à construire, mais il a suscité plutôt de la méfiance face aux risques d'effets pervers et de récupérations conservatrices (division du mouvement social et affaiblissement de la défense et de la reconquête des droits en sécurité sociale, augmentation de la dépendance des femmes, multiplication des petits boulots précaires, renforcement des inégalités socio-culturelles, suppression, réduction et privatisation partielle de prestations de sécurité sociale, baisse du salaire minimum, etc.⁷⁶). Le débat apparaît souvent comme un choix à faire entre l'allocation universelle et une série de réformes et nouvelles mesures plus ou moins radicales dont les objectifs sont en partie semblables sur fond de conceptions assez proches ou au contraire assez éloignées⁷⁷. Pour autant, nombre de défenseurs de l'allocation universelle sont aussi pour une sécurité sociale réformée⁷⁸ (mais guère amoindrie grâce aux recettes accrues d'une fiscalité plus juste).

Débattre de l'allocation universelle permet justement d'approfondir la remise en question de certaines évolutions regrettables de la sécurité sociale et de l'aide sociale et de certains dispositifs sociaux aux effets pervers ou précarisants et de reparler des moyens de réaliser certains objectifs répondant aux besoins ou défis actuels. Parmi lesquels des modalités concrètes de la RTT, y compris par la sécurité sociale, à l'heure où le retour à une forte croissance apparaît moins probable et non souhaitable et où se propagent les envies d'autonomie individuelle et d'expériences collectives nouvelles⁷⁹. Car la sécurité sociale et le droit du travail ont aussi permis de dégager du temps pour des activités dites autonomes c'est-à-dire hors de l'emploi comme la retraite, l'interruption de carrière ou le crédit-temps, sans parler des dispositifs dédiés à une activité définie comme le congé parental, le congé pour assistance médicale ou le congé-éducation.

⁷⁵ Y compris un crédit-temps sans motif pour tous utilisé à temps plein ou partiel et de façon fractionnée sur la carrière.

⁷⁶ Le lecteur trouvera une critique plus développée et plus radicale dans la dernière partie de l'article de P. Feltesse (2013) op.cit. sous le titre « Philosophie risquée », ainsi que dans Mateo Alaluf, L'allocation universelle. Nouveau label de précarité, Couleur livres, 2014 (www.couleurlivres.be).

⁷⁷ Selon Mateo Alaluf, la sécurité sociale est dans une logique de solidarité avec une tendance observable à l'universalisation, tandis que l'allocation universelle ne tient pas compte des différences de besoin et est dans une logique de responsabilisation, (Alter Echos (2015) op. cit.

⁷⁸ C'est par exemple l'avis de Philippe Defeyt (Alter Echos(2015) op.cit.

⁷⁹ Philippe Defeyt défend que l'allocation universelle est justement un subsidie à l'innovation sociale. (Le Soir, 2 déc 2014).

Mais, le régime auquel sont soumis les travailleurs sans emploi est dans les faits bien souvent source de stigmatisation, d'atteinte à la dignité, d'injustice sociale, d'inégalité entre hommes et femmes, et porte atteinte à la légitimité de la sécurité sociale en la faisant dériver des objectifs fondamentaux qui ont justifié sa mise en place dans sa forme contemporaine.

Par ailleurs, l'allocation universelle nous renvoie à l'objectif du plein-emploi et à la conquête du temps libre ou « autonome » par la réduction du temps de travail.

Enfin, l'allocation universelle pose la question de savoir si le droit fondamental à un revenu minimum doit être inconditionnel. Il semble que la question des devoirs est ici posée. On observera que le droit aux soins de santé et le droit aux allocations familiales sont devenus quasi universels mais pas pour autant inconditionnels. Celui qui a une occupation professionnelle est tenu de payer des cotisations, autrement dit de contribuer au financement suivant ses capacités.⁸⁰ Si elle ne s'apparente ni à une prestation de sécurité sociale ni à une allocation d'assistance, l'allocation universelle pourrait-elle être considérée comme le droit à l'éducation scolaire ?

⁸⁰ Par ailleurs, jusqu'à 18 ans, le droit aux allocations familiales est octroyé sans vérification de la situation scolaire ou professionnelle de l'enfant. Toutefois l'absentéisme scolaire injustifié est passible de suspension du versement des allocations pour les jours couvrant la période d'absence.

CHAPITRE 2 : CONTRER LA DOMINANCE DU POUVOIR ÉCONOMIQUE CAPITALISTE ET DU SYSTÈME CAPITALISTE

INTRODUCTION

Ce chapitre cherche à éclaircir quelques voies qui permettraient de contrer la domination du pouvoir économique capitaliste et la dominance du système capitaliste et de la logique du marché. Ou dit de façon plus diplomatique, comment dépasser ce système économique, du moins dans son mode actuel ?

Dépasser le modèle capitaliste peut par exemple vouloir dire le transformer en mettant en place davantage de régulations, en développant la démocratie économique, en imposant la primauté et la recherche du bien-être collectif, notamment en renforçant les fonctions collectives de manière à satisfaire les besoins fondamentaux et en privilégiant dans certains domaines la coopération et l'échange équitable à la concurrence.

Cela peut aussi signifier développer des modèles ou des secteurs concurrents (différentes formes d'entreprises d'économie sociale, l'initiative industrielle et bancaire publique, le secteur non-marchand,...) visant à contingenter voire à repousser les frontières du modèle dominant.⁸¹

Après avoir défini dans une première section les différentes qualifications qui désignent le système et le modèle économique actuels, nous traitons du rôle ou plutôt des rôles de l'Etat dans une économie et de différentes formes de régulation : régulation du marché et de la finance, prévention des crises financières, de l'endettement, et des déséquilibres macroéconomiques. Sur base d'une explication de la crise comme crise de surproduction d'un système capitaliste financiarisé, nous explorons quelques voies pour la dépasser. Enfin est abordée la question de l'Etat comme garant possible de la satisfaction des besoins fondamentaux.

La troisième section traite des voies de la démocratisation de l'économie essentiellement au niveau de l'entreprise, tandis que la dernière évoque le développement des franges non capitalistes de l'économie et de la question de la relocalisation des activités.

⁸¹ Dans ses options fondamentales de 2011, le MOC s'était prononcé pour « la fin du modèle économique libéral productiviste » en évoquant des modèles alternatifs et des régulations sans doute à définir ou à préciser. Le texte opte pour « un dépassement du modèle capitaliste » à travers de « nouveaux modes de développement économique » fondés sur la coopération, les fonctions et le bien-être collectifs, ainsi que la satisfaction des besoins fondamentaux. La régulation par l'Etat et la détermination des choix économiques par la collectivité font partie de la « réelle démocratie économique » à laquelle il aspire. Enfin, il est en faveur d'un échange équitable au niveau international, « garantissant aux producteurs de tous les pays, droits, salaire décent et protection sociale » et de la relocalisation de tout ce qui peut se faire à l'échelle locale « pour des besoins locaux » sans protectionnisme frileux. Cette position peut représenter un point de départ d'une discussion déjà par le fait que plusieurs points mériteraient d'être explicités (ce qui n'est pas l'objet d'un texte d'options fondamentales): de quels modèles concurrents s'agit-il ? Qu'est-ce qu'un développement fondé sur la coopération ? Quels sont les besoins fondamentaux ? Qu'entend-on par régulation et par démocratie économique ? Par échange équitable et par protectionnisme frileux ? (Pour une société égalitaire et durable, Options fondamentales du MOC, Lignes de force adoptées au Congrès du 21 mai 2011. (www.moc.be).

1. PRÉALABLES : LES QUALIFICATIONS DU SYSTÈME ET DU MODÈLE ÉCONOMIQUE

Voici différentes notions qualifiant le système et le modèle de développement actuels qu'il faut tout d'abord bien distinguer : le système capitaliste, l'économie de marché, le modèle économique libéral et le modèle productiviste. En filigrane, apparaît une critique de la dominance de l'économie de marché et du secteur marchand et celle du libre-échange au niveau international.

Le système capitaliste est caractérisé par l'importance que prennent dans la structure de l'économie les entreprises dont la propriété des moyens de production est dans les mains de détenteurs de capitaux tandis que le travail y est effectué par des salariés (qui comme le disait Marx n'ont que leur force de travail qu'ils sont bien obligés de vendre aux capitalistes, à moins de rentrer dans la fonction publique ou de travailler comme indépendant). Tant les marxistes que les néo-classiques font l'hypothèse que le comportement habituel des capitalistes est de chercher à maximiser leurs profits. Ce que les défenseurs du capitalisme érigent en facteur de progrès économique dans le sens qu'il motive les entrepreneurs à éviter tout gaspillage des ressources par rapport à ce qui est produit, de faire croître la productivité (et augmenter les profits et les salaires - ou réduire le temps de travail -) et de stimuler les innovations dans les processus de production et dans les produits (qualité, diversité, nouveauté,...). En concurrence parfaite, cette efficacité accrue stimulée par la recherche du profit maximal, est censée se traduire par des prix au plus bas pour les consommateurs et par des profits limités. Il « suffirait » donc que l'Etat veille à maintenir une telle concurrence en luttant contre tous les moyens de l'éviter (position dominante, entente, différenciation sans transparence des produits,...). Par contre, les opposants au système considèrent la maximisation du profit comme un moteur de l'exploitation des travailleurs en termes de profit extrait du travail et donc de salaire, de conditions de travail, de temps de travail non payé, de flexibilité, etc. Et constatent pour nombre de produits, la tendance à la concentration en un petit nombre d'opérateurs, qui sont souvent des multinationales profitant des différences entre pays, notamment salariales.

L'économie de marché (concurrence et régulation par le marché) concerne surtout la partie de la structure de l'économie qu'on appelle l'économie marchande, dont les productions de biens et de services sont valorisées par le marché à travers les prix de marché déterminés par la rencontre de l'offre et de la demande que ce soit en concurrence parfaite ou imparfaite. Elle cotoie donc le « secteur non-marchand » composé d'une part du secteur public (services publics, entreprises publiques) et du secteur privé non-marchand (associations sans but lucratif ou de fait principalement) dont les productions sont valorisées essentiellement par les subsides publics et par des dons. Si vente il y a, c'est souvent à des prix inférieurs au coût de revient dès lors que l'entreprise non marchande est subsidiée. L'économie de marché comme système dominant (où le non-marchand public comme privé est minorisé ou méconsidéré⁸²) s'oppose à l'économie dirigée ou planifiée, comme par exemple dans l'ancienne Union soviétique, dont les objectifs de production, et notamment les quantités produites et les prix étaient imposés par l'Etat.

Le modèle économique libéral est celui d'une économie de marché fondée sur l'utilitarisme individuel (la recherche par chacun de son utilité propre) dont le fonctionnement nécessite l'action de l'Etat garantissant la liberté d'entreprendre, la libre circulation des marchandises y compris entre pays, la protection de la propriété privée (des moyens de production), la concurrence par les prix et

⁸² Soit qu'il est qualifié de moins efficace (au coût de production élevé par rapport au service rendu par exemple), soit qu'il est vu comme financé sur base des ressources générées par le secteur marchand, considéré comme seul producteur de richesses.

les produits (grâce à la lutte contre les monopoles, les positions dominantes et les ententes entre entreprises, la mauvaise information des consommateurs, etc.). Le « modèle économique libéral » évoque un certain type de politique qui a façonné et fait évoluer ce modèle-type, à savoir l'influence du **néo-libéralisme** comme courant économique et politique relativement opposé aux régulations publiques et dans ses versions radicales en faveur de l'auto-régulation des marchés, tel un credo, alors que cette régulation peut être entravée dans un secteur où la concurrence est imparfaite et peut produire des effets négatifs (des externalités) au détriment d'autres agents économiques ou du bien-être collectif. Le modèle alternatif est à cet égard une économie dont la régulation étatique évite les dysfonctionnements, les dérives, les atteintes au bien commun, notamment les conséquences collectives des comportements individuels. L'intervention de l'Etat cherche aussi à éviter, compenser ou réparer les conséquences des évolutions économiques comme le ralentissement de la croissance ou les récessions, les « chocs externes » au fonctionnement de l'économie nationale comme une sécheresse, une guerre, une brusque hausse du prix du pétrole décidée par l'OPEP, la chute du mur de Berlin, la crise d'un grand pays dans le monde (Etats-Unis, Japon, Chine), l'éclatement d'une bulle technologique (TIC) ou financière, les crises structurelles du système comme la crise que nous connaissons qui peuvent être à l'origine des « crises », des « chocs » et des déséquilibres macroéconomiques (chômage, inflation,...).

Le modèle productiviste se réfère à certaines conséquences du modèle de développement qui est sans doute fort déterminé par les ressorts de l'économie capitaliste de marché dans son stade actuel (ce que nous abordons plus loin) mais aussi par exemple par l'histoire, dont le colonialisme et l'impérialisme (européen, américain, japonais,...), qui ont donné un accès très bon marché aux ressources surtout pétrolières et minérales de nombreux peuples et territoires qui en ont été spoliés, et à une main d'œuvre exploitée ou même réduite au travail forcé ou à l'esclavage. Le productivisme est aujourd'hui indissociable du **consumérisme** qu'il génère et qui l'alimente. Tous deux renvoient à la fois aux limites de la planète, et à l'aliénation des consommateurs-travailleurs, la société de consommation les éloignant de la recherche du sens de leur propre vie et d'autres interactions comme le rapport à la nature ou des activités notamment à la rencontre des autres, qui se situent hors de l'emploi et hors de la consommation suggérée par « le marché ».

2. RÉGULATION ET RÔLE DE L'ETAT

Face aux crises que nous vivons et aux effets négatifs voire désastreux du système et du mode de développement actuel, il faut sans doute revoir le rôle de l'Etat dans l'économie, promouvoir un Etat plus interventionniste et en particulier en finir avec les politiques de dérégulation, instaurer de nouvelles régulations publiques et renforcer la régulation existante dans certains domaines, surtout là où les dégâts effectifs ou potentiels sont ou seraient particulièrement dommageables pour la société et l'environnement.

La régulation est devenue un enjeu capital tant au niveau « régional », celui de l'Union européenne par exemple, que mondial, pour être en mesure de faire face à la crise, si l'on accepte l'interprétation de la crise comme **mutation du système capitaliste**. Le système s'est bien davantage mondialisé, a multiplié et élargi les interdépendances entre pays, et particulièrement en ce qui concerne les échanges de capitaux qui ont été volontairement libéralisés par les pouvoirs politiques et rendus quasi instantanés par l'évolution technologique (sans délai entre l'ordre d'achat ou de vente et la transaction). Suivant l'inspiration de l'école de la régulation en économie, nous pouvons faire l'hypothèse que ce changement ne s'est pas encore accompagné de la **mise en place d'institutions dont le système a désormais besoin**. Le FMI, la Banque mondiale, la Banque des règlements

internationaux, l'OMC, l'OIT, le G20, ne seraient pas en mesure actuellement de piloter l'économie globalisée. A ce stade du capitalisme, il manquerait en effet des instances de régulation, y compris avec une dimension politique, suffisamment capables de mettre en œuvre des priorités collectives décidées suivant des processus plus démocratiques⁸³ et d'imposer des règles de précaution et de fonctionnement et des mesures d'ajustement des déséquilibres économiques. C'est surtout le cas en matière de régulation du secteur financier et de limitation des taux de profit des investisseurs financiers, mais aussi par exemple en matière de concurrence fiscale et sociale, de convergence « régionale » (européenne par exemple) ou de protection des potentiels de développement des régions en restructuration ou en développement contre les destructions de la concurrence qui s'apparente souvent à une guerre économique. Il faut espérer que ce qui se passe actuellement à propos du ralentissement des changements climatiques préfigurera d'autres progrès dans la gouvernance mondiale.

Le terme **régulation** couvre une grande partie de l'intervention publique si l'on accepte la définition suivante : « un ensemble de processus par lesquels les décisions collectives sont prises et mises en œuvre dans les domaines du développement économique et social, dans un contexte de coopération et de compromis entre les institutions publiques officielles et les multiples acteurs »⁸⁴.

Toutefois, le terme vise le plus souvent des actions visant à assurer un bon fonctionnement d'un **marché**, d'un **secteur** ou de **l'économie** d'un territoire, autrement dit à éviter des dysfonctionnements, des dérives, des effets négatifs pour des tiers, la collectivité ou l'intérêt général, des déséquilibres macroéconomiques, etc.

On parlera par exemple de régulation de la concurrence, de régulation du marché du logement, de régulation bancaire et financière, de régulation monétaire ou de politique monétaire, de régulation conjoncturelle (politique de relance), etc.

Pour désigner la réduction de l'intensité de la régulation par suppression de règles imposées aux entrepreneurs, au commerce, ou aux intermédiaires financiers par exemple, on parlera de **dérégulation** ou de **libéralisation** du marché du travail (droit du travail, flexibilité), du marché des capitaux, du commerce international (par des traités dits de libre-échange), etc.

La régulation comme la dérégulation ne modifient pas le système économique mais peuvent avoir de fortes conséquences sur ses conditions de fonctionnement, y compris les structures de pouvoir économiques, et sur ses résultats.

La question du **rôle de l'Etat** concerne non seulement la **régulation**, mais aussi la **redistribution**, **l'investissement** et notamment l'investissement public, ainsi que la **production** de biens et surtout de services collectifs publics ou privés (associatifs). Ainsi, son action détermine la répartition dans l'économie, entre les pouvoirs publics et les entreprises, des activités de production de biens et services, et donc le système lui-même. Un pays où l'Etat est quasi réduit aux fonctions régaliennes où l'enseignement, les soins de santé, les transports en commun, la distribution d'eau et d'énergie, par exemple sont largement privatisés, est beaucoup plus proche d'une pure économie capitaliste de marché qu'un pays comme la Belgique où le non-marchand public (services publics et entreprises

⁸³ La Gouvernance européenne se cherche encore des voies démocratiques. La négociation des traités commerciaux comme le TTIP se négocient dans une grande opacité et selon un processus qui met les parlements en retrait de la négociation. Le G20 ne représentent que les Etats puissants, etc.

⁸⁴ Jean-Claude Prager et François Villeroy de Galhau, 18 leçons sur la politique économique, Seuil, février 2003. (Présentation de l'ouvrage sur <http://ses.ens-lyon.fr>).

publiques) et privé représente quelque 40% de l'emploi salarié⁸⁵ et 1/3 de l'emploi total⁸⁶, où les recettes des pouvoirs publics essentiellement issues de la fiscalité et des cotisations sociales représentaient en 2013 quelque 53% du PIB, dont 48% (soit 25,4% du PIB) redistribuées en prestations sociales⁸⁷. Le système économique n'est donc pas uniquement marchand⁸⁸, ni surtout uniquement marchand capitaliste, il est dual à dominante capitaliste, et même avec une certaine domination capitaliste. Nul ne peut ignorer la pression des acteurs financiers et de certaines institutions internationales pour empêcher le développement de l'économie publique et au contraire imposer de nouvelles privatisations, sous l'argument de l'efficacité économique et afin de réduire l'endettement des Etats.

L'Etat redistributeur réduit les inégalités en transférant des revenus de façon descendante dans l'échelle sociale par la fiscalité et la sécurité sociale et ce faisant favorise un taux de consommation moyen plus élevé qui est favorable à un taux de croissance économique plus élevé. Or, la montée des inégalités fut une des causes de la crise aux Etats-Unis et d'accentuation de ses effets dans beaucoup de pays européens. Tandis que la crise a ensuite montré le rôle de stabilisateur automatique qu'a joué la sécurité sociale, surtout dans les pays où elle est bien développée comme en Belgique. L'Etat redistributeur est aussi un Etat-Providence dans le sens où la sécurité sociale remplit plusieurs fonctions en termes de protection sociale (permettre de prendre sa retraite, accès de tous aux soins de santé, aide à la parentalité et limitation de la pauvreté des enfants, revenu de remplacement,...).

En ce qui concerne **l'Etat investisseur**, distinguons trois catégories d'action :

En ce qui concerne **l'Etat investisseur**, distinguons trois catégories d'action :

- ❖ L'Etat investit dans les biens publics et plus généralement dans les **biens collectifs** (routes, écoles, hôpitaux, défense, centres culturels,...) et dans la préservation et l'amélioration des **biens communs**⁸⁹ (qualité de l'air, maintien des ressources en poissons, sauvegarde des forêts, prévention des changements climatiques,...). Ce faisant, il cherche à générer du bien-être collectif ou éviter des atteintes à l'intérêt général.

Dans cette optique, il peut aussi chercher à étendre ou à récupérer le périmètre des biens collectifs dès lors que les externalités négatives (coût social c'est-à-dire supporté par la collectivité) liées à une production privée sont trop importantes ou parce que les externalités positives (avantages collectifs) d'une production collective sont importantes. Alors que leur privatisation était sensée permettre grâce à la concurrence, une réduction des coûts et des prix pour les entreprises et pour les particuliers, faut-il par exemple renationaliser le transport ferroviaire de marchandises, la poste, la distribution d'électricité, la distribution d'eau ou éviter la privatisation des services collectifs de santé, des autoroutes, etc.? Pour quelles raisons ?

⁸⁵ Avec 1.169 .000 personnes, soit 39,6% de l'emploi salarié en 2005.
(http://homepages.ulb.ac.be/~sodorcha/doc/DGP/2013-2014/cours2_DGP_13022014_nb.pdf ou http://www.ces.ulg.ac.be/fr_FR/services/cles/notes-de-synthese/l-emploi-non-marchand/l-importance-du-secteur-non-marchand)

⁸⁶ Sur base des données 2013 : emploi salarié : 3.785.000 ; emploi total (salariés et indépendants): 4.534.000 (BNB).

⁸⁷ Sur base de : BNB, comptes nationaux définitifs 2013.

⁸⁸ Une estimation a chiffré pour 2007 que le marché comptabilisé ne représentait qu'à peine 50% du PIB et suivant un calcul alternatif 1/7^{ième} des flux de biens et services (économie informelle, travail domestique, loisirs comme service à soi-même, valeur réelle estimée des services de la nature, sans compter l'entraide et les activités illégales). (Bruno Kestemont, La place du marché dans l'économie belge, revue Etopia, décembre 2010.)

⁸⁹ Christophe Rodrigues, Les défaillances de la régulation marchande, JECO-Lyon, 8 nov 2012.

(accessibilité géographique ou tarifaire?, meilleures garantie et transparence sur la qualité? meilleur service aux usagers?, ...).

Doit-il y avoir des banques publiques et pour quelles raisons ? Est-ce pour faciliter l'action de crédit aux projets, que ce soit des projets réalisés par des pouvoirs publics régionaux ou locaux ou par des opérateurs du secteur non-marchand et notamment de l'économie sociale (ce qui est toujours la vocation de la banque Belfius née de la fusion entre la banque du Crédit communal et de la BACOB, la banque du mouvement ouvrier chrétien) poursuivant un intérêt privé mais contribuant substantiellement à l'intérêt général (qui comportent une « externalité positive ») ? Est-ce pour réguler le secteur bancaire via une pression concurrentielle notamment éthique sur ses pratiques (accessibilité des emprunts pour les particuliers et les PME, placements éthiques, etc.) ?

- ❖ L'Etat **stimule l'investissement privé** par des incitations fiscales ou par subsides, par des partenariats publics-privés, en participant à des clusters pour l'innovation comme à travers les pôles de compétitivité du Plan Marshall qui réunissent des opérateurs industriels, des centres de recherche universitaires, et les autorités régionales. Plus encore, selon certaines analyses⁹⁰, **l'Etat « entrepreneur »** serait nécessaire pour générer des « innovations de rupture », c'est-à-dire de nouvelles productions (plutôt que des améliorations de processus de production et des caractéristiques de produits existants pour capter la clientèle et par la recherche de profits rapides sans guère de risques, ce que demandent tant les banques que les actionnaires). Le financement de centres publics et universitaires de recherche fondamentale et l'octroi de prêts par des banques publiques constituent des outils à relégitimer dans cette optique.
- ❖ Afin de **renforcer le potentiel de l'économie** du pays, l'Etat investit traditionnellement dans les facteurs endogènes de la croissance ou du développement économique que sont l'éducation, la formation, la recherche, l'innovation et les infrastructures. Prenons le cas spécifique du « **Programme d'investissement social** » (« *Social Investment Package* ») de l'Union européenne qui appelle à considérer certaines dépenses non comme des coûts qui pèsent sur la collectivité et indirectement sur les acteurs économiques mais comme des investissements pour le futur. En cherchant par exemple à lutter contre la reproduction de la pauvreté de génération en génération, par le développement de crèches, par la lutte contre le décrochage scolaire et par l'apprentissage tout au long de la vie notamment, il vise à la fois le bien-être futur des personnes en termes de participation à la vie sociale et économique et au marché du travail⁹¹ et le développement du « capital humain ». Celui-ci est réputé servir un développement économique basé sur l'innovation et orienté vers le maintien de la compétitivité (mais donc pas uniquement par la politique salariale) et vers une croissance plus rapide et qui maintienne son rythme durablement.

Il serait toutefois préférable aujourd'hui que l'Etat investisse dans le potentiel de « développement » économique et social, dans le cadre d'un rythme de croissance volontairement limité pour des raisons climatiques, environnementales et énergétiques, et visant des objectifs de bien-être (suivant des indicateurs prédéfinis) plutôt que de simple croissance du PIB, et à réduire les inégalités mondiales en favorisant la coopération entre les Etats plutôt que la

⁹⁰ Clayton Christensen, *The Innovator's Dilemma*, 1997, réédition: Harper Business, New-York, 2011 ; Mariana Mazzucato, *The entrepreneurial state*, Anthem Press, New-York/London 2013. (« L'Etat conserve un rôle majeur dans l'innovation », *Le Monde.fr*, 27 janvier 2014). En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/01/27/l-etat-conserve-un-role-majeur-dans-l-innovation_4355358_3234.html#3MODE1m3ob2uSXD5.99

⁹¹ Eric Marlier et Bart Vanhercke, *Les stratégies nationales d'investissement social dans le tourment de la crise*, site RTBF, 29 juin 2015.

« guerre économique », souvent plus destructrice que créatrice de ressources endogènes ou potentialités du développement.

Les sections suivantes développent la question de la régulation et du rôle de l'Etat à travers quatre sujets : la remise en cause de la **dérégulation**, la **régulation de la finance**, les possibilités d'action face à la mutation du capitalisme et en particulier la **financiarisation** de l'économie, et le rôle de l'Etat par rapport aux **besoins fondamentaux**.

2.1 La dérégulation des marchés à l'épreuve de la crise

Suivant le courant économique néo-libéral et surtout l'école de Chicago et en particulier les monétaristes⁹², les marchés s'autorégulent et sont efficaces⁹³. Ce qui est basé sur des postulats comme le fait que les individus sont rationnels, et sur l'hypothèse de marchés parfaitement concurrentiels où règne la transparence la plus complète. Et sur la condition que ceux-ci ne soient pas être entravés par des rigidités notamment réglementaires. Ainsi, ce courant économique feint-il d'ignorer les stratégies d'opacité voire de désinformation (en matière financière notamment), ou encore l'importance des institutions et des conventions (par exemple en ce qui concerne le marché du travail). En réalité la politique néo-libérale à l'œuvre depuis les années 80 a nécessité « tout un arsenal législatif », car « la dérégulation n'est pas une non-régulation, ce n'est pas le vide... ».⁹⁴

Prenons l'exemple du marché du travail. Si l'activité économique se ralentit, il faut pouvoir réduire le personnel afin de rétablir la rentabilité des entreprises. Les conditions de licenciement, d'embauche, de durée du travail et d'assurance chômage, doivent permettre un ajustement non seulement de l'emploi et/ou de la durée du travail à l'activité mais aussi des conditions salariales. Ce qui a conduit à promouvoir des conventions collectives plutôt au niveau de l'entreprise qu'au niveau sectoriel, des entraves à l'action syndicale, la flexibilité des salaires, des contrats et du temps de travail, une moindre protection contre le chômage et qui soit moins accessible, et donc plus de précarité (quoique celle-ci ait cependant un impact négatif sur la demande globale)⁹⁵. Les pays soumis aux « programmes d'ajustement » de la « Troïka »⁹⁶ après avoir dû emprunter à la BCE et au FMI suite aux effets de la crise financière, se sont vus imposer, suivant ce credo dérégulationniste néo-libéral, un démantèlement majeur des protections figurant dans leur code du travail et leur assurance chômage.

⁹² Opposés au keynésianisme prônant l'intervention de l'Etat dans l'économie, ceux-ci ont défendu d'éviter la création monétaire pour financer les déficits et dettes publiques, ce qui est une des causes de l'inflation, ou pour relancer l'économie, et d'instaurer un système de changes flottants (plutôt qu'un système de changes fixes décidés par les autorités monétaires, c'est-à-dire la banque centrale, considérées comme influencées par les pouvoirs politiques). Milton Friedman est la figure de proue des économistes de l'école de Chicago qui a inspiré de nombreux gouvernements conservateurs dans les années 80, dont ceux de Ronald Reagan aux Etats-Unis, de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne et du dictateur Augusto Pinochet au Chili. (http://fr.wikipedia.org/wiki/Milton_Friedman)

⁹³ Un marché financier par exemple est efficace lorsque les prix intègrent toute l'information disponible par ailleurs bien connue de tous les agents sur le marché et lui correspondent, ce qui a notamment pour conséquence qu'aucun profit exagéré ne peut être réalisé par le vendeur sur base de la méconnaissance de la valeur réelle et du risque réel du produit par l'acheteur.

⁹⁴ Réginald Savage, « Crise financière ou crise globale ? », Cahiers marxistes, n° 239, mai-juin 2009.

⁹⁵ Joseph Stiglitz, Crise mondiale, emplois et protection sociale, Revue internationale du travail, 1-2, vol 148, juin 2009.

⁹⁶ « Troïka » avec laquelle ces pays ont dû négocier : Fonds monétaire international (FMI), Banque centrale européenne (BCE) et Commission européenne.

En ce qui concerne le secteur financier, la crise financière a montré que les marchés financiers n'étaient pas efficaces et qu'il n'y avait pas d'auto-régulation. Mais bien des gestions imprudentes d'opérations de placements spéculatifs par les banques et compagnies d'assurance, placements de surcroît excessifs par rapport à leur taille (celle de leurs fonds propres), mettant ainsi en péril leur capacité de remboursement à l'égard de leurs clients (solvabilité). Ainsi que des manipulations en tout genre pour faire acheter en toute opacité des titres composites très risqués (titrisation), l'utilisation de programmes mathématiques incorporant des données dépassées par l'évolution des prix immobiliers et par la survenance et le déroulement de la crise des « subprimes », des conflits d'intérêt associant des organismes financiers et des agences de notation (chargées d'évaluer les risques de ces mêmes organismes et des placements qu'ils proposent), etc. La surveillance par les banques centrales, les Etats et les instituts internationaux de régulation est apparue minimale, non seulement à l'encontre de ces comportements, mais aussi pour prévenir une crise du système bancaire et financier. Une crise systémique, c'est-à-dire entraînant, par la multiplicité des interdépendances entre les organismes financiers, des réactions en chaîne propres à entraîner la faillite du système et l'empêchant de remplir ses fonctions, notamment celle d'octroyer des prêts aux entreprises, aux particuliers et aux pouvoirs publics.

Ces constats ont amené et appellent encore à revendiquer la création de **régulations institutionnelles à tous les niveaux, y compris au niveau mondial** qui doivent pouvoir édicter des règles et les faire respecter mais aussi intervenir en cas de crise pour en prévenir l'aggravation voire en réparer certains dégâts. L'Union européenne a certainement un rôle moteur à jouer et est devenue indispensable pour répondre aux crises actuelles (économique et financière, climatique, énergétique,...) et pour empêcher les crises et aggravations futures, ce pourquoi de nouvelles institutions de régulation sont nécessaires.

Il ne s'agit pas nécessairement de donner du pouvoir à l'Etat, compris comme le Gouvernement. Ces organes de régulation, de supervision ou/et d'intervention, sont mis en place par les autorités publiques certes, mais on considère généralement qu'ils doivent dans certains cas se voir garantir une plus ou moins grande autonomie par rapport au pouvoir politique. Même si par exemple certains membres minoritaires sont désignés par des structures qui sont sous la responsabilité du Gouvernement. L'autonomie par rapport au politique dépend du mode de désignation mais dépend aussi des possibilités d'intervention du politique dans l'action de l'organe de régulation.

Par exemple au niveau national, le Gouvernement ou le Parlement doit-il être souverain et intervenir dans l'exercice de la régulation, ou faut-il laisser l'organe de régulation exercer sa mission définie avec les moyens désignés par le politique, moyennant une évaluation annuelle a posteriori ?

Suivant cette seconde option, l'autonomie d'exercice permet de ne pas s'écarter de sa mission. La mission doit définir les objectifs et la manière de les prioriser en fonction de la situation. Elle est déterminée par le politique dans l'intérêt général, et modifiable⁹⁷ (mais pas à court terme, afin d'éviter l'ingérence intempestive du politique). L'organe de régulation doit établir des règles et réagir suivant ces objectifs et des procédures prédéterminés, sans être soumis à la conjoncture politique en général tel que les changements de majorité gouvernementale. On peut imaginer qu'une autonomie plus grande et pour une plus longue période puisse être accordée lorsque l'organe de régulation se situe au niveau supranational, pour éviter qu'il soit constamment tiraillé par les nombreux changements politiques et de situation des pays membres et par les modifications des rapports entre eux.

⁹⁷ Car la BCE par exemple s'est longtemps vue reprocher notamment par la CES de ne pas devoir ni vouloir prioriser la relance économique par rapport à la stabilité des prix qui constitue son objectif prioritaire mais pas exclusif, dans un contexte de faible inflation, de croissance trop lente et de manque d'emplois. D'aucuns contestent même le fait que la BCE n'a pas de compte à rendre aux pouvoirs politiques et notamment au Parlement européen.

2.2 Organes de régulation financière et prévention des crises financières

Face au crash auquel ont abouti ces comportements et ces failles existant depuis déjà longtemps, il a fallu renforcer et réformer la régulation du secteur financier et notamment bancaire au niveau des Etats, au niveau européen et au niveau international, pour limiter les risques de nouvelles crises du système financier et ses impacts sur l'activité économique.

Au niveau international, la Banque des règlements internationaux à Bâle assure une coordination entre banques centrales (son Comité de supervision bancaire est chargé de veiller à l'application des récents accords de Bâle sur la solidité du système bancaire) tandis que le FMI est chargé de la stabilité du système monétaire international.

Au niveau européen, le Système européen de surveillance financière comprend le Conseil européen du risque systémique (CERS), l'Autorité européenne des marchés financiers, l'Autorité bancaire européenne et l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles.

Au niveau belge, la régulation est composée au niveau institutionnel de la Banque nationale (BNB) et de l'Autorité des services et marchés financiers (ex CBFA - Commission bancaire, financière et des assurances).

Les nouvelles régulations et notamment les règles qui ont été décidées ou déjà instaurées⁹⁸ sont variables suivant les pays et la capacité de lobbying du secteur comme on a pu le remarquer en ce qui concerne les modes de séparation des activités de banque de dépôt (banque d'épargne) et de banque d'investissement (banque d'affaires). Une partie des nouvelles règles n'ont pas encore été mises en place⁹⁹ et sont encore en proie au lobbying du secteur financier. Si la régulation du secteur financier et notamment des banques a fait un pas important, elle est encore aujourd'hui considérée par nombre de spécialistes comme insuffisante contre toutes les dérives, les faillites bancaires et de compagnies d'assurance et la survenance de nouvelles crises systémiques de la finance (on ne parle pas ici de la crise globale du système capitaliste dont la finance n'aurait été qu'un des vecteurs de ses déséquilibres croissants). Ce qui mériterait de s'en informer et le cas échéant de s'en inquiéter. Pour ensuite susciter une éventuelle mobilisation pour une mise en œuvre intégrale des règles qui ont été décidées et pour une régulation renforcée.

2.3 Régulation financière et surendettement

La stabilité du système financier demande d'éviter des bulles d'endettement qui pourraient éclater en crise provoquant des réactions en chaîne sur l'économie.

Par exemple, un Etat qui s'endette au-delà de ce que lui autorise son potentiel économique. Car faute de capacité de remboursement, il sera obligé de négocier un rééchelonnement voire une réduction de la valeur ou une annulation partielle de sa dette. C'est ce qu'anticipent les prêteurs sur les marchés financiers en exigeant des taux d'intérêt croissants, incorporant une prime de risque de

⁹⁸ Les régulations sont mises en place progressivement. Aux Etats-Unis, la loi Dodd-Frank de régulation financière date déjà de 2010, mais une partie des règles ne sont pas encore finalisées. En Europe, elles seront finalisées en 2019. (Christian Chavaneux, Menace sur la régulation financière, Alternatives économiques n°349, septembre 2015).

⁹⁹ Notamment aux Etats-Unis face à l'obstruction de parlementaires républicains qui tentent de réduire les garanties exigées de la part des banques lorsqu'elles spéculent sur des produits trop risqués, et au niveau européen en ce qui concerne le renforcement de leurs fonds propres et le contingentement des activités les plus risquées dans des filiales (Christian Chavaneux, déjà cité).

plus en plus élevée, qui font gonfler encore la dette de cet Etat. La Grèce s'est retrouvée dans ce cycle infernal, après avoir été confrontée notamment à la concurrence des produits allemands rendus plus compétitifs par la flexibilisation du marché du travail et la précarisation des travailleurs allemands, et à la montée de la valeur de l'euro au détriment de ses exportations extra-européennes et renchérissant ses importations pétrolières. Aux abois face à la crise financière, les « marchés financiers », c'est-à-dire les intermédiaires financiers essentiellement, ont voulu se débarrasser de leurs placements douteux ou devenus douteux, notamment des titres d'Etat d'un pays au faible potentiel de croissance comme la Grèce, faute de tissu industriel et de capacités technologiques et d'innovation.

La régulation du secteur financier peut éviter qu'une partie de la population s'endette pour acheter un logement parce que les banques font miroiter que la valeur des immeubles ne cesse d'augmenter comme ce fut le cas aux Etats-Unis et en Espagne. Jusqu'au moment où le contexte économique ne permet plus à nombre de familles de rembourser les banques, sauf en vendant leur bien immobilier à un prix qui après avoir gonflé, avait chuté avec la hausse de l'offre de logements à vendre.

Une consommation à crédit avec surendettement peut aussi être un soutien fragile à une forte croissance d'un pays. Une récession liée par exemple à une chute du prix d'une des principales matières premières exportées par le pays ou à un ralentissement de certains de ses plus gros pays clients, va plonger nombre de travailleurs mis au chômage dans un appauvrissement qui accentuera la récession.

Un pays considéré comme l'ensemble formé par les pouvoirs publics, les ménages et les entreprises, peut aussi être globalement surendetté. C'est le cas des Etats-Unis dont on a longtemps craint que la confiance des investisseurs dans son potentiel de croissance vienne à s'effondrer entraînant une crise mondiale.

Des pays en développement se trouvent souvent dans la situation, mais se voient imposer des mesures drastiques d'ajustement. A l'opposé, les pays pétroliers comme l'Arabie Saoudite ou émergents comme la Chine sont des prêteurs au reste du monde ou ont un potentiel de croissance rassurant.

2.4 Le défi salarial et des inégalités contre la financiarisation et la crise de surproduction

Il est utile de rappeler ici que la « crise financière » qui a entraîné une « crise économique » n'est pas la cause de la crise du système économique. Il s'agit comme décrit l'introduction à cette étude, très probablement d'une crise de mutation du système économique capitaliste qui a connu des modifications importantes dans ses structures (mondialisation, dérégulation néo-libérale, financiarisation,...) sous l'impulsion de puissants groupes d'intérêt et la création ou l'accentuation de tels déséquilibres macroéconomiques¹⁰⁰ et mondiaux¹⁰¹ qu'un événement majeur pouvait ou devait déboucher sur un crash mondial. Cet événement déclencheur fut la **crise financière mondiale** en 2007 au départ de faillites d'organismes financiers américains et de propagation des actifs « toxiques » (promis à une perte énorme de leur valeur) à travers le système financier désormais

¹⁰⁰ Par exemple, le déséquilibre entre la rapide croissance productiviste à la recherche de profits élevés notamment dans l'immobilier et la situation de plus en plus endettée des ménages américains suite à la montée des inégalités et en particulier à la baisse de la part des salaires, à l'appauvrissement d'une partie du salariat, et à la frénésie de consommation en haut de l'échelle sociale.

¹⁰¹ Par exemple, le déséquilibre entre les Etats-Unis globalement endettés et la Chine en énorme surplus.

mondialisé et libéralisé (sans entraves à la circulation des capitaux). Cette propagation s'est opérée par le véhicule de la « titrisation » (leur fractionnement sous forme d'une partie de titres composites vendus sur le marché et mélangeant des degrés de risques très divers dans une opacité souvent la plus complète)¹⁰².

Cependant, la crise a comme fondement des déséquilibres profonds qui auraient débouchés sur une crise de surproduction par rapport à une demande ralentie. Ce déclin aurait été alimenté par plusieurs facteurs, communs mais d'intensité parfois fort variable entre les Etats-Unis et l'Union européenne, ainsi qu'entre pays membres de l'Union européenne. Les situations belge et scandinaves par exemple étaient en effet très éloignées de celle de l'Espagne en termes d'endettement des particuliers ou du Royaume-Uni en termes d'inégalités des salaires et des revenus (surtout au profit du pourcent des plus hauts revenus). Ces facteurs sont notamment la montée des inégalités en particulier salariales surtout en faveur des plus nantis, l'appauvrissement de la classe moyenne, la bulle immobilière et l'endettement des particuliers, les déséquilibres de compétitivité structurelle (importance des industries technologiques, éducation et formation professionnelle, recherche et innovation, ...), et des balances courantes entre pays européens.

La baisse continue de la part des salaires dans le PIB (davantage en Europe qu'aux Etats-Unis)¹⁰³ serait une conséquence de la financiarisation en tant que développement du secteur financier devenu capteur des profits générés par les entreprises non financières (de l'économie réelle). Désormais en effet, grâce à la libéralisation des mouvements de capitaux, les investisseurs financiers sont en mesure d'exercer sur ces entreprises une pression concurrentielle à la hausse des profits distribués (ce qui a pour conséquence une baisse des investissements productifs). La crise de surproduction qui devait s'en suivre a été longuement retardée par l'extension de la marchandisation des productions domestiques, par la réduction des taux d'épargne des ménages comme aux Etats-Unis, et surtout par « le levier de l'endettement consumériste ou hypothécaire » ou encore spéculatif¹⁰⁴, et par celui des excédents massifs des pays émergents (Chine en particulier) et des pays pétroliers, jusqu'au crash de la finance.

Nous serions ainsi devant la « première vraie crise de la mondialisation néo-libérale », « de la liberté totale des mouvements de capitaux », « sans réelle gouvernance politique mondiale ou internationale »¹⁰⁵. Et devant des déséquilibres accumulés par le passage à une croissance patrimoniale d'un capitalisme largement financiarisé. Les mesures de régulation financière qui ont été prises ne changeront pas grand-chose à cette situation. Pour la modifier, il faudrait notamment limiter le niveau de profitabilité et relever la part des salaires dans la valeur ajoutée et donc dans le PIB exprimé en termes de revenus générés par l'activité économique. Il faudrait aussi réduire les déséquilibres macro-économiques et mondiaux évoqués plus haut.

Cependant, la question reste ouverte de savoir **comment construire un rapport de force qui permette au minimum d'infléchir le modèle au niveau européen et mondial**, en particulier sur cette question. Car un autre rapport de force sera sans doute nécessaire pour que les Etats tiennent davantage compte des répercussions de leurs décisions sur les autres Etats et finalement sur l'intérêt commun de ces Etats et pour que soient mises en place de nouvelles institutions internationales de régulation. Et pour que l'intérêt des populations pèse davantage que ceux des groupes financiers, qui

¹⁰² Voir à cet égard : Xavier Dupret, « Krach mondial », Couleur livres, 2009 ; « Les leçons de la crise financière », Reflets et perspectives de la vie économique, 2010, N°1.

¹⁰³ Réginald Savage (2009), déjà cité

¹⁰⁴ Réginald Savage (2009), déjà cité.

¹⁰⁵ Réginald Savage (2009), déjà cité.

forment maintenant la composante la plus puissante du capitalisme, et que ceux des riches rentiers qui y perdraient.

Comment arriver à ce que l'Allemagne notamment décide d'augmenter ses salaires pour rééquilibrer au moins partiellement sa balance commerciale avec certains pays européens en crise comme la Grèce, atténuer l'austérité dans ces pays et relancer la croissance européenne ? Comment faire accepter par certains pays d'Europe centrale l'instauration d'un salaire minimum et son relèvement progressif (à un niveau fixé suivant le niveau de PIB/habitant du pays) ? Comment faire accepter par tous les pays du monde et surtout par les plus inégalitaires, dont certains ne sont pas ou guère démocratiques, qu'une réduction des inégalités est favorable au progrès de leur économie mais surtout au bien-être de la population dans son ensemble ?

Peut-être que « la fixation d'un verrou européen qui rehausserait la plupart des salaires minimaux, c'est-à-dire la mise en place d'un salaire minimum européen pourrait être un facteur important de mobilisations collectives à l'échelle européenne »¹⁰⁶. Et que ce serait déjà un début, même si les enjeux sont pluriels et dépassent le cadre européen.

La coordination des politiques économiques et donc aussi salariales reste un vaste chantier au niveau européen, qui se focalise aujourd'hui sur le maintien de la compétitivité salariale européenne, mais qui devrait être infléchi vers l'objectif de contrer l'insuffisance de la demande en Europe pour relancer l'emploi et les investissements, dans le cadre de la transition écologique.

L'action coordonnée des syndicats initiés par le groupe de Doorn¹⁰⁷ en 1997-98 au sein du Benelux et avec l'Allemagne et plus difficilement au sein de la CES pourrait être accentuée non seulement contre le dumping social mais aussi pour relancer l'économie européenne et infléchir la tendance à la baisse de la part des salaires observée depuis 25 ans et à la hausse des profits.

Une action complémentaire chercherait à limiter la spéculation, par la taxation dans le chef des particuliers, mais surtout au niveau des organismes financiers qui en sont les principaux opérateurs et à favoriser fiscalement les placements stables dans les entreprises non financières. Idéalement, il faudrait pouvoir taxer davantage les rendements qui dépassent un certain seuil, pour éviter que ceux-ci ne servent une surenchère entre placements financiers, au détriment des rendements des placements dans l'économie réelle et de la rémunération du travail. Par ailleurs, outre la séparation des opérations d'épargne et de prêts et des opérations d'investissement financier (d'affaires), celles-ci pourraient se voir limiter leurs possibilités d'endettement afin de réduire le financement des activités spéculatives¹⁰⁸.

Mais dans un monde où le marché des capitaux est globalisé et libéralisé, il sera toujours possible pour les investisseurs financiers de déplacer leurs capitaux vers les pays plus offrants. Arrêter la guerre économique qui épouse une rationalité individuelle de chaque Etat, aveugle à la rationalité collective, ne pourra dès lors s'obtenir sans prise de conscience non seulement « des élites » mais aussi des populations toutes entières, à l'instar des efforts dans ce sens qui sont menés pour que des

¹⁰⁶ Anne Dufresne (2010), déjà cité.

¹⁰⁷ Anne Dufresne, « Perspectives pour l'euro-syndicalisme : vers une négociation collective européenne ? », dans « Transformations et innovations économiques et sociales en Europe : quelles sorties de crise ? Regards interdisciplinaires », Cahiers du CIRTES n°4, sept 2010, Presses universitaires de Louvain ; FEC, Dossier sur l'Europe, Fiche n°29, « Les coordination intersectorielles », mai 2009, (http://www.fecasbl.be/mediapool/76/764928/data/nouv_Fiches_Europe/29-Coord-intersect.doc)

¹⁰⁸ Gaspard Denis, « Régulation financière : face à l'apathie politique, quelles activités proposer ? », Crise financière : un an à peine...un an déjà... , Les cahiers du Ciep, n°7, nov 2009.

mesures suffisantes puissent ralentir puis réduire les périlleux changements climatiques attendus. Cependant, la diversité du monde est plus grande encore que celle de l'Europe, et particulièrement les disparités de revenu et de degré de démocratisation. Le mouvement social mondial suppose une patience difficilement compatible avec la mobilisation, mais il faudra bien trouver les moyens de dépasser les sentiments d'impuissance.

2.5 Déterminer les besoins fondamentaux et garantir leur satisfaction

Cette partie sur le rôle de l'Etat ne saurait ne pas évoquer sa responsabilité dans la réponse aux besoins fondamentaux de chacun. La crise économique révèle plus encore qu'un grand nombre de personnes ne peuvent satisfaire leurs besoins de base et que les politiques d'austérité ont poussé davantage de gens « dans le besoin » que ce soit des chômeurs exclus qui se retrouvent ou non au CPAS, des personnes âgées confrontées au coût d'un logement ou ne pouvant assumer celui d'une maison de repos, des sans-abri,... (sans compter les demandeurs d'asile et autres réfugiés de la misère et de la guerre).

Si l'on se prononce pour un développement économique et social qui se doit au moins d'assurer « la pleine satisfaction des besoins fondamentaux »¹⁰⁹, et pour que la collectivité puisse « réinvestir les choix économiques et leur orientation »¹¹⁰, il vient facilement à l'esprit qu'il y a probablement un lien à faire entre les deux. Il s'agirait à la fois de décider collectivement quels sont les besoins fondamentaux et de garantir leur satisfaction. D'où ressortent deux questionnements¹¹¹ dont voici quelques éléments de réponses pour entamer la réflexion:

❖ Comment les besoins fondamentaux doivent-ils être déterminés : par l'Etat ou la collectivité ?

- ✓ Faut-il traiter chaque domaine isolément comme cela se pratique de façon générale (éducation, logement, santé, alimentation, mobilité, participation à la vie sociale, culture, etc.) ou tenter un inventaire complet avec éventuellement des objectifs prioritaires? Les besoins fondamentaux pourraient comporter des dépenses publiques qui participent grandement au bien-être de la population. Pensons par exemple à la recherche et à la prévention (traversant plusieurs domaines d'action publique) en matière de cancer et de maladies cardio-vasculaires (qui sont les premières causes de mortalité, de surcroît souvent précoce et évitable) ou à l'encontre de la reproduction de la pauvreté.
- ✓ Comment y faire participer l'ensemble de la population et en particulier les milieux populaires ? La question renvoie à la **démocratie économique** au niveau d'un territoire (national, régional, local et européen), autrement dit à un spectre de moyens plus large que la démocratie politique, comme la concertation sociale, la consultation d'organisations sociales et des droits humains, la consultation locale et la méthode du « budget participatif ». Car on n'imagine pas un Gouvernement, même issu d'élections libres, déterminer seul, sans autres sources subjectives, quels sont les besoins fondamentaux. Ni sans sources scientifiques (objectivantes). Etre garant suppose une information correcte et

¹⁰⁹ Extrait des options fondamentales du MOC.

¹¹⁰ Extrait des options fondamentales du MOC : « La collectivité doit reprendre l'initiative et réinvestir les choix économiques et leur orientation. »

¹¹¹ Le groupe de travail n'a pas développé cette question qui est restée ouverte.

une évaluation (Outre les rapports sur la pauvreté dès lors que serait visée la satisfaction de ces besoins précisément définis dans le chef de l'ensemble de la population et pas uniquement pour les personnes pauvres). Peut-être faudrait-il établir un rapport annuel sur la manière dont il est donné satisfaction aux besoins fondamentaux ? ...).

❖ De quelle manière l'Etat peut-il être garant de la réponse à ces besoins fondamentaux :

- ✓ Bien évidemment, la réponse aux besoins fondamentaux ne sera possible qu'à condition que chacun dispose des ressources minimales. Une correcte détermination du plancher des **minima sociaux** (dont certains en Belgique se situent encore sous le seuil de risque de pauvreté) serait une première forme de réponse.
- ✓ Une seconde forme serait de **garantir l'accessibilité réglementaire, financière et géographique de tous à certains services fondamentaux**, qu'ils soient produits par des services publics ou non-marchands privés, ou par des entreprises publiques, ce qui suppose des subsides suffisants et une tarification qui garantit une accessibilité à tous.
- ✓ Une troisième forme serait d'agir complémentirement par la **régulation des marchés** comme celui du logement locatif (par exemple par l'incitation fiscale à respecter des loyers de référence) ou celui de l'énergie domestique (par la tarification progressive de l'électricité par exemple), comme réglementer la destination des invendus alimentaires et vestimentaires de la grande distribution, etc.

3. LA DÉMOCRATISATION ÉCONOMIQUE

3.1 Introduction et contextualisation

La démocratisation économique revient à accroître le pouvoir des travailleurs/travailleuses ou de la population sur les décisions économiques **au niveau de l'entreprise, du secteur ou du territoire** (Région, Etat, Europe).

Dans le cadre du capitalisme, l'égalité de pouvoir entre personnes, entre employeur/actionnaire et travailleur/travailleuse est contre la nature du système et donc illusoire (recherche de l'intérêt du propriétaire des moyens de production, recherche de la seule maximisation du profit ou de la valeur des actions de la part de capitalistes financiers aux capitaux très mobiles, liberté d'entreprendre supposant de pouvoir prendre des décisions, lien de subordination des travailleurs). Et le champ de la démocratie économique au niveau de l'entreprise sera forcément limité par le fruit d'une négociation. Alors que la démocratisation pourrait en théorie tout concerner : la répartition de la valeur ajoutée, l'utilisation des profits, le financement des investissements, l'organisation du travail, les modes de production, les types de produits, et même la propriété de l'entreprise à travers le choix de son statut.

Toutefois, la situation présente au niveau de l'entreprise et du secteur est sans nul doute « dissonante » par rapport à la démocratie politique. Ne fût-ce que parce qu'on n'est pas dans une représentation d'une voix par personne mais dans une représentation de deux parties, les

actionnaires et/ou les dirigeants d'une part et les travailleurs d'autre part, placées théoriquement sur un pied d'égalité, ce qui serait la rançon de la concertation sociale¹¹². Or, les conditions d'emploi et de travail déterminent souvent plus grandement la vie de tout un chacun que bien d'autres domaines du ressort exclusif des pouvoirs publics. Expliquons pourquoi cette « dissonance » n'est pourtant pas considérée comme illégitime, que du contraire et particulièrement en Belgique.

Au niveau national, le système a conservé beaucoup de légitimité. En Belgique plus particulièrement, le gouvernement se fait plus souvent le notaire des accords en faisant voter le contenu des conventions collectives et le reflet de la concertation tripartite (avec les représentants du Gouvernement) que le senseur interventionniste en tant que représentant du peuple ou de la majorité gouvernementale. En effet, les progrès sociaux ont été historiquement le fruit d'une longue conquête par la négociation (où le conflit social sert à obtenir des accords plus favorables aux travailleurs). Le contexte économique d'une part et la composition gouvernementale d'autre part peuvent cependant renforcer ou déforcer les syndicats. Mais les effets peuvent être en sens inverse. Dans un contexte de croissance, des accords peuvent être conclus en dépit d'un contexte politique défavorable, qui s'avèrent plus proches des revendications syndicales que ce qu'aurait décidé le Gouvernement. Ainsi, y a-t-il dans la répartition des rôles entre la concertation sociale et la décision politique une légitimité qui tient aux progrès sociaux et à la défense des acquis sociaux qu'elle a permis. Et une forme d'équilibre par le croisement de processus qui peuvent se contrebalancer et qui sont reconnus comme constitutifs d'une démocratie ouverte, dans laquelle il y a du jeu. Est-il envisageable de remettre cela en question ? Oui, au moins pour deux raisons.

D'une part, l'histoire du mouvement ouvrier et l'observation des pratiques dans différents pays révèlent que plusieurs options ont été débattues, plusieurs ont été expérimentées dans le cadre du système capitaliste¹¹³ :

- ✓ la responsabilité sociale des entreprises (autorégulation volontaire) ;
- ✓ la concertation sociale et le paritarisme ;
- ✓ la cogestion ou la codétermination (participation au CA, Conseil de surveillance à l'allemande non paritaire mais avec droit veto) ;
- ✓ le bicaméralisme économique (Isabelle Ferreras) ;
- ✓ les différentes formes juridiques de l'économie sociale, dont les coopératives de production ou de consommation ;
- ✓ le statut des services publics, dans le cadre du système capitaliste.

et parmi les formules qui sortent plus ou moins du cadre du capitalisme :

- ✓ les différentes formes de contrôle ouvrier (qui en réalité s'étendent de la consultation au droit de veto) ;
- ✓ l'autogestion ;
- ✓ et enfin, les nationalisations de certaines entreprises et l'économie étatisée dite planifiée.

On ne peut dès lors considérer le fonctionnement actuel en Belgique comme figé, d'autant qu'il est souvent considéré en péril (par exemple, en cas d'absence d'accord interprofessionnel, vu la remise

¹¹² La « concertation sociale » est utilisée ici comme terme générique des relations collectives de travail où se retrouvent la consultation, la négociation et la concertation. La concertation sociale est souvent entendue comme la « concertation tripartite » et informelle entre les partenaires sociaux et un gouvernement.

¹¹³ Geneviève Laforêt, Démocratie économique et sociale et participation des travailleurs dans l'entreprise, préparation du Congrès 2015 de la CSC, exposé du 22 janvier 2014 au groupe de travail du MOC sur le modèle de développement.

en cause du rôle des syndicats par un parti comme la NVA). Et des utopies anciennes peuvent être réexaminées (autogestion, coopératives de consommation ou de production, ...), des pratiques étrangères (cogestion) et de nouvelles aussi (bicaméralisme au conseil d'entreprise).

D'autre part, le contexte a changé :

- ✓ financiarisation, mondialisation et forte pression concurrentielle internationale, éloignement des centres de décision, restructurations permanentes, court-termisme des actionnaires et dirigeants ;
- ✓ moindre croissance à partager ;
- ✓ éclatement des collectifs de travail, précarisation, intensification (sur quoi re-coaliser les travailleurs/travailleuses ?) ;
- ✓ baisse de la représentativité syndicale (surtout ailleurs en Europe) et sous-représentation des femmes, des temporaires, des sous-traitants dans les élections syndicales.¹¹⁴

En Belgique, nos structures institutionnalisées à différents niveaux sont héritées du Pacte social de 1944 qui représente le choix de la concertation sociale à travers la négociation de conventions collectives entre syndicats et organisations patronales, et donc la recherche de compromis et de la paix sociale plutôt que la poursuite de la lutte des classes. L'économie de marché, l'objectif de croissance, l'autorité de l'employeur (lien de subordination) furent reconnues par les travailleurs/travailleuses contre la reconnaissance patronale de la liberté syndicale, d'une répartition des fruits de la croissance, et du développement de la sécurité sociale.

Le Conseil national du travail, le Conseil central de l'économie et ses conseils sectoriels, les fonds sectoriels, etc. représentent les structures de concertation paritaire nationales. Au niveau régional il y a les conseils économiques et sociaux régionaux (CESW, CRB, ...), les instances paritaires régionales ou subrégionales pour l'emploi et la formation, etc.

Les partenaires sociaux sont aussi représentés dans des Conseils et comités consultatifs dans beaucoup de domaines (énergie,...) sans compter les plateformes associatives (pauvreté,...).

Au niveau de la **sécurité sociale**, la gestion paritaire est mise en œuvre au niveau de l'ONSS (et en particulier de la Gestion globale des salariés) de l'INASTI (et de la gestion globale des indépendants), et de celui des différentes branches (allocations familiales – désormais transférées aux entités fédérées- soins de santé (partiellement transférés), assurance-chômage (idem), indemnités, pensions, accidents du travail, maladies professionnelles, vacances annuelles des ouvriers).

Au niveau de l'entreprise, ces structures sont le Conseil d'entreprise, le Comité pour la prévention et la protection au travail dit CPPT et la délégation syndicale, avec des compétences et des droits multiples : d'information, de communication, de consultation, d'accord préalable, de codécision, de contrôle, de négociation. L'information-consultation rencontre aujourd'hui ses limites ainsi que la négociation¹¹⁵.

¹¹⁴ Geneviève Laforêt (2014), déjà citée.

¹¹⁵ Exemples de limites rencontrées pour l'information-consultation : asymétrie d'information, pertinence de l'information, refus d'anticiper, d'échanger sur la stratégie. Exemples de limites rencontrées pour la négociation : refus de négocier sur des questions majeures, judiciarisation des conflits, blocage salarial imposé par le gouvernement. (Geneviève Laforêt, 2014, déjà citée.).

On observe aussi la difficulté d'obtenir des avancées au plan européen (statut de SA européenne, dialogue social avec retombées concrètes dans les Etats membres) bien qu'il existe aujourd'hui quelques outils (directive sur l'information-consultation, directive « Renault »,...).

Après avoir écouté le riche exposé, de Geneviève Laforêt¹¹⁶ du service entreprise de la CSC sur l'historique de la démocratie économique et sociale belge et des positions du MOC et de la CSC en la matière, ainsi que sur les limites actuelles de la concertation sociale, les enjeux et les pistes pour l'avenir, le groupe de travail (dont la synthèse des travaux est la base de cette étude) s'est penché uniquement sur le niveau de l'entreprise, nous semble-t-il sans avoir véritablement pesé le pour et le contre de toutes les options exposées dans l'introduction ci-avant. Il a énuméré quelques perspectives ou pistes à explorer en souhaitant distinguer ce qui peut être réalisé à court terme dans ce qu'il a appelé une vision « défensive » et ce qui peut être examiné en tant qu'options « plus offensives » pour le moyen terme. Ces pistes doivent s'entendre comme des exemples inspirés par l'exposé ou des propositions partielles, plutôt qu'un ensemble relativement complet de propositions. D'autant que c'est une matière qui relève des organisations syndicales qui on s'en doute sont plus à même de juger de leur pertinence, de leur faisabilité et de leur degré de priorité.

3.2 A court terme, une vision défensive

Voici quelques perspectives à court terme.

3.2.1 Actualiser la vision de la démocratisation au niveau de l'entreprise

Voici les exemples qui ont été cités.

La démocratisation accrue de l'entreprise pourrait être défendue au nom des objectifs sociaux, (comme l'intégration de travailleurs défavorisés dans leur recherche d'emploi ou leur maintien en emploi) et des objectifs environnementaux, que devrait assumer l'entreprise, ainsi que par la nécessité aujourd'hui de contrer la vision court-termiste des actionnaires et des managers. En effet, les travailleurs sont aussi des citoyens qui ne défendent pas uniquement leur intérêt individuel ou celui de l'ensemble de travailleurs de l'entreprise mais ont d'autres préoccupations altruistes. La cohérence voudrait qu'ils cherchent également à peser sur les décisions de l'entreprise qui ont un impact sociétal ou environnemental, notamment sur le plan local.

Afin de donner accès pour tous les travailleurs aux avantages de la concertation sociale et de la négociation collective, il y a lieu d'abaisser les seuils de représentation syndicale pour toucher davantage de PME et de créer des réseaux syndicaux entre PME, surtout entre celles qui n'atteignent pas ces nouveaux seuils.

La démocratisation passe aussi par le développement de formes alternatives d'entreprises qu'il faudrait promouvoir comme les coopératives de production et les asbl. Les expériences qui y seraient menées pourraient encourager un tel développement tout en inspirant les représentations syndicales dans les entreprises à but lucratif.

Enfin, il faudrait exiger de négocier avec les vrais décideurs, c'est-à-dire bien souvent les actionnaires, voire les banques le cas échéant. La négociation devrait aussi associer les

¹¹⁶ Geneviève Laforêt (2014), déjà citée.

travailleurs/travailleuses précaires comme ceux des entreprises sous-traitantes, les travailleurs intérimaires et les travailleurs sans papiers éventuellement engagés dans l'entreprise.

3.2.2 Renforcer les instruments existants

La concertation et la négociation d'entreprise demande de renforcer encore la formation syndicale, la pertinence des informations reçues au conseil d'entreprise et au CPPT et de la part des organes sectoriels. Les représentants syndicaux devraient pouvoir disposer des outils qui leur permettent d'anticiper les évolutions du marché, de l'entreprise et du secteur, et d'influer sur la stratégie patronale. Cela signifie que certains documents devraient être requis et obtenus de la part des représentants patronaux.

Il est proposé aussi d'instaurer, pour des situations sans doute à déterminer, des droits de veto ou d'alerte, avec charge de la preuve pour l'employeur, ainsi qu'un droit de recours à une expertise extérieure avec pouvoir d'investigation, comme cela est prévu en France.

3.3 A moyen terme, des options plus offensives

Il est frappant de constater à travers l'exposé historique sur les positions du MOC et de la CSC combien les positions d'alors étaient parfois nettement plus radicales qu'aujourd'hui. Le MOC a proposé en 1967 d'instaurer un « comité de contrôle paritaire » en matière de gestion et d'investissement. Le Congrès de 1971 de la CSC voyait l'autogestion comme un idéal pour le futur, tandis que celui de 1974 se prononçait pour le remplacement du Conseil d'entreprise paritaire, considéré comme inopérant, par un « conseil des travailleurs » « avec plus de pouvoir » et de façon que les employeurs et les travailleurs soient représentés par « deux parties autonomes détachées du souci d'accord unanime »¹¹⁷. Et pour le soutien aux expériences d'autogestion en Wallonie, « suite à des conflits sociaux », sur la base d'une « appropriation d'une partie de la production par les travailleurs comme moyen de pression dans les négociations, à la reprise des activités.»¹¹⁸

De nouvelles situations et demandes du monde du travail se heurtent à de grandes difficultés pour obtenir des avancées à travers la négociation collective interprofessionnelle, sectorielle et en entreprises ainsi qu'au niveau de la concertation sociale tripartite.

Pensons au relatif blocage des salaires face à l'envolée des hautes rémunérations et des avantages extra-salariaux, aux fins de carrière (interruption de carrière sous différentes formes, réduction du temps de travail, adaptation des fonctions, pénibilité), à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, à l'amélioration de la qualité des emplois (emplois précaires, augmentation de la durée du travail au départ d'un mi-temps, intensification et complexification du travail, souffrance au travail et prévention du burn-out), au besoin de concertation sur des stratégies anticipatrices plutôt que de simple court-terme, au dumping social, aux efforts de formation et d'innovation aussi dans une stratégie de compétitivité non salariale, à la prise en compte des conséquences environnementales de la production et des produits, etc.

Dès lors, quelles perspectives proposer aujourd'hui pour modifier (ou « rééquilibrer ») le rapport de force ?

¹¹⁷ Geneviève Laforêt (2014), déjà citée. (il s'agit des termes de son exposé).

¹¹⁸ Geneviève Laforêt (2014), déjà citée. (il s'agit des termes de son exposé).

Pistes à explorer :

❖ Représentation aux organes de concertation, de gestion ou de surveillance

Il existe plusieurs formes de représentation au Conseil d'entreprise dans les pays européens.¹¹⁹

A noter qu'en **France** les CE ne sont pas paritaires mais composés uniquement de représentants des travailleurs/travailleuses. Ce qui rappelle les anciennes revendications de « contrôle ouvrier » (à ne pas confondre avec l'auto-gestion) en tant que surveillance extérieure aux organes de gestion.

En **Suède**, où le taux de syndicalisation atteint les 80%, les travailleurs/travailleuses sont représentés au Conseil d'administration où ils exercent une certaine influence.

Le **Conseil de surveillance allemand** qui est distinct du Conseil de gestion-quotidienne, est un organe particulièrement intéressant puisqu'il réunit travailleurs/travailleuses et actionnaires. Il permet d'avoir un contact direct avec les actionnaires et d'être mieux informé et plus rapidement sur les orientations stratégiques, ce qui permet une réaction également rapide. Il décide à la majorité et se compose de façon quasi paritaire (vu que la présidence est actionnariale avec généralement une double voix)¹²⁰ mais seulement pour les entreprises à partir de 2000 travailleurs. En dessous de 2000, les représentants des travailleurs n'ont qu'1/3 des voix. Et il n'existe pas de Conseil de surveillance en dessous de 500 travailleurs.

Le Conseil de surveillance nomme les membres du Conseil de direction et évalue leur gestion mais ne contrôle pas la répartition des profits. Et le modèle ne s'entend pas comme un contre-pouvoir dans le contexte culturel allemand. Ce qui n'empêche pas une réelle influence des représentants des travailleurs qui font jouer les médias à cet effet, tout en devant respecter des règles de confidentialité.

D'aucuns estiment cependant que la co-gestion dilue les intérêts spécifiques des travailleurs dans « l'intérêt général de l'entreprise ».¹²¹

❖ Bicaméralisme dans une logique politique

Isabelle Ferreras¹²² a défendu l'idée selon laquelle **l'entreprise est aussi une institution de la société démocratique**, plutôt qu'appartenant à une sphère privée capitaliste séparée de la société comme dans la conception actuelle. Elle doit dès lors fonctionner selon des règles démocratiques. La rationalité des travailleurs/travailleuses doit aussi être représentée et pas seulement celle des actionnaires¹²³. Cela nécessite une reconnaissance mutuelle de ces deux pouvoirs et une séparation en deux chambres, celle de l'actionariat et celle des travailleurs, devant lesquelles le management de l'entreprise a des comptes à rendre. Cette conception est inspirée du bicaméralisme politique (Chambre des communes et Chambre des lords britanniques représentant deux constituants de la société). Elle semble assez proche de la position du Congrès de la CSC de 1974 évoquée plus haut (avec au moins une différence : ici ce sont précisément les actionnaires plutôt que « les employeurs » qui forment la seconde chambre).

¹¹⁹ Geneviève Laforêt (2014), déjà citée.

¹²⁰ Il n'est totalement paritaire que dans les entreprises sidérurgiques et minières.

¹²¹ Myriam Djegham, Démocratie économique, contribution au groupe de travail du MOC « modèle de développement », 13 novembre 2013.

¹²² Isabelle Ferreras, Gouverner le capitalisme ? Pour le bicaméralisme économique, septembre 2012, Presses universitaires de France, Paris.

¹²³ Rappelons qu'en France les CE ne sont pas paritaires mais composés uniquement de représentants des travailleurs.

Il n'est sans doute pas souhaitable ni possible de copier un modèle lié à la spécificité culturelle d'un pays. Mais les modèles étrangers peuvent inspirer plusieurs voies à tenter. Et peut-être faudrait-il **multiplier les expériences concrètes et en tirer des leçons** plutôt qu'avoir une réflexion seulement idéologique ou théorique.

4. DÉVELOPPEMENT DES AUTRES SPHÈRES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, RELOCALISATIONS ET RELATIONS INTERNATIONALES

La question de savoir s'il faut développer d'autres sphères d'activité économique, non seulement pour répondre adéquatement aux besoins, mais aussi pour continger le capitalisme ou en repousser les limites, n'a pas été traitée par le groupe de travail, hormis à travers la question des activités, du travail et de l'emploi (voir chapitre 1) et à travers celle de la démocratie économique. On pense au **développement des services publics, de l'économie publique** (entreprises publiques), **de l'économie privée non-marchande et en particulier de l'économie sociale** (traditionnellement composée des associations, des mutualités et des coopératives, qui sont censées respecter un certain nombre de principes, comme ceux édictés par le Conseil wallon de l'économie sociale).

Un seul sujet a toutefois fait partie des discussions : celui de **la relocalisation** (via le développement de l'activité locale) et de son **rapport avec les échanges internationaux** à travers les questions reprises ci-après à propos de deux exemples de positions.

« Relocaliser, c'est produire localement pour l'essentiel les produits servant à la satisfaction des besoins de la population locale. Toute production pouvant se faire à l'échelle locale pour des besoins locaux doit être réalisée localement. Pour atteindre cet objectif, les États veilleront à ce que les entreprises internalisent les coûts externes, et notamment le coût environnemental du transport par l'instauration d'une taxe appropriée.»¹²⁴.

- ❖ L'objectif de relocalisation ne doit-il pas être précisé et somme toute restreint ? Ne doit-il pas être revendiqué uniquement lorsque **certains avantages** déterminés sont attendus ? (réduction des coûts de transport et émissions de CO2, juste rémunération du producteur local agricole, diversité des produits, des modes de vie et des paysages, etc.). Produire localement peut en effet empêcher de bénéficier des économies d'échelle d'une production en plus grande entreprise, limiter excessivement la diversité des produits pour le consommateur, réduire les importations de pays dont les populations en tirent leurs revenus de subsistance, etc.

« La relocalisation ne doit cependant pas être confondue avec un protectionnisme frileux. Les échanges internationaux doivent être équitables en garantissant aux producteurs de tous pays droits, salaire décent et protection sociale.»¹²⁵

- ❖ Les échanges plus lointains et internationaux, et notamment la mondialisation des échanges, peuvent-ils avoir des avantages, notamment pour les pays du Sud (rattrapage salarial et social, développement de l'emploi, amélioration des conditions de travail, réduction de l'émigration non choisie,...) et à **quelles conditions** (qu'il faudrait promouvoir) ? C'est tout l'enjeu de la

¹²⁴ Extrait des options fondamentales du MOC – 2011.

¹²⁵ Extrait des options fondamentales du MOC - 2011.

coopération internationale en matière de développement économique (technologies, formation, ...) qui devrait atténuer et dans certaines situations contrecarrer la libéralisation du commerce et ses dégâts aux potentialités de développement. Dans quelles conditions ou circonstances **privilégier cette coopération** entre régions et entre pays ?

- ❖ Dans quelles conditions **la protection de certaines productions, secteurs ou régions** sont-elles particulièrement préférables à la simple concurrence ? Les accords commerciaux devraient permettre des règles de protection au moins temporaire des régions et secteurs qui se développent sur base de leurs propres ressources (développement endogène), ou qui tentent de gérer une transition technologique ou de la structure économique entre différents secteurs d'activité, ou une transition de secteurs et/ou de régions en déclin.

Cette question de la relocalisation renvoie de façon évidente au thème plus large des **relations économiques internationales**, et en particulier à l'enjeu de la **compétitivité** (salariale et non-salariale) dans le cadre des productions qui après relocalisations resteraient ouvertes à la concurrence internationale. Or, la concurrence internationale exerce une pression toujours plus grande dans le cadre d'une libéralisation et d'une mondialisation accrue. Faut-il et à quelles conditions accepter de nouveaux accords qui élargissent le champ géographique de la libre circulation des biens et services ? (CETA, TTIP, TISA). Comment lutter contre **l'impérialisme économique** alliant certains grands Etats à de grandes firmes multinationales qui y sont basées ? Comment promouvoir un autre modèle « de **relations coopératives** avec des pays tiers tant sur le plan de la diplomatie que du commerce, des transferts technologiques, de la coopération, et des flux migratoires »¹²⁶ ?

¹²⁶ Christophe Degryse et Philippe Pochet, Changer de paradigme : la justice sociale comme prérequis au développement durable, Working Paper 2009.02.

CHAPITRE 3 : SE DÉPARTIR DU SYSTÈME PRODUCTIVISTE ET ŒUVRER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ce chapitre constitue une entrée en matière concernant la transition écologique qui constitue un autre enjeu à la fois du mode de développement et du système économique. Il peut utilement être complété par les projections du GIEC et approfondies notamment par les sources bibliographiques auxquelles nous faisons références.

La remise en cause du modèle productiviste ne date pas du déclenchement de la crise en 2007-2008. Le modèle de croissance que nous connaissons a atteint ses limites depuis longtemps. La première mise en garde célèbre est sans conteste le rapport du Club de Rome¹²⁷ publié en 1972 déjà¹²⁸ peu avant la fin « des trente glorieuses » aux taux de croissance élevés entre 1950 et 1974. Ce rapport pointait déjà la nature limitée de nombreuses ressources de matières premières et d'énergie, l'accumulation des détériorations de l'environnement (déchets, pollutions, etc.) et leur impact sur les conditions de vie. Au même moment, l'écologie politique commençait à s'affirmer à travers la mise en cause de la société de consommation. Des auteurs comme Yvan Illich, René Dumont et André Gorz ont inspiré les actuels partisans de la décroissance. Le premier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) date de 1990. Le protocole de Kyoto signé en 1997 cherchant à réduire de 5% par rapport au niveau de 1990 les émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2012, est entré en vigueur en 2005.

La crise de 2008 n'a pas donné un nouvel élan à la critique écologique de la croissance dans la population en général. Car la préoccupation du moment était justement devenue celle des conséquences sur l'emploi et le chômage de la chute du taux de croissance voire de la récession tandis que certains analystes estimaient que les 10 années suivantes pourraient connaître une croissance nettement ralentie. A contrario, l'avenir assombri a pu renforcer dans une partie de la classe moyenne l'écoute des promoteurs de modes de vie alternatifs à la faveur de la prise de conscience croissante des dangers du changement climatique. En Belgique, parallèlement à d'autres types d'organisations sociales, le mouvement syndical qui s'était déjà rapproché des altermondialistes avait déjà bien intégré avant la crise les préoccupations environnementales dans ses formations et ses actions.

Cette maturation de la critique du productivisme et de la prise de conscience écologique transparaît par exemple dans les options fondamentales du MOC adoptées en 2011 qui sont sans équivoque.

« Cette logique productiviste et d'accumulation illimitée des profits, facteur d'inégalités sociales, est confrontée aux contraintes que nous imposent le caractère limité des ressources naturelles de la planète et les dommages causés au climat et à l'environnement, ainsi qu'aux impératifs de la justice sociale internationale. À mode de croissance et de développement inchangé, nous sommes dès à présent dans une impasse environnementale pour les générations futures » (...). La crise économique, sociale et écologique actuelle nous impose

¹²⁷ Groupe de réflexion réunissant des scientifiques, des économistes, des fonctionnaires nationaux et internationaux, ainsi que des industriels de 52 pays. (Wikipedia).

¹²⁸ « The limits to growth » (1972), traduit en français sous l'intitulé « Halte à la croissance ? ».

donc de revoir de fond en comble les fondamentaux sur lesquels a été bâti notre modèle de développement économique et social. »¹²⁹

Le **productivisme** est sans doute une **dynamique inhérente au système capitaliste** dans la mesure où la recherche du profit nécessite de reconstituer en permanence le niveau de profitabilité exigé des actionnaires. Le maintien du taux de profit à moyen terme est réalisé grâce à la hausse de la productivité et en particulier l'exploitation des rendements d'échelle et par l'innovation dans de nouveaux produits qui permettent d'en obtenir un bon prix sur le marché et donc une rente d'innovation temporairement.

Ce n'est pas sans conséquence. La remise en cause de la croissance se heurtera aux intérêts financiers qui tenteront sans doute de l'empêcher tout en saisissant l'opportunité des préoccupations environnementales pour développer le « capitalisme vert ». Le retard dans la décision politique européenne face aux dérèglements climatiques et aux défis de la transition a sans doute eu à voir avec le lobbying de l'industrie auprès des institutions européennes et aux réticences à consulter les syndicats comme la société civile organisée, plus globalement.¹³⁰

1. LES ENJEUX

De façon résumée, pointons les enjeux suivants¹³¹ : la **finitude des ressources naturelles**, les **dommages au climat (réchauffement, catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses) et à l'environnement**, le souci des **générations futures** et celui d'une **justice sociale internationale** dès lors que les conséquences climatiques et environnementales du productivisme sont bien plus importantes dans les pays pauvres ou moins développés.

En termes d'environnement, le dépassement de la biocapacité de la Terre devrait nous obliger à réduire l'empreinte écologique globale. Or cette empreinte par habitant y compris l'empreinte « importée » est très inégale entre pays. Les pays « en développement » devraient se voir reconnaître un droit au rattrapage en terme de niveau de vie ce qui supposerait des efforts supplémentaire de réduction de leur empreinte de la part des pays riches. Cela serait d'autant plus légitime que cette empreinte occasionnée par les pays riches frappe dans une large mesure ces mêmes pays « du Sud » et notamment les changements climatiques (impact de la sécheresse sur l'agriculture, inondations des zones côtières, augmentation du paludisme, migrations climatiques,...). Comme l'écrivent Thomas Coutrot et Jean Gadrey à propos de la nécessité d'une certaine forme de croissance dans les pays en développement, « la richesse matérielle (dans certaines de ses composantes) importe dans un premier temps. Parce qu'elle autorise la mise en place d'un système de soins, et surtout parce qu'elle influe sur les conditions de vie (alimentation, eau potable et assainissement, hygiène, etc.), d'éducation, de protection sociale, etc. Cette croissance-là, à tout le moins, est encore nécessaire dans de nombreux pays du Sud, à la condition décisive d'être répartie équitablement. »¹³²

¹²⁹ Options fondamentales du MOC (2011).

¹³⁰ Christophe Degryse et Philippe Pochet, (2009), déjà cité.

¹³¹ Ces points proviennent du texte des options fondamentales du MOC.

¹³² Thomas Coutrot et Jean Gadrey, La « croissance verte » en question, ETUI Policy Brief, N°3, 2012.

La raréfaction et le renchérissement des ressources naturelles et notamment des énergies non renouvelables sont aussi un problème économique de coût de production avec le risque d'envolées majeures des prix de ces ressources dans le futur.

Les prix alimentaires quant à eux ont connu de fortes augmentations avec la forte croissance des pays émergents dans le cadre de modèles agricoles énergivores tournés vers l'exportation et de modèles alimentaires dépendant des importations, de surcroît sujets aux spéculations sur les marchés mondiaux. Dès lors que cette croissance des pays émergents se base notamment sur une exploitation accrue des plus pauvres en termes de rémunération salariale ou pour leurs productions agricoles, ceux-ci en sont les plus fortement victimes. Le productivisme destructeur de l'environnement accentue ainsi les inégalités sociales, affaiblissant les liens sociaux, ce qui provoque davantage de violences. La dégradation des sols, la réduction des ressources en eau (fréquence accrue des sécheresses, aridification des terres fertiles par la monoculture, avancée du désert, réduction de la dimension ou de la qualité des forêts, épuisement des nappes aquifères, fonte des glaciers) et la diminution des ressources en poissons surtout pour la pêche artisanale, contribuent encore à l'appauvrissement des populations.

La résolution par les avancées technologiques et une production moins gourmande ne s'avère pas suffisante. Dans l'état actuel des connaissances technologiques en termes de production moins utilisatrices de matières premières, d'économie d'énergie, de substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables, de recyclage, etc., il n'y a pas de perspective de découplage suffisant entre croissance et consommation des ressources¹³³.

Les enjeux de la transition ne sont pas seulement écologiques mais aussi sociaux. Dès lors que ces deux dimensions sont liées, elles doivent être articulées dans l'action pour que la transition puisse limiter ses effets pervers du point de vue de la justice sociale et puisse a contrario constituer un levier du progrès social. La transition écologique doit dès lors être liée à une redéfinition des finalités du développement socio-économique au départ de la critique de la croissance « pour elle-même » mais qui, en réalité, est le vecteur de l'accumulation et de la concentration des richesses de l'économie financiarisée (principalement dominée par les investisseurs financiers et par la logique de maximisation des rendements et des plus-values sur les patrimoines).

Dans les pays riches, outre l'absence de réduction du taux de risque de pauvreté (en Belgique notamment), l'augmentation des plus précarisés parmi les personnes pauvres, celle de la frange de travailleurs précaires (temps partiels contraints, contrats temporaires, sans papiers) et la stagnation ou le recul d'une partie de la classe moyenne, la croissance s'accompagne d'une absence d'augmentation du bien-être subjectif (indice de satisfaction). L'espérance de vie elle-même montre un ralentissement et même un recul dans certains pays. La confiance dans l'avenir et la cohésion sociale entre les personnes se délite. Nous partageons souvent l'impression selon laquelle l'influence du marché pénètre toujours plus les comportements et contribue à la perte de sens de la vie. Certains en viennent à estimer que nos sociétés sont dépressives¹³⁴. La croissance, les conditions qu'elle mobilise et ses conséquences, ne sont sans doute pas le seul facteur en cause. Mais il apparaît que la croissance n'est plus le déterminant majeur du progrès de la vie humaine, ce qui peut être considéré aussi comme un des arguments pour accepter son ralentissement volontaire.

¹³³ Tim Jackson, *Prospérité sans croissance. La transition vers une économie durable* (traduit de l'anglais), De Boeck, 2010.

¹³⁴ Bernard Maris, *Nos sociétés sont dépressives*, Hors-série n°97 « Faut-il dire adieu à la croissance », *Alternatives économiques*, 3^{ème} trim 2013.

Le défi écologique remet assurément en cause le niveau de croissance souhaitable, mais la question est plus large. Lorsqu'on appelle à utiliser d'autres indicateurs du développement et du bien-être que le seul PIB, notamment pour promouvoir un développement durable¹³⁵, ce qui peut sembler en apparence prendre le problème par le petit bout de la lorgnette, en réalité on s'interroge sur les objectifs implicites du développement qui sont à l'œuvre ainsi que sur les objectifs de développement souhaitables ou souhaités par une population. On peut s'interroger en même temps sur les processus de consultation, de délibération et de décision qui les déterminent ou qu'il faudrait mettre en place dans une optique démocratique de participation¹³⁶¹³⁷¹³⁸. Et proposer d'investir dans « l'éducation publique »¹³⁹, c'est-à-dire dans l'enseignement et dans l'éducation permanente.

Cependant, pour la gauche sociale-démocrate européenne, et en particulier celle de plusieurs pays d'Europe occidentale comme la Belgique qui ont longtemps tablé sur la croissance dans le cadre du « compromis social-démocrate » et notamment celui du « partage des gains de productivité », il est difficile de revoir les fondamentaux de notre modèle de développement économique et social et en particulier celui de la logique de croissance. Par inertie culturelle sans doute, car la sociale-démocratie réformatrice n'est pas habituée à la rupture dans ses modes de pensée. C'est aussi le cas des mouvements sociaux qui en font partie, dès lors qu'ils sont partie prenante d'un système de concertation et de cogestion, et que depuis l'offensive néolibérale des années 80-90 mais aussi à l'heure actuelle dans la crise budgétaire, ils tentent d'obtenir de nouvelles petites avancées et surtout de défendre les acquis sociaux menacés. Ils vivent aussi un dilemme au cœur de la crise, entre l'insoutenabilité écologique de la croissance et le besoin de croissance notamment de la consommation, pour éviter une récession et pour sauvegarder ou redresser l'emploi¹⁴⁰. Un dilemme qu'il faudrait cependant dépasser pour le futur car le modèle de croissance que nous avons connu est intenable pour la planète et le développement humain.

La crise a cependant fait émerger des mouvements plus radicaux ou des expressions plus radicales inspirées par le mouvement des indignés espagnols, voire par les partis de la gauche radicale, y compris dans les milieux d'inspiration sociale-démocrate, qui avaient déjà intégré dans une certaine mesure une partie des préoccupations portées par les mouvements et partis écologistes.

Enfin, le débat dans le mouvement social sur la sortie de crise ne saurait plus promouvoir la croissance pour son impact sur l'emploi sans s'interroger sur le contenu de cette croissance en vue d'embrayer sur la transition écologique. Cette révision pourrait être facilitée dès lors que des organisations sociales remettent à l'ordre du jour en la revisitant la revendication d'une réduction et d'une autre répartition du temps de travail.

¹³⁵ Exemples d'incompatibilité avec le développement durable : l'activité économique comptabilisée dans le PIB et sa croissance fondée sur celle de la productivité, ne tiendraient compte de la qualité des produits et de leur durabilité que si ces valeurs étaient reconnues par les prix de marché, ce qui est loin d'être habituel (Thomas Coutrot et Jean Gadrey (2012)) ; « un pays qui déboise l'ensemble de son territoire ou met des enfants au travail plutôt que de les envoyer à l'école fait augmenter son PIB. (Christophe Degryse et Philippe Pochet (2009).

¹³⁶ Voir l'article sur les indicateurs alternatifs ou complémentaires au PIB de Laure Malchair, Au-delà du PIB, Démocratie, n°7/8, juillet-août 2015.

¹³⁷ Voir aussi, Isabelle Cassiers et alii, Redéfinir la prospérité, Jalons pour un débat public, Ed. de l'Aube, 2011.

¹³⁸ Thomas Coutrot et Jean Gadrey (2012), déjà cité.

¹³⁹ Christophe Degryse et Philippe Pochet (2009), déjà cité.

¹⁴⁰ Tim Jackson (entretien), La prospérité n'est pas l'accumulation de biens, Vivre mieux sans croissance (Dossier), Alternatives économiques, N° 323, avril 2013.

2. DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE

A court terme, la sauvegarde de l'environnement, notamment par la réduction des émissions de CO², est **une opportunité pour la création d'emplois**. Les secteurs verts sont généralement plus intensifs en emplois (isolation, transports en commun, agriculture biologique) que la production à réduire (pétrole importé, voitures, agriculture intensive). Leur développement devient un enjeu de compétitivité structurelle (non salariale) qui nécessite aussi des mesures contre le dumping (exemple de l'ouverture à la concurrence des panneaux photovoltaïques chinois).

Pour se poursuivre, la transition énergétique et plus largement écologique **nécessite des investissements** (y compris à travers une politique industrielle publique), dans les modes de transports publics, la rénovation thermique des logements, la production d'énergies renouvelables, la sobriété dans l'usage des matières premières et la durabilité des produits finis¹⁴¹, le recyclage, la location de matériels, l'agriculture écologique de produits sains, etc. Ces investissements sont freinés actuellement par la faiblesse de l'activité et des perspectives économiques et par la frilosité des banques¹⁴² mais aussi par les choix gouvernementaux (report de la fermeture des centrales nucléaires et réduction des politiques d'économie d'énergie). Ce serait le rôle d'une politique industrielle publique de la transition d'y pallier en réalisant et en stimulant de tels investissements qui pourraient aussi contribuer à relever le niveau de croissance de l'activité économique.

Outre d'assumer les défis environnementaux et énergétiques, et de dégager des ressources par les économies d'énergie, cette conversion vise à **promouvoir différents facteurs de bien-être** : réduction de la pollution, nourriture saine, désengorgement routier et urbain, convivialité (échanges locaux, systèmes de partage, de réparation, habitat groupé).

La transition écologique ne doit néanmoins pas devenir un alibi pour le « greenwashing » ou « ecoblanchiment » (utilisation commerciales d'arguments écologiques trompeurs par rapport à la qualité écologique réelle des produits), ni pour la relance du productivisme.

Il faut aussi **articuler** d'une part l'absolue nécessité de rompre avec les pratiques de production et de consommation non durables ou destructrices de l'environnement, et d'autre part, **un modèle social fort** basé sur la redistribution des richesses et un niveau élevé de protection sociale et d'emploi (voir concrètement ci-après).

A moyen terme, comme nous venons de le développer, la transition juste peut se concrétiser notamment par un programme d'investissements et d'actions pour une société « bas carbone » et économe des ressources naturelles ou non renouvelables. Ce projet pourrait être décliné sous la forme de politiques volontaristes qui intègrent des objectifs sociaux et environnementaux, comme par exemple :

- ❖ Développer la **régulation publique** par exemple à travers les **normes environnementales** des produits dans les directives européennes et la réglementation nationale et leur incorporation dans les accords et conventions qui régissent les échanges commerciaux internationaux dans une

¹⁴¹ On parle d'économie circulaire, visant et à diminuer l'impact environnemental à sa conception et tout au long de la vie du produit notamment en réutilisant un maximum de produits en bout du cycle de vie du produit (réemploi, réparation, recyclage).

¹⁴² Exemples : économies dans les transports publics, soutien aux industries traditionnelles.

logique d'harmonisation vers le haut et autorisant un relèvement ultérieur des normes de précaution. Le TTIP, actuellement en négociation entre l'Union européenne et les Etats-Unis, sous l'influence d'un intense lobbying des multinationales, constitue à cet égard un réel danger pour la faculté réglementaire des Etats et de l'Europe elle-même, et cela à l'encontre des défis écologiques. Ceux-ci risquent dès lors d'être marginalisés par rapport à la croissance sensée renforcée par le libre-échange dérégulé.

Le développement de la réglementation doit être accompagné du renforcement des capacités de poursuite et de sanction des contrevenants ou d'imposition de compensations.

- ❖ Développer la **fiscalité environnementale**¹⁴³ à l'égard des entreprises et des particuliers, à la fois afin d'inciter à infléchir les modes de production et de consommation (vers la durabilité, le recyclage, le réparable, la réduction des déchets) et à incorporer les externalités, selon la logique du « pollueur payeur », c'est-à-dire les coûts qui sont d'une manière ou d'une autre à charge de la collectivité (en termes de dépenses publiques et d'atteintes aux biens communs environnementaux notamment). Il importe que les accords commerciaux ne puissent empêcher de taxer également les produits importés et de relever le niveau de taxation.
- ❖ Réaliser des **investissements** publics verts et subsidier des investissements privés ou leur accorder des prêts. Il s'agirait de tenir compte du fait qu'il y a un retour sur investissement dans les économies d'énergie, notamment pour les finances publiques¹⁴⁴. En tenir compte dans la politique budgétaire, notamment à travers les critères d'Eurostat de comptabilisation des déficits et des endettements publics dans le cadre de l'auto-discipline budgétaire européenne (Semestre européen) et à travers les recommandations de la Commission européenne. Ainsi que dans les modalités du soutien aux entreprises et aux particuliers (tiers investisseur). La BCE pourrait acheter les titres de la dette correspondant à des investissements publics ou des aides à l'investissement privé « bas carbone » et créateurs d'emplois par exemple dans l'isolation des logements et les énergies renouvelables, dès lors que nombre d'investissements verts sont actuellement devenus non rentables à cause de la baisse du prix de la tonne de CO² sur le marché européen du carbone (un prix qui pourrait cependant remonter suite à une telle politique de relance).¹⁴⁵
- ❖ **Compenser pour les bas revenus**, par exemple la hausse des prix énergétiques ou des taxations incitatives ou/et incorporant les coûts externes (externalités) ou encore le coût supplémentaire d'une alimentation saine et de qualité.
- ❖ Substituer à la surproduction et à la surconsommation **un développement de l'emploi dans les services à forte utilité sociale** (accueil de l'enfance, maisons de repos et autres infrastructures et services de soins aux personnes dépendantes, accompagnement social, etc.). Ce qui implique un glissement de la structure économique vers les services non marchands et nécessite dès lors **un meilleur rendement fiscal** (progressivité effective de l'IPP, égale taxation des différents types de revenu, plancher d'imposition des sociétés, réduire, mieux conditionner ou remplacer certains

¹⁴³ La Belgique se trouve globalement sous la moyenne européenne en termes de recettes fiscales environnementales par rapport au PIB (Conseil supérieur des Finances, section fiscalité).

¹⁴⁴ Moindres dépenses énergétiques dans les bâtiments publics et les logements sociaux, absence de sanction éventuelle pour le non-respect des accords climatiques, économies en dépenses de santé, moindres dépenses de chômage liées aux emplois créés, rentrées fiscales supplémentaires après déduction des moindres rentrées de TVA et d'accises sur la consommation d'énergie, etc.

¹⁴⁵ Comme le proposent Michel Aglietta et Etienne Espagne (Antoine de Ravnigan, Un quantitative easing vert, Alternatives économiques, mai 2015).

incitants fiscaux¹⁴⁶) et de **maintenir un niveau suffisant de cotisations sociales**, notamment en ciblant davantage ou en conditionnant les réductions de cotisations patronales de façon qu'elles aient un impact plus significatif sur l'emploi.

Il ne s'agit pas simplement de développer des services de façon générale mais bien des services qui ont un faible impact environnemental et une forte amélioration du bien-être. Car si les services de manière générale ont une moindre empreinte écologique, ils ont aussi une dimension matérielle sous-estimée (déplacements, production et usage des outils électroniques et des réseaux y compris l'exploitation de minéraux rares).¹⁴⁷

- ❖ **Substituer le toujours plus par le temps de vivre et les liens sociaux**, notamment via la réduction collective du temps de travail (voir le chapitre 1).
- ❖ **Réduire les inégalités** qui induisent une consommation de produits qui sont autant de leurres d'une revalorisation sociale relative et de compensations des atteintes au bien-être. Cette réduction des inégalités contribuera aussi à restaurer plus de cohésion sociale et par conséquent à renouer du lien social entre les gens, et à améliorer le bien-être comme l'a montré Richard Wilkinson¹⁴⁸ par le croisement entre inégalités et de nombreux indicateurs (moins de sublimation individuelle, meilleure confiance dans l'avenir, vie locale plus riche avec davantage d'entraide, réduction de la violence, de l'obésité, réduction de l'anxiété, des dépressions et d'autres affections mentales, etc.).

3. APPROFONDIR LA CONNAISSANCE ET LE DÉBAT

Dans les mouvements sociaux et le monde associatif en général, pour être en mesure de promouvoir une reconversion plus radicale que les quelques changements de comportements, les prises de conscience partielles et le peu de décisions politiques auxquels nous sommes habitués, le sujet nécessite sans aucun doute un travail d'éducation permanente multiple : de synthèse d'analyses nombreuses mais méconnues, de diffusion, de formation, de débats, de positionnements. Voici à titre illustratif quelques exemples de contenus :¹⁴⁹

¹⁴⁶ Remplacer en tout ou partie l'inefficace déduction à l'impôt des sociétés des intérêts notionnels (déduction pour investissements sur fonds propres) par d'autres incitants fiscaux ou aides publiques à l'investissement et à l'innovation.

¹⁴⁷ Thomas Coutrot et Jean Gadrey (2012), déjà cité.

¹⁴⁸ Richard Wilkinson, Why a more equal Europe works better for everyone?, The Equally Trust, présentation lors de la *Conference des Alliances pour la lutte contre la pauvreté (Alliances against poverty)* « Another Europe is possible: for a fair distribution », à l'occasion de la présentation de leur memorandum « An urgent call for a social, democratic and sustainable Europe ».

¹⁴⁹ Ce sont ceux qui ressortent de la discussion du groupe de travail qui est à la base de cette étude. Celui-ci n'a pas pu aborder la thématique de ce chapitre de façon approfondie. Il a débattu de la question au départ d'un seul exposé intéressant mais introductif de Thierry Dock (FEC-CSC). Voici quelques questions qui ont introduit son travail. La décroissance peut-elle être un projet porteur et souhaitable ? Est-il possible de défendre à la fois l'emploi et l'environnement ? Quelles pistes pour une transition juste ?

- ❖ La question des **changements climatiques**¹⁵⁰ en particulier mérite d'être mieux connue, au départ des rapports du GIEC, afin de motiver l'inscription de ce défi dans le monde associatif. Notamment, le fait qu'une action insuffisante sur les émissions de carbone aboutirait à un réchauffement trop important et à un emballement des phénomènes qui deviendraient irréversibles. Et les nombreuses conséquences, qui portent sur le climat, le niveau des mers, la biodiversité, le développement économique, les inégalités, les migrations, etc.
- ❖ Un autre exemple est la question de la réduction de l'empreinte planétaire, particulièrement celle occasionnée par le Nord et la nécessité d'un **développement des pays du Sud** et de la reconnaissance de leurs droits face au défi climatique et écologique. Ceci peut être relié au rôle des échanges Nord-Sud, à celui du libre-échange et d'un éventuel protectionnisme négocié et coopératif, en lien avec la question de la relocalisation évoquée dans le chapitre précédent (qui ne peut être un objectif maximaliste sans tenir compte de l'intérêt effectif et/ou potentiel des échanges pour le développement du Sud).
- ❖ La dimension sociale de la transition est sans aucun doute à explorer, en particulier à travers la question suivante : « comment réaliser une **transition socialement juste** »¹⁵¹ non seulement entre pays mais aussi au niveau de la population dans chacun des pays ?
- ❖ Le débat peut par exemple porter sur les **finalités de l'activité économique** ou de la production, sur le « contenu de la croissance » en termes de développement humain (indicateurs et priorisation des objectifs) en identifiant notamment les besoins et droits humains fondamentaux (voir le chapitre précédent) et dès lors à satisfaire en priorité, en partant des notions concrètes d'utilité des biens, services et infrastructures mais aussi en traitant de questions plus fondamentales comme les phénomènes d'aliénation liés à la **consommation**, ce qui les engendrent, et leurs rôles dans l'économie et dans la société. La discussion peut aussi porter sur les modes de régulation et d'intervention sur la consommation, par la réglementation, notamment celle de la publicité, par la taxation de la consommation (et la compensation de sa régressivité sociale), par le recyclage, par la sensibilisation, etc.
- ❖ La question de la **décroissance**¹⁵² mérite sans doute d'être éclaircie. D'une part, l'hypothèse d'une nécessaire décroissance dans les pays riches nécessiterait une décroissance volontaire de la production, de la consommation et peut-être du travail. La croissance verte liée aux nécessaires investissements de la conversion ne serait alors que temporaire. Par quelles voies y arriver ?

D'autre part, la conversion écologique ne signifie peut-être pas nécessairement rechercher la décroissance du PIB mais bien celle de la consommation des matières premières non renouvelables et des énergies fossiles en particulier, celle de la production de CO² et des pollutions. La croissance non matérielle du PIB par le développement de services aux personnes et de l'innovation est-elle satisfaisante ? En ce qui concerne cette dernière, la croissance par la rente associée aux produits innovants à travers leur prix de marché plutôt que la croissance par les quantités, ne relance-t-elle par l'échange inégal ? Comment contrer ou compenser celui-ci ?

¹⁵⁰ Voir parmi de nombreuses autres sources : Yves Le Rolland et Gilles Robert, Comment lutter contre le changement climatique ? Alternatives économiques, n°350, octobre 2015. ; Climat : la gauche au pied du mur, Dossier de la revue Politique, n°91, septembre-octobre 2015.

¹⁵¹ Eloi Laurent, et Philippe Pochet, Towards a social-ecological transition. Solidarity in the age of environmental challenge, ETUI, 2015, (à paraître en novembre 2015 en français sous le titre: Pour une transition sociale-écologique. Quelle solidarité face aux défis environnementaux ? Ed. Les Petits Matins).

¹⁵² Voir pour une introduction au sujet : Ghislaine Weissgerber, croissance/décroissance : un débat en chantier, Notes d'éducation permanente, n° 2010-15, décembre 2010 et n° 2011-03, mars 2011 (www.ftu.be).

4. POUR UNE RELANCE VERTE MAIS PAS SEULEMENT

Pour terminer voici un extrait d'une prise de position du MOC de 2013 à laquelle nous avons largement contribué sur la sortie de crise, extrait relatif à une politique de relance « verte, sociale et industrielle » pour un « redéploiement d'activités et une requalification du potentiel de l'économie qui se poursuit à moyen terme » et orientée vers l'emploi et le bien-être. La relance verte y occupe une grande place. Toutefois, suivant cette position, la relance doit comprendre le développement des services dans le champ social et d'une industrie à haute valeur ajoutée. Elle peut aussi servir à un débat sur la transition.

Extrait de la motion II « Sortir de la crise : des alternatives équitables et durables aux politiques d'austérité, MOC, 2013. (texte intégral sur www.moc.be, onglets : « revendications », « motions »)¹⁵³

Une relance verte, sociale et industrielle

Pour sortir de la crise, il ne suffit pas de ralentir le rythme d'assainissement mais il faut une nouvelle politique de relance.

Les mesures de relance doivent non seulement viser des résultats à court terme mais aussi **un redéploiement d'activités et une requalification du potentiel de l'économie qui se poursuit à moyen terme et qui répondent aux défis** qui s'amplifieront comme celui de l'environnement, du vieillissement ou de la mondialisation (les deux premiers défis constituent dès aujourd'hui des opportunités pour la relance car il existe une demande potentielle liée aux économies d'énergie attendues et aux besoins insatisfaits en matière de soins aux personnes âgées).

La relance de l'économie doit avoir pour objectif non pas de maximiser la croissance du PIB mais **de créer davantage d'emplois de qualité et d'améliorer le bien-être** de la population tout en réduisant toutes les formes d'inégalités d'une part et en opérant **une transition plus franche vers une économie verte** d'autre part.

Développer le secteur non-marchand

La relance doit en partie consister à **développer des services non-marchands accessibles et de qualité répondant aux besoins sociaux et aux évolutions démographiques**, en particulier dans l'accueil de l'enfance et les enseignements maternel et primaire, dans l'accompagnement social (des personnes en recherche d'emploi, des usagers des services d'action sociale, des primo-arrivants, etc.), dans les maisons de repos et les services de soins et d'aide à domicile ainsi que dans l'accompagnement des personnes handicapées en restant particulièrement attentif au développement de services de qualité destinés aux jeunes adultes handicapés. Elle nécessite donc que la mise en œuvre de la réforme de l'Etat rende possible de faire face aux besoins actuels et futurs de refinancement de certains secteurs qui dépendront des entités fédérées.

Investir dans la connaissance

Par ailleurs, **la sauvegarde de l'emploi et le maintien du niveau de vie à moyen terme** nécessitent d'améliorer l'enseignement et la formation, la recherche et l'innovation. La baisse des coûts salariaux est contreproductive dans l'espace européen en termes de revenus et d'emplois, comme nous l'a montré le contre-exemple allemand et ses retombées sur les autres économies européennes. Et elle est illusoire par rapport aux pays à bas salaires et à faible protection sociale. A cet égard, il faut mettre en cause la libéralisation des échanges destructrice et **défendre une**

¹⁵³ La motion II comprend aussi des parties consacrées à la régulation financière, à la juste redistribution fiscale et à la réduction collective du temps de travail. La motion I porte essentiellement sur le diagnostic de la crise.

politique du juste échange impliquant notamment le changement des règles du commerce mondial et l'usage de normes environnementales, sociales et de protection des consommateurs.

Stimuler la politique industrielle

Pour sauvegarder l'emploi et le niveau de vie, il est également nécessaire de **soutenir une politique industrielle durable**. Notamment en stimulant l'articulation des efforts privés et publics de recherche, d'innovation et de formation, le développement des industries à haute valeur ajoutée (également dans les PME), mettant en œuvre des technologies et des savoir-faire de pointe (comme le fait le Plan Marshall wallon).

En même temps il faut opérer un transfert de technologies et de savoir-faire vers les pays du Sud, centré sur les besoins de leur population et la diversification de leur économie et leur adaptation aux défis climatiques.

Une production plus verte, une consommation plus durable

Le redéploiement économique ne saurait être aveugle aux impératifs environnementaux. Au contraire, l'activité productive doit réduire ses émissions de CO2 et autres polluants et son utilisation des matières non renouvelables notamment énergétiques.

Mais surtout, elle doit faire l'objet d'un recadrage politique qui tend à poser des limites à l'obsolescence programmée. Des normes de production contraignantes doivent être établies en ce sens. De même, il importe de renforcer le contrôle sur la publicité.

Les modes de consommation doivent par ailleurs être infléchis vers la durabilité, le recyclage et le réparable, et il faut sensibiliser à propos des dégâts et des mirages du consumérisme sublimé par le marché et en exploitant les opportunités des innovations sociales (achat en commun, entraide,...).

La qualité des produits notamment alimentaires doit être soutenue, tout en incitant à réduire les surconsommations qui gaspillent les terres agricoles et accentuent les affections chroniques et mortelles. Au vu de l'impact de la production d'agro-carburants sur l'accaparement des terres dans le Sud et leur détournement à des fins autres que la satisfaction des besoins alimentaires, l'objectif européen d'incorporation de 10% d'agro-carburants dans la consommation énergétique européenne doit être abandonné.

Le développement des technologies et savoir-faire appropriés, mais aussi les normes légales, la taxation, la subsidiation et les prêts publics, ainsi que la communication gouvernementale à l'égard des consommateurs, doivent contribuer à cette **eco-efficience** et à cette **qualité de vie**. Celles-ci deviennent en même temps une nouvelle source d'activités et d'emplois que les pouvoirs publics doivent davantage promouvoir.

Etendre l'offre des services collectifs

L'Etat et les entités fédérées doivent aussi développer l'offre de services collectifs et inciter à leur usage alternatif, notamment les transports en commun, le transport des marchandises par le train et par voie d'eau. Il doit aussi décourager l'usage intensif de la voiture et toute consommation nocive pour l'environnement.

De telles politiques doivent s'inscrire dans le cadre d'une vision globale en matière de mobilité et d'aménagement du territoire. Le droit à la centralité, l'accessibilité de tous et la durabilité sont des principes clés qui doivent guider cette vision. Ils se traduisent notamment, en matière de mobilité, par l'affectation de moyens suffisants pour répondre aux besoins de l'ensemble des utilisateurs effectifs et potentiels. En matière d'aménagement du territoire, ils impliquent de structurer le territoire en densifiant les noyaux urbains et ruraux situés aux abords des gares et en garantissant

dans ces centres des logements accessibles financièrement pour toutes les catégories de la population.

Soutenir la rénovation énergétique des logements

Dans les habitations aussi, les nécessaires économies d'énergie et réductions des émissions de CO², offrent l'opportunité de **développer l'emploi tout en améliorant tant la qualité que le niveau de vie**. L'accent doit être porté sur les mesures prioritaires en termes d'économie énergétique par rapport au coût budgétaire (audit énergétique, chaudière performante, isolation des toits et des murs, doubles vitrages) et éviter les incohérences (chauffage solaire dans une maison trop peu isolée) et un usage renforçant les inégalités.

Les Régions doivent pouvoir réaliser et selon les cas amplifier les programmes en cours et programmés en faveur tant du logement privé que du logement public (rénovations de logements sociaux et création de nouveaux logements sociaux, réhabilitation des logements privés, économies d'énergie dans le cadre des Alliances Emploi-Environnement en Wallonie).

Elles doivent veiller à ce que les primes à la réhabilitation et les primes énergie **bénéficient effectivement aux habitants à faible revenu**, non seulement par une différenciation des primes suivant le revenu, par une information et un accompagnement qui va à la rencontre de ces habitants, mais également par des mesures incitatives et coercitives à l'égard des propriétaires bailleurs en veillant à limiter les hausses de loyers (ex : primes avantageuses pour les propriétaires acceptant une convention, régulation générale des loyers,...).

Le bouclage de cette étude coïncide avec le jour du Congrès des économistes belges de langue française consacré à la croissance. Les contributions des commissions 3 et 4¹⁵⁴ en particulier consacrées respectivement aux rapports entre croissance et environnement et aux pistes pour une ère post-croissance, permettront sans doute au lecteur d'approfondir le thème de ce chapitre.

¹⁵⁴ La croissance : réalités et perspectives, 21^{ième} Congrès des économistes, Ed. Université ouverte, novembre 2015.

BIBLIOGRAPHIE

- 21^{ème} Congrès des économistes, La croissance : réalités et perspectives, Ed. Université ouverte, novembre 2015.
- Aglietta Michel et Espagne Etienne (Antoine de Ravignan, Un quantitative easing vert, Alternatives économiques, mai 2015).
- Aglietta Michel, Régulation et crises du capitalisme, réédition, Ed. Odile Jacob, 1997.
- Alaluf Mateo, L'allocation universelle. Nouveau label de précarité, Couleur livres, 2014.
- BNB, comptes nationaux définitifs 2013.
- Boyer Robert (Dir.), *La flexibilité du travail en Europe*, La Découverte, 1986.
- Cassiers Isabelle et alii, Redéfinir la prospérité, Jalons pour un débat public, Ed. de l'Aube, 2011.
- Chavaneux Christian, Menace sur la régulation financière, Alternatives économiques n°349, septembre 2015.
- Christensen Clayton, *The Innovator's Dilemma*, 1997, réédition: Harper Business, New-York, 2011.
- Conseil supérieur des Finances, avis de la section fiscalité
- Coutrot Thomas et Gadrey Jean, La « croissance verte » en question, ETUI Policy Brief, N°3, 2012.
- Defeyt Philippe, Le Soir, 2 déc. 2014.
- Degryse Christophe et Pochet Philippe, Changer de paradigme : la justice sociale comme prérequis au développement durable, Working Paper 2009.02.
- Denis Gaspard, « Régulation financière : face à l'apathie politique, quelles activités proposer ? », Crise financière : un an à peine...un an déjà... , Les cahiers du Ciep, n°7, nov 2009.
- Djegham Myriam, Démocratie économique, contribution au groupe de travail du MOC « modèle de développement », 13 novembre 2013.
- Dock Thierry, « Au-delà de la croissance ou la décroissance, la transition juste », exposé (FEC-CSC).
- Dossier thématique « Voyage en Alternative » dans la revue Politique, n°92, novembre-décembre 2015.
- Dufresne Anne, « Perspectives pour l'euro-syndicalisme : vers une négociation collective européenne ? », dans « Transformations et innovations économiques et sociales en Europe : quelles sorties de crise ? Regards interdisciplinaires », Cahiers du CIRTES n°4, sept 2010, Presses universitaires de Louvain.
- Dupret Xavier, « Krach mondial », Couleur livres, 2009.
- Dupret Xavier, Crise en Chine. Un cadrage tiers-mondiste, Revue nouvelle, n°7, 2015.
- FEC, Dossier sur l'Europe, Fiche n°29, « Les coordination intersectorielles », mai 2009, (http://www.fecasbl.be/mediapool/76/764928/data/nouv_Fiches_Europe/29-Coord-intersect.doc).
- Feltesse Patrick, La seconde jeunesse de l'allocation universelle, dans Démocratie n°11, novembre 2013 ou dans Note d'éducation permanente N° 2014 – 14, décembre 2013.
- Feltesse Patrick, Transferts de compétences de sécurité sociale. Comment organiser la protection sociale fédérée ?, FTU, Notes d'éducation permanente n° 1 - Mars 2013 ou dans Démocratie, N°3, mars 2013.
- Ferreras Isabelle, Gouverner le capitalisme ? Pour le bicaméralisme économique, septembre 2012, Presses universitaires de France, Paris.
- FGTB wallonne, Résolution du 18 septembre 2014. (http://www.fgtb-wallonne.be/sites/default/files/notes/resolution_rctt.pdf).
- FGTB-CSC-CBSLB, Nos alternatives à la politique antisociale du gouvernement, en vue de la manifestation du 7 octobre 2015.

Friot Bernard, Eloge de la cotisation (intervention à la 89^{ème} Semaine Sociale du MOC), Politique, numéro hors-série 17, oct 2011.

Friot Bernard, L'enjeu du salaire, La Dispute, 2012.

Goblet Marc, entretien avec L'écho du 27 août 2015.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Milton_Friedman

http://homepages.ulb.ac.be/~sodorcha/doc/DGP/2013-2014/cours2_DGP_13022014_nb.pdf ou

http://www.ces.ulg.ac.be/fr_FR/services/cles/notes-de-synthese/l-emploi-non-marchand/l-importance-du-secteur-non-marchand

http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/01/27/l-etat-conserve-un-role-majeur-dans-l-innovation_4355358_3234.html#3MODE1m3ob2uSXD5.99

Hübner Georges et Joliet Robert, The added value of a Central Agency of European Debt, dans « La crise économique et financière : quelles conséquences ? », 19^{ème} Congrès des économistes belges de langue française, 2011.

Jackson Tim (entretien), La prospérité n'est pas l'accumulation de biens, Vivre mieux sans croissance (Dossier), Alternatives économiques, N° 323, avril 2013.

Jackson Tim, Prospérité sans croissance. La transition vers une économie durable (traduit de l'anglais), De Boeck, 2010.

Jackson Tim, Prospérité sans croissance. La transition vers une économie durable (traduit de l'anglais), De Boeck, 2010.

Laforêt Geneviève, Démocratie économique et sociale et participation des travailleurs dans l'entreprise, préparation du Congrès 2015 de la CSC, exposé du 22 janvier 2014 au groupe de travail du MOC sur le modèle de développement.

Laurent Eloi, et Pochet Philippe, Towards a social-ecological transition. Solidarity in the age of environmental challenge, ETUI, 2015, (à paraître en novembre 2015 en français sous le titre: Pour une transition sociale-écologique. Quelle solidarité face aux défis environnementaux ? Ed. Les Petits Matins).

Le Rolland Yves et Robert Gilles, Comment lutter contre le changement climatique ? Alternatives économiques, n°350, octobre 2015.

Les leçons de la crise financière, Reflets et perspectives de la vie économique, 2010, N°1.

Malchair Laure, Au-delà du PIB, Démocratie, n°7/8, juillet-août 2015.

Maris Bernard, Nos sociétés sont dépressives, Hors-série n°97 « Faut-il dire adieu à la croissance », Alternatives économiques, 3^{ème} trim 2013.

Marlier Eric et Vanhercke Bart, Les stratégies nationales d'investissement social dans le tourment de la crise, site RTBF, 29 juin 2015.

Mazzucato Mariana, The entrepreneurial state, Anthem Press, New-York/London 2013.

MOC, Pour une société égalitaire et durable, Options fondamentales du MOC, Lignes de force adoptées au Congrès du 21 mai 2011.

Motion II « Sortir de la crise : des alternatives équitables et durables aux politiques d'austérité, MOC, 2013. (Texte intégral sur www.moc.be, onglets : « revendications », « motions »).

Palsterman Paul, Les aspects sociaux de l'accord des réformes institutionnelles du 11 octobre 2011, CRISP, CH n° 2127-2128, 2012.

Philippe Defeyt et Mateo Alaluf (entretien d'Alter Echos) publié le 11 sept 2015.

Philippe Defeyt, Politique, n° 67, nov-déc 2010.

Piketty Thomas, Le capital au XXI^{ème} siècle, Seuil, 2013.

Prager Jean-Claude et Villeroy de Galhau François, 18 leçons sur la politique économique, Seuil, février 2003.

- Quinet Véronique et al., En finir avec l'emploi. Pour la Cité du travail vivant. Couleur livres, 2015.
- Quinet Véronique, Pour la cité du travail vivant, Démocratie, n°10, octobre 2015.
- Ramonet Ignacio, « Le krach parfait, crise du siècle et refondation de l'avenir », Ed. Galilée, 2009.
- Rapport intermédiaire de la Commission économique au MOC sur la réduction du temps de travail, 1997.
- Revue Politique, Dossier : Climat : la gauche au pied du mur, n°91, septembre-octobre 2015.
- Rodrigues Christophe, Les défaillances de la régulation marchande, JECO-Lyon, 8 nov 2012.
- Savage Réginald, Crise financière ou crise globale ?, Cahiers marxistes, n°239, mai-juin 2009.
- Stiglitz Joseph, Crise mondiale, emplois et protection sociale, Revue internationale du travail, 1-2, vol 148, juin 2009.
- Temps de travail, temps de vie. Travailler plus ? Travailler moins ?, Politique, n° 67, nov-déc 2010.
- Valenduc Gérard, Vendramin Patricia, « La réduction du temps de travail est-elle toujours d'actualité ? », Note d'éducation permanente n°2013-12, novembre 2013.
- Valenduc Gérard, Vendramin Patricia, courrier hebdomadaire du CRISP, n°2191-2192, 2013.
- Weissgerber Ghislaine, croissance/décroissance : un débat en chantier, Notes d'éducation permanente, n° 2010-15, décembre 2010 et n° 2011-03, mars 2011.
- Wilkinson Richard, Why a more equal Europe works better for everyone?, The Equally Trust, presentation lors de la *Conference des Alliances pour la lutte contre la pauvreté (Alliances against poverty)* « *Another Europe is possible: for a fair distribution* », à l'occasion de la présentation de leur memorandum « *An urgent call for a social, democratic and sustainable Europe* ».

Un merci particulier à :

Daniel Fastenakel, Thierry Dock, Florence Moussiaux, Guy Raulin, Christine Steinbach, Bernard Kerger, Véronique Quinet, Myriam Djegham, Thierry Demuysere, Soizic Dubot, José Vermandere, Thierry Jacques, René Javaux, Werner Vandervorst, Jacques Debatty, Jennifer Vandriessche, Thomas Chardome, Jalil Bourhidane, Erol Ozyasar, Geneviève Laforêt, Laurence Blésin, Hugo Martin.

